



MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

La fixation des prix des denrées agricoles entre producteurs et initiatives d'accès digne à une alimentation durable dans quatre métropoles françaises

Léa Pettgen

Master 2 – Stratégie Innovation et Gouvernance des filières et des territoires

ISARA - Lyon

Tuteur·ices professionnel·les

Mélanie Théodore, Réseau CIVAM

Clément Coulet, Réseau CIVAM

Tutrices académiques

Caroline Brand, ISARA-Lyon

Perrine Vandembroucke, ISARA-Lyon

Ce document ayant été réalisé par des Élèves-Ingénieurs de l'ISARA dans le cadre d'une convention avec le Réseau CIVAM, toute mention, communication ou diffusion devra faire état de l'origine Isara.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 2 |
| PREMIERE PARTIE : « D'un côté les agriculteurs ont besoin de vendre plus cher et de l'autre les consommateurs ont besoin d'acheter moins cher, c'est insoluble ! » | 5 |
| 1. La précarité alimentaire en France..... | 5 |
| 1.1. Retour sur la notion : émergence et définition..... | 5 |
| 1.2. Aujourd'hui, état des lieux et consommation des précaires en France :..... | 6 |
| 1.3. Lutte contre la précarité alimentaire : le dispositif de l'état et les différents acteurs qui s'en emparent..... | 8 |
| 2. Les revenus et les prix agricoles..... | 11 |
| 2.1. Petite histoire des prix en agriculture..... | 11 |
| 2.2. L'instabilité du marché due à une forte volatilité des prix | 13 |
| 2.3. La précarité du monde agricole..... | 14 |
| 3. Comment ces deux questions se rencontrent ?..... | 15 |
| 3.1. Parler de l'accès à l'alimentation ne va pas de soi dans le monde agricole..... | 16 |
| 3.2. L'illusion de la gratuité de l'aide alimentaire | 16 |
| 3.3. La justice alimentaire et la question du « juste prix »..... | 17 |
| 3.4. Synthèse d'étape, cadre de recherche et hypothèses..... | 17 |
| DEUXIEME PARTIE : Une méthode mêlant coopération avec les partenaires, retours d'expériences et analyse des documents sur les thématiques de l'accès digne à l'alimentation durable pour tous | 21 |
| 1. Capitalisation des ressources et matériaux existants : état de l'art et recensement des types d'action | 21 |
| 1.1. Prospection des études menées sur le même sujet..... | 21 |
| 1.2. Bibliographie, état de l'art et appui sur des documents ressource | 22 |
| 1.3. Recensement des initiatives locales impliquant le monde agricole et l'accessibilité sur les territoires du projet..... | 23 |
| 2. Recueil des retours d'expériences divers | 24 |
| 2.1. Présentation de l'échantillon sélectionné et enquêté..... | 24 |
| 2.2. Elaboration des guides d'entretien et grilles d'analyse..... | 26 |
| 2.3. Participation à des événements et entretiens avec des personnes ressources..... | 28 |
| TROISIEME PARTIE : La fixation des prix entre producteurs et initiatives d'accès digne à une alimentation durable – Résultats d'enquête | 29 |
| Contexte des coopérations entre initiatives et producteurs..... | 29 |
| 1. Du côté des initiatives : Les motivations et difficultés pour « sortir du don » et aller vers un approvisionnement local et durable..... | 29 |
| 1.1. Aller vers des approvisionnements locaux et durables : les motivations..... | 29 |
| 1.2. Aller vers des approvisionnement locaux et durables : les difficultés | 34 |
| 2. Fournir les initiatives : Pour les producteurs, des motivations d'abord opérationnelles..... | 36 |
| 2.1. Des motivations avant tout opérationnelles, pratiques et relationnelles | 36 |
| 2.2. Mais des motivations également idéologiques, politiques et de valeur | 37 |
| Fixer un prix de vente du côté des producteurs et des initiatives | 38 |

| | |
|---|----|
| 1. La définition des prix du côté des producteurs : les producteurs, faiseurs ou preneurs de prix ? | 38 |
| 1.1. Une estimation générale des coûts de production, difficile à actualiser au quotidien | 38 |
| 1.2. Se plier au marché : « Si je vends plus cher, personne ne me l'achète » | 39 |
| 1.3. L'accessibilité, une sensibilité qui joue sur la fixation des prix | 40 |
| 1.4. Vivre de son métier ou sacrifier sa rémunération horaire ? | 41 |
| 2. Fixer un prix d'achat du côté des initiatives : les enjeux des modèles de financement et des relations commerciales | 42 |
| 2.1. Le prix de vente dépend du public visé et du modèle socio-économique | 42 |
| 2.2. Une fixation des prix qui va dépendre des fournisseurs | 44 |
| 2.3. Au-delà du prix, une volonté de flexibilité avec les producteurs locaux | 44 |
| La rencontre entre les producteurs et les initiatives : quelle négociation des prix ? | 45 |
| 1. Les initiatives ne souhaitent pas négocier les prix avec les producteurs locaux et n'ont pas les outils pour le faire | 45 |
| 2. Bien que non souhaitée, une concurrence subsiste | 46 |
| 2.1. Refus de produits « trop chers » - les prix peuvent parfois être revus ou négociés | 46 |
| 2.2. Un "effort" est parfois attendu du producteur | 48 |
| 3. L'utilité de négociations et planifications collectives et transparentes | 48 |
| La pérennité des modèles socio-économiques | 50 |
| Conclusion de l'analyse | 53 |
| | |
| Qualité de vie au travail | 55 |
| | |
| Conclusion générale | 56 |
| | |
| Bibliographie | 58 |
| | |
| Annexes | 63 |
| | |
| Résumé | 67 |

Remerciements

Je souhaite remercier de tout cœur Clément Coulet et Mélanie Théodore pour leur accompagnement tout au long de ce stage. Ce fut un vrai plaisir de travailler avec eux. Leur disponibilité et bienveillance ont beaucoup facilité mon adaptation et appropriation du sujet de l'étude. J'ai beaucoup appris sur les enjeux politiques du domaine que j'étudie depuis maintenant cinq ans. Merci à Mélanie pour son accueil, sa confiance et son expertise qu'elle a su me transmettre à mon arrivée. Je remercie particulièrement Clément pour sa disponibilité et son aide précieuse à l'analyse et la rédaction.

Un grand merci à Agnès Terrieux pour le cadre et la méthode qu'elle a pu m'apporter, ainsi que ses encouragements et sa bienveillance. C'était un plaisir et un privilège de pouvoir échanger avec elle régulièrement sur les avancées de l'étude et de bénéficier de ses conseils.

Merci beaucoup à l'équipe Territoires à VivreS pour leur accueil dans le projet et leur intégration lors des comités nationaux qui m'ont permis de mieux comprendre le contexte de l'étude ainsi que les besoins des territoires et partenaires. Je leur souhaite que les projets et expérimentations qu'ils et elles mènent au niveau local ainsi que leurs actions de plaidoyer continuent et aboutissent sur des mesures souhaitables. Merci également à toute l'équipe du Réseau CIVAM qui m'a accompagnée et accueillie chaleureusement pendant six mois. J'ai beaucoup apprécié travailler avec ces deux équipes et les rencontres que j'ai pu faire au cours de ce stage ont été très enrichissantes. J'ai découvert un monde du travail engagé, qui m'inspire beaucoup pour mes futures expériences.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont bien voulu participer à l'enquête et discuter de ce sujet complexe qu'est la question de la fixation des prix. L'intérêt, l'engagement et la volonté des personnes que j'ai interrogées ont rendu les échanges passionnants. Je remercie également les personnes avec qui j'ai pu discuter en dehors du cadre de l'enquête pour compléter les réflexions sur le sujet de la fixation des prix.

Merci à Caroline Brand pour son accompagnement, ainsi qu'à Perrine Vandebroucke pour sa bienveillance, compréhension et ses commentaires de relecture pertinents et encourageants.

Enfin, je souhaite avoir une pensée pour mes ami·es, colocataires et partenaires activistes d'Alternatiba-Paris avec qui j'ai pu discuter de mes missions, entretiens et réflexions pendant ces six mois de stage.

Depuis le début de mon stage, je regarde les questions alimentaires et agricoles sous un autre angle. Cette étude m'a permis d'approfondir les enjeux politiques de l'accès digne et durable à l'alimentation et appréhender différemment certaines situations de la vie quotidienne. J'ai aussi pu prendre du recul sur le fonctionnement de notre système agricole et alimentaire, comprendre la complexité des enjeux de durabilité, et ce que j'ai appris des solutions alternatives possibles m'a donné espoir. Mon engagement bénévole est aussi étroitement lié aux mêmes thématiques et la complémentarité avec les enseignements de mon stage a été très enrichissante. Je souhaite, encore une fois, remercier toutes les personnes qui m'ont permis d'avoir ces réflexions et de réaliser cette étude.

Introduction

Fin 2019, en France, 9.3 millions de personnes vivent, selon l'INSEE, sous le seuil de pauvreté. En dix ans, le nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire a triplé. En 2020, la crise sanitaire a fait exploser les statistiques avec une hausse de plus 45% de la demande d'aide alimentaire. Aujourd'hui, la politique publique de lutte contre la précarité alimentaire repose essentiellement sur la distribution de denrées issues de dons par de grands réseaux associatifs (Restos du Cœur, Secours Populaire, etc.). Par un système de défiscalisation du don, la loi Garot (2016) suivie de la loi EGAlim (2018) incitent les opérateurs de la grande et moyenne distribution alimentaire, la restauration collective, les industries agroalimentaires et les opérateurs de commerce de gros à céder leurs potentiels invendus à des associations caritatives. Cette loi lie ainsi la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire - dont le gisement a vocation à se tarir - à la politique de lutte contre la précarité alimentaire dont les besoins sont malheureusement croissants. Pour de multiples raisons d'éthique (estime de soi, droit à choisir son alimentation, etc.), de santé (équilibre nutritionnel des denrées distribuées, carences alimentaires, obésité, etc.) et de durabilité (denrées issues de la surproduction du système agro-industriel) ce don, tel qu'il est organisé actuellement, peut être caractérisé de « violent » (Bonzi 2019). Si l'aide alimentaire est aujourd'hui une réponse incontournable pour lutter contre la précarité alimentaire, elle ne permet pas de garantir le droit à une alimentation digne et ne peut donc être une solution durable pour les personnes.

En parallèle, la crise du sanitaire et le conflit en Ukraine ont rappelé la nécessité de construire un système alimentaire plus résilient. L'ultra-dépendance du système agro-industriel actuel aux énergies fossiles et à des filières longues le rend très vulnérable aux diverses perturbations et fait perdre toute autonomie aux paysans (Les Greniers d'Abondance 2022). Si le système alimentaire agro-industriel se montre incapable de rémunérer correctement les agriculteurs, il échoue également à nourrir sainement l'ensemble de la population, en témoigne le développement des pathologies liées à une mauvaise alimentation et à l'utilisation de pesticides. Alors que l'agroécologie et d'autres formes d'agriculture plus respectueuses de l'environnement peuvent contribuer à reconstituer la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique, l'empreinte environnementale du système agro-industriel est très lourde : surconsommation d'eau, dégradation des écosystèmes, pollution des eaux et des sols, émissions de gaz à effet de serre. D'un point de vue économique, le marché agricole est très concurrentiel et on assiste à une volatilité des prix alors que les réformes des politiques agricoles et alimentaires conduisent à exposer davantage les revenus des producteurs à l'instabilité des cours mondiaux.

Face à ces constats, de nombreux collectifs et réseaux d'organisations se mobilisent à l'échelle nationale et plaident en faveur du droit à l'alimentation. Celui-ci fait partie des droits humains reconnus par le droit international et il est inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (article 25) ainsi que dans le Pacte international de 1966 relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 11). Aujourd'hui, la France ne reconnaît donc ce droit qu'à travers la loi qui le promulgue puisqu'il n'existe pas de droit à l'alimentation (Paturel 2019). Plus largement, ces associations militent pour des systèmes agricoles et alimentaires durables. Des solutions telles que des chèques alimentaires, revenu minimum garanti, sécurité sociale de l'alimentation, sont explorées et discutées dans le cadre de projets et instances.

Dans les territoires, un nombre croissant d'acteurs locaux se mobilise en faveur d'un accès digne pour toutes et tous à une alimentation durable et de qualité. Cela les pousse à essayer de s'émanciper du système actuel d'aide alimentaire reposant sur le don et la gratuité pour aller vers un approvisionnement le plus souvent marchand (cf. page 19) et en circuits courts.

Remarque : Ce sont ces structures que nous appelons « initiatives d'accès digne à une alimentation durable » qui font l'objet de notre étude (Exemples : épiceries sociales et solidaires, initiatives

citoyennes, restauration collective, marchés, etc.). Nous détaillerons leur définition plus tard dans ce mémoire.

Ce changement de modèle d'approvisionnement rend centrale la question du prix et confronte les initiatives à ce qui semble être un problème insoluble : tandis que pour vivre et produire durablement les agriculteurs ont besoin de vendre plus cher, les consommateurs - particulièrement en situation de précarité - ont besoin d'acheter moins cher. Toutes les initiatives qui entendent proposer une alimentation de qualité à des personnes qui ont peu ou pas de ressources économiques se heurtent à cette équation.

Si le prix est souvent pensé et étudié entre les initiatives et les consommateurs, il l'est moins en amont de la chaîne pour l'approvisionnement. Dans certaines initiatives, les prix énoncés par les producteurs semblent peu discutés alors que dans d'autres, les prix font l'objet d'une négociation qui peut parfois être conflictuelle. Quoiqu'il en soit, les acteurs manquent d'outils pour mener ces discussions.

Le projet Territoires à VivreS, dans le cadre duquel cette étude a été réalisée, est né dans ce contexte et de cette double nécessité à savoir transformer notre système agricole et lutter contre une précarité alimentaire en hausse. Territoires à VivreS émane d'une mobilisation inter-associative (Réseau Cocagne, Secours Catholique, Réseau CIVAM¹, VRAC², UGESS³) qui appelait de ses vœux, dès 2020, une politique nationale de lutte contre la précarité alimentaire et le soutien de projets d'accès à une alimentation durable et de qualité.

Territoires à VivreS se déploie sur quatre territoires : les Métropoles de Lyon, Aix-Marseille, Montpellier et Haute-Garonne-Toulouse. L'objectif : favoriser un accès digne à une alimentation de qualité pour tous, en particulier pour les plus vulnérables, et créer avec les acteurs des territoires (producteurs, organisations agricoles, de l'ESS⁴ et personnes en situation de précarité) de nouveaux dispositifs économiques pour des filières solidaires et durables. Pour cela, le collectif a défini trois axes de travail : la démocratie alimentaire, les modèles agricoles et d'approvisionnement, les modèles économiques.



Source : Site du projet Territoires à VivreS

L'approvisionnement – trait d'union entre producteurs et initiatives – pose de nombreuses questions aux acteurs sur le terrain et la recherche du juste prix est complexe. L'objectif de cette étude menée par le Réseau CIVAM (Axe modèles agricoles et approvisionnement), réalisée entre Février et Août 2022, est de comprendre comment se construisent les prix entre les initiatives d'accès digne à une alimentation durable et les producteurs. Il s'agira de mieux comprendre les relations qui se jouent entre les producteurs et les initiatives de solidarité alimentaire et de donner des clefs et outils aux initiatives qui souhaitent proposer des prix rémunérateurs aux producteurs tout en maintenant des prix accessibles pour leurs usagers.

¹ Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

² Vers Un Réseau d'Achat en Commun

³ Union nationale des Groupements d'Épiceries Sociales et Solidaires

⁴ Economie Sociale et Solidaire

Le Réseau CIVAM a donc souhaité et décidé dans le cadre de cette étude de répondre à la problématique suivante :

Comment les prix des denrées sont fixés entre producteurs et initiatives d'accès digne à l'alimentation durable dans les quatre métropoles de Territoires à VivreS ?

Quatre objectifs principaux ont émané de ce questionnement :

- Observer les initiatives du point de vue de leur itinéraire de sortie de la gratuité et leurs premiers pas vers un approvisionnement sur des marchés
- Observer les déterminants de l'implication des producteurs
- Comprendre comment se résout (ou s'évacue) la question du prix, au niveau des initiatives, des producteurs et dans la rencontre entre les deux
- Comprendre sur qui repose la solidarité

Plus largement, l'objectif est d'interroger la notion du juste prix et le rôle de l'acteur public. Ainsi, Territoires à VivreS ambitionne de renforcer l'interconnaissance entre les paysans et les initiatives de solidarité alimentaire, entre les acteurs du monde social et les acteurs agricoles pour mieux comprendre les difficultés et réalités de chacun et les dépasser ensemble. Cette étude permettra de nourrir un plaidoyer porté par le collectif du projet.

Nous présenterons en première partie les éléments de contexte qui ont amené les acteurs du projet à travailler sur cette question des prix agricoles et de l'approvisionnement dans les initiatives d'accès digne à une alimentation durable. Nous tenterons de détailler les enjeux du nœud qu'il existe autour de cette question du prix. Il s'agira ensuite d'expliquer la méthode d'enquête adoptée pour répondre à la problématique de l'étude et les limites de celle-ci. Puis, nous présenterons les résultats d'analyse des entretiens sociologiques au regard des hypothèses définies en amont. Enfin, nous conclurons sur les enseignements que l'étude aura permis de mettre en avant et sur leur intérêt dans le contexte actuel.

PREMIERE PARTIE : « D'un côté les agriculteurs ont besoin de vendre plus cher et de l'autre les consommateurs ont besoin d'acheter moins cher, c'est insoluble ! »

1. La précarité alimentaire en France

1.1. Retour sur la notion : émergence et définition

La notion de précarité alimentaire a émergé dans les années 1980 avec notamment les travaux du sociologue Serge Paugam. Avant l'apparition de ce terme, à partir des années 1970, on parlait « d'insécurité alimentaire ». D'après la définition du Conseil National de l'Alimentation de 2012, l'insécurité alimentaire est « un indicateur subjectif qui correspond à une situation dans laquelle des personnes n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine » (Association RESOLIS 2018 ; Hervieu, Conseil National de l'Alimentation 2012). Si ce concept d'insécurité alimentaire tend à s'imposer aujourd'hui à l'échelle de la planète, il se confronte en France à celui de « précarité alimentaire ». Ces deux termes ne sont pas utilisés par les mêmes communautés professionnelles. En effet, l'insécurité est surtout employée par les professionnels de la santé ainsi que les chercheurs et experts des pays du Sud, alors que la précarité est plutôt présente chez les professionnels de l'action sociale et politique.

En 1987, Joseph Wresinski donne une définition de la précarité dans son rapport présenté au nom du conseil économique et social : « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible ». Les deux termes, la précarité et l'insécurité, parlent d'accès à l'alimentation en quantité et en qualité suffisante. L'un – la précarité alimentaire – lie cela aux ressources économiques et situation sociale des personnes, alors que l'autre – l'insécurité alimentaire – se concentre sur l'aspect nutritionnel et quantitatif de l'accès/disponibilité des ressources alimentaires. La notion de précarité alimentaire est issue de l'étude de l'alimentation des personnes pauvres, vulnérables et défavorisées (Association RESOLIS 2018) et replace l'enjeu social et les processus d'exclusion au cœur de l'accès à l'alimentation. Elle dépasse l'aspect quantitatif et nutritionnel qui définissent principalement l'insécurité alimentaire (Alphandéry et al. 2020).

La précarité alimentaire s'exprime à travers un « accès restreint, inadéquat ou incertain à des produits sains et nutritifs, et dont la faim est la conséquence ultime, mais non systématique » (Scherer 2022). De façon élargie, nous pourrions définir la précarité alimentaire comme une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante, de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri. (Paturel 2020)

1.2. Aujourd'hui, état des lieux et consommation des précaires en France :

L'alimentation, un marqueur de pauvreté

Parce que sa définition varie souvent, la précarité alimentaire reste une situation qu'il est difficile de traduire en chiffres. La situation de précarité alimentaire d'un individu ou d'un ménage est très souvent une conséquence de sa pauvreté globale dans la société. Une étude du CREDES⁵ réalisée en 2003 montre que la précarité est liée à de nombreux facteurs : absence d'emploi, manque de revenus mais aussi absence de logement, perte de liens sociaux, et pour les étrangers, irrégularité du séjour et absence de couverture maladie (Collet et al. 2003).

Divers indicateurs permettent de définir et caractériser la pauvreté d'une personne ou d'un ménage. Selon l'INSEE, en France et en Europe, le « seuil de pauvreté » est souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. Un individu ou un ménage est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France, en 2019, 9.2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. (Insee 2021)

La situation de pauvreté a un impact sur l'alimentation des personnes et celle-ci occupe une place spécifique dans le budget total des ménages défavorisés. L'analyse des budgets alimentaires montre que les 10% des ménages les plus modestes consacrent 22.3% de leur budget à l'alimentation contre 18.3% en moyenne. La part de l'alimentation dans le budget global diminue à mesure que le revenu augmente (Andrieu et al. 2005). Pour les foyers modestes, l'alimentation constitue souvent la première variable d'ajustement de leur budget, suivie du paiement du loyer. L'ONPES⁶ a mis en place un baromètre de la précarité qui prend en compte notamment l'insécurité alimentaire et permet de définir la situation de précarité sociale globale. L'insécurité alimentaire se mesure grâce à de nombreux indicateurs de fréquence et diversité de l'alimentation et des comportements alimentaires (Ndiaye 2014). L'utilisation de cet indicateur pour définir la situation de précarité sociale globale montre bien que l'alimentation est un marqueur de pauvreté.

Cependant, la précarité est une dimension plus vaste que la pauvreté, c'est un phénomène complexe qui ne peut être réduit à des critères économiques ou de santé (Collet et al. 2003). Outre la définition de la précarité alimentaire à l'aide d'indicateurs, cette situation est sociale et dépend donc aussi du vécu des personnes. En 2019, dans le cadre d'une étude réalisée par IPSOS⁷ pour définir le baromètre de la pauvreté, 25% des personnes interrogées déclarent rencontrer des difficultés pour se procurer une alimentation saine permettant de faire trois repas par jour (Alphandéry et al. 2020).

L'aide alimentaire, une solution pour certains...

Le nombre de personnes en situation de précarité alimentaire est souvent défini par le nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire. En France, entre 5 à 7 millions de personnes, soit environ 10% de la population française, ont eu recours à l'aide alimentaire en 2020 (Secours catholique 2020).

L'aide alimentaire est un dispositif attribué « aux plus démunis ». Les organismes de distribution de l'aide alimentaire (cf. 1.3. page 8) doivent donc savoir si oui, ou non, une personne peut bénéficier de ce service. Pour cela, ils s'appuient sur un indicateur calculé par les structures sociales : le « reste à vivre ». La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions définit ce concept comme suit : « la part de ressources nécessaires aux dépenses courantes du ménage ».

⁵ Centre de Recherche et de Documentation en Economie de la Santé

⁶ Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

⁷ Institut de sondage français. Etude des sociétés, marchés et de l'opinion

Un rapport du Secours Catholique de 2009 donne également une définition : « Le reste à vivre individuel journalier de l'aide alimentaire résulte de la différence entre les ressources et les dépenses contraintes. Les ressources sont : salaires, prestations sociales, pensions, indemnités, retraites. Les dépenses contraintes sont : loyers et charges, assurances et mutuelles, fluides (électricité, eau, gaz, fuel), impôts, taxes et redevances, téléphone et internet, transport (essence, carte bus-métro), scolarité-cantine, garde d'enfants, remboursement de crédit » (Alberghini et al. 2017). Une personne qui souhaite bénéficier de l'aide alimentaire doit donc fournir de nombreux documents permettant de prouver sa situation de précarité : avis d'imposition, fiches de paie, factures de gaz et d'électricité, abonnements, assurances, justificatifs de minima sociaux, preuve d'endettement, etc.

Les organismes et associations d'aide alimentaire fixent ensuite un « seuil du reste à vivre » qui leur permet d'attribuer aux personnes, ou non, le droit d'avoir recours à leur aide. Le seuil du reste à vivre varie d'une structure à l'autre et dépend de ce qui est pris en compte dans ce calcul (Le site du CNLE 2016). Les situations des personnes concernées par la précarité alimentaire sont très variées et celle-ci peut également toucher des personnes qui n'ont pas droit à l'aide alimentaire.

... Qui soulève des questions de dignité et de santé

De nombreuses études ont prouvé que les personnes précaires ont plus de risques de développer certaines pathologies, dont des pathologies liées à l'alimentation comme par exemple le diabète (Bihan 2011). Les études menées auprès de bénéficiaires de l'aide alimentaire font remonter certaines limites concernant les produits, notamment ceux issus du FEAD⁸ (cf. 1.3. page 8), souvent de premier prix et de qualité médiocre, au niveau du goût, de la qualité nutritionnelle mais aussi de leur fraîcheur – les dons des entreprises étant souvent des produits à date de péremption imminente (Badia et al. 2014). En prenant comme indicateur le panier idéal recommandé par le Programme National Nutrition Santé (PNNS), on observe notamment une surreprésentation des produits fortement sucrés et salés et un manque de fruits et légumes. Au-delà de la qualité des produits eux-mêmes, les bénéficiaires pointent surtout leur faible diversité et une inadéquation avec leurs besoins. L'aide alimentaire telle qu'elle est organisée ne permet pas une alimentation équilibrée et l'accès à une certaine autonomie de choix des denrées (Badia et al. 2014).

Puisque le budget alimentaire d'un ménage peut être un indicateur de la pauvreté, celui-ci est analysé pour définir si une personne est « suffisamment pauvre » pour bénéficier de l'aide alimentaire et cela pose de nombreuses questions relatives à la dignité des personnes et la durabilité de ce fonctionnement. Une étude a montré que le recours à l'aide alimentaire est plus ou moins bien vécu par les ménages interrogés et son acceptation varie en fonction de la forme d'aide délivrée, les centres de distribution de denrées s'avérant particulièrement stigmatisant (Badia et al. 2014).

Le préjugé sociétal que « les plus pauvres se nourrissent mal » (Ramel et al. 2016) a de graves conséquences sur la façon de lutter contre la précarité alimentaire. Dans l'ouvrage « Se nourrir lorsqu'on est pauvre », des études (Réseau santé Wresinski 2012, Focus group 2012) montrent que les personnes en situation de précarité ressentent dans les messages de préconisation qu'elles doivent être éduquées pour leur alimentation. Ce jugement est très difficile à vivre pour les personnes qui font comme elles peuvent pour se nourrir.

L'aide alimentaire distributive a atteint ses limites. D'une part elle est stigmatisante, par la façon même dont elle est distribuée : files d'attente, conditions et lieux de distribution indignes. D'autre part, elle génère une situation d'assistantat que de nombreuses personnes perçoivent comme violente (Bonzi 2019). Il faut ajouter que ce type d'aide ne respecte pas les préférences alimentaires des personnes assistées (Banques Alimentaire et al. 2015) et ne permet pas une alimentation saine et de qualité. Dans sa thèse, Bénédicte Bonzi parle des « atteintes physiques et morales faites à celle ou

⁸ Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis

celui qui doit faire la queue pour pouvoir se nourrir dans un pays où la nourriture est abondante » (Bonzi 2019).

1.3. Lutte contre la précarité alimentaire : le dispositif de l'état et les différents acteurs qui s'en emparent

Historique des politiques publiques de lutte contre la précarité alimentaire

« La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. »

Elle est inscrite au code de l'action sociale et des familles comme un dispositif de lutte contre la pauvreté et les exclusions.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, deux associations d'aide alimentaire et vestimentaire voient le jour : le Secours Populaire et le Secours Catholique. Les Restos du Cœur, la Croix Rouge et les Banques Alimentaires se sont développés par la suite. Dans les années 1980, le chômage est en grande croissance sur le territoire français et on assiste à une sorte de renaissance de l'aide alimentaire dans le contexte de l'entrée en vigueur d'un programme européen : le Plan Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD). L'hiver 1986-1987 constitue une sorte de tournant avec la mise à disposition gratuite de stocks d'intervention à des ONG via ce programme. (Marec 2019)

Au départ, le PEAD reposait essentiellement sur l'échange de matières premières issues des stocks d'inventures de la Politique Agricole Commune (PAC) contre des produits alimentaires transformés via des appels d'offres auprès des professionnels de l'agroalimentaire. En 2011, la pérennité du programme et son budget ne sont plus assurés du fait de la diminution des stocks d'inventures de la PAC (cf. 2.1. page 11). Les besoins étaient complétés par l'Union Européenne par l'achat de produits finis donc la Cour de Justice des Communautés Européennes a considéré que le PEAD n'était plus lié à la PAC mais relevait de l'aide sociale directe et devait donc être financé dans ce cadre. Outre cette limite liée aux stocks, le PEAD présentait aussi d'autres failles qui ont entraîné la mise en place d'autres programmes en parallèle comme le PAI (Programme Alimentation Insertion), qui a permis de décrire l'état nutritionnel et la consommation alimentaire des personnes ayant recours à l'aide alimentaire. Le PAI correspondait à une attente exprimée par les associations : faire passer, au-delà de la distribution de produits alimentaires, des messages essentiels (veiller à l'équilibre nutritionnel, boire de l'eau, prendre le temps du repas...) aux publics vulnérables plus souvent touchés par l'obésité. (Le site du CNLE 2016)

Suite à l'arrêt du PEAD, les Etats ont alors dû trouver des financements. En France, un budget de 10 Millions d'Euros avait déjà été alloué à l'aide alimentaire : le Programme National d'Aide Alimentaire (PNAA), pour justement répondre aux besoins alimentaires non pourvus par l'Europe, améliorer et diversifier l'aide alimentaire. Au fur et à mesure, la France a proposé de coupler le maintien d'une aide alimentaire avec une autre préoccupation : la lutte contre le gaspillage alimentaire. La loi Garot (2016) suivie de la loi EGAlim (2018), incitent les opérateurs de la grande et moyenne distribution alimentaire, la restauration collective, les industries agroalimentaires et les opérateurs de commerce de gros à donner leurs potentiels inventures à des associations caritatives. Les associations d'aide alimentaire ont donc dû acquérir des compétences dans la gestion des stocks, des flux d'approvisionnement et de la distribution pour faire face à ce changement. (Le site du CNLE 2016)

Financièrement, ce dispositif repose sur un système de défiscalisation des dons alimentaires. Les entreprises sont encouragées à lutter contre le gaspillage alimentaire en effectuant des dons en nature. La valeur du don est déterminée lors de sa remise au bénéficiaire ; c'est le coût de revient

du bien donné qui détermine le montant de la réduction d'impôt. Un produit donné le jour même de sa péremption peut donc être entièrement défiscalisé (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 2020). La loi Garot, qui a été lancée en premier, a été mise en place avec l'objectif principal de lutter contre le gaspillage alimentaire via quatre actions prioritaires : la prévention, la valorisation à destination de l'alimentation humaine grâce aux dons ou à la transformation, la valorisation à destination de l'alimentation animale et la valorisation énergétique (Ministère de la transition écologique 2022). L'Etat soutient donc les associations de distribution alimentaire en facilitant leur approvisionnement, c'est-à-dire en favorisant les dons.

Depuis 2016, lors des Etats Généraux de l'Alimentation, l'Etat soutient aussi le développement des Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) qui ont pour objectif de permettre une alimentation plus saine, plus sûre et plus durable sur les territoires. Les actions mises en place dans le cadre des PAT sont de favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en produits de qualité, la réduction du gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire. L'Etat soutient également les initiatives agissant pour la justice sociale, l'éducation alimentaire, la lutte contre le gaspillage ou l'ancrage territorial (Bonzi 2019).

Une politique publique déléguée aux associations

Ainsi, l'Etat subventionne et soutient les opérateurs de l'aide alimentaire. La politique publique actuelle de lutte contre la précarité alimentaire est donc majoritairement déléguée aux associations de solidarité. Outre les lois mises en place pour assurer l'approvisionnement des grands réseaux d'associations caritatives, de nombreux appels à projets sont lancés. Toutes les associations et initiatives dépendent de ces subventions qui se sont multipliées pendant la crise sanitaire. L'alimentation prend de plus en plus d'importance dans l'opinion publique et la précarité alimentaire également – d'autant plus en 2020, pendant et après le confinement. Il s'agissait d'une situation d'urgence avec une demande croissante de recours à l'aide alimentaire. Le Plan de Relance a permis le soutien financier de nombreux projets et structures en lien avec l'aide alimentaire et Territoires à VivreS en fait notamment partie.

Même si depuis quelques années, les collectivités territoriales ont de plus en plus la compétence de prendre en main les enjeux agricoles et alimentaires locaux, l'action publique reste principalement un moyen de répondre à l'urgence. Face à l'augmentation des personnes sollicitant l'aide alimentaire, cette aide initialement conçue comme provisoire est devenue peu à peu une réponse structurelle et institutionnalisée à la précarité alimentaire (Alphandéry et al. 2020).

Paysage des principaux acteurs de l'aide alimentaire

Aujourd'hui en France, l'aide alimentaire est mise en œuvre par un nombre important d'acteurs, parmi lesquels les réseaux associatifs et les centres d'action sociale jouent un rôle essentiel. Ce tissu associatif dense repose majoritairement sur le bénévolat. D'autres initiatives de solidarité contribuent également à lutter contre la précarité alimentaire : coopératives solidaires, groupements d'achats, jardins nourriciers, tiers-lieux de rencontre et de partage, aides financières, guides pratiques pour se nourrir avec un petit budget, etc. (Ministère des solidarités et de la santé 2020). Les acteurs de l'aide alimentaire ont dû s'organiser et s'adapter en fonction des lois européennes et françaises. Le paysage de l'aide alimentaire apparaît comme foisonnant et en mutation (Alberghini et al. 2017). Le schéma ci-dessous présente les principaux acteurs et résume le fonctionnement expliqué précédemment :

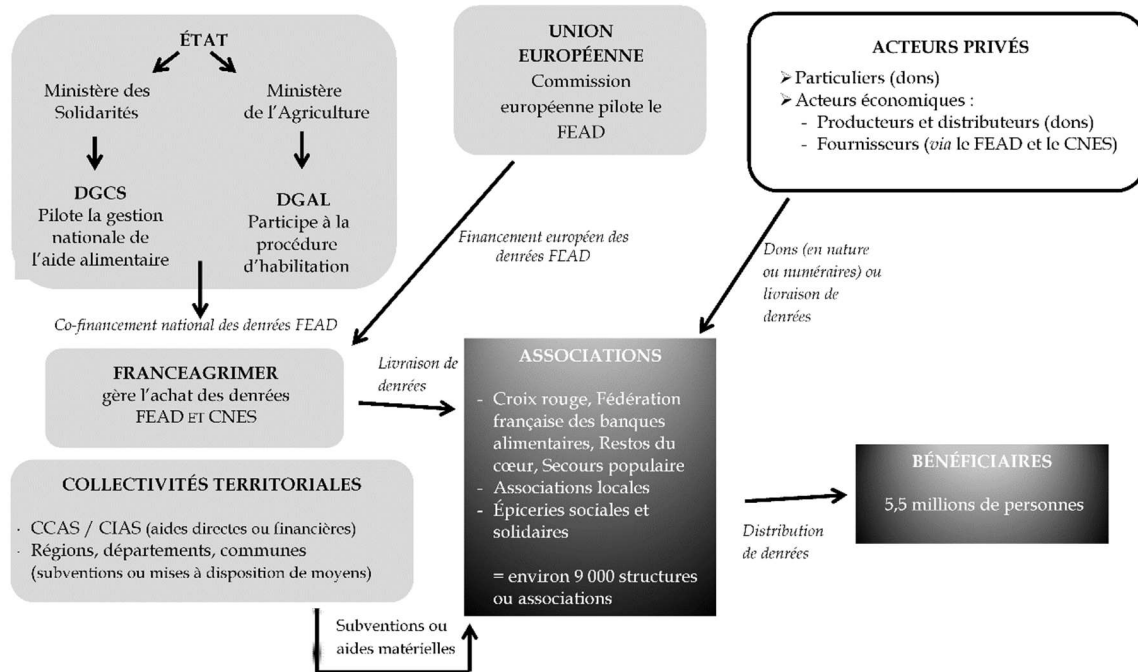


Figure 1 : Les principaux acteurs de l'aide alimentaire (Commission des finances du Sénat 2022)

En parallèle, des dispositifs alternatifs difficiles à recenser se multiplient sur les territoires. Ce sont des associations et initiatives indépendantes qui interviennent de façon isolée, en dehors des réflexions portées par les grands réseaux associatifs. (Brunet et al. 2016)

Contexte d'émergence des acteurs alternatifs de l'aide alimentaire

Face aux constats des défaillances du système de l'aide alimentaire reposant sur la récupération d'inventaires issus de dons défiscalisés ou de surplus agricoles, des associations et initiatives proposent des solutions alternatives pour un accès plus digne à une alimentation de meilleure qualité et durable.

Des associations ou collectifs d'habitants créent des lieux ouverts à tous, des ateliers cuisines, jardins partagés et chantiers d'insertion autour de l'agriculture et l'alimentation. Certaines mettent en place des approvisionnements auprès d'autres circuits afin de proposer plus de choix et des produits de meilleure qualité aux consommateurs. Elles ont souvent un projet social qui peut se traduire par de l'accompagnement (Exemple : administratif, emploi, logement, etc.) ou encore par une contribution des bénéficiaires : financière par une participation monétaire lors de l'achat des produits, mais aussi parfois par leur participation à la vie de l'épicerie et à ses actions (Brunet et al. 2016). Cette contribution est mise en place pour favoriser le sentiment d'intégration et la dignité des personnes. Certaines initiatives souhaitent aussi proposer des solutions plus durables qu'un fonctionnement dépendant des subventions et réfléchissent à des possibilités d'autofinancement et de pérennisation de leurs modèles. Dans cet objectif, ainsi que celui de dignité des consommateurs, les épiceries sociales en mixité se développent.

Des structures de grands réseaux nationaux de l'aide alimentaire se mobilisent aussi autour de ces questions et tentent de mettre en place des solutions. Le Secours Catholique a par exemple fait le choix de se détourner progressivement de la distribution de colis alimentaires. Ce renouvellement et cette diversification de leurs actions positionne de fait les structures de l'aide alimentaire au-delà d'une simple action distributive même s'il demeure le modèle privilégié de lutte contre la précarité alimentaire (Alphandéry et al. 2020). Les politiques publiques soutiennent de plus en plus

l'accompagnement social des associations et initiatives de solidarité alimentaire. Les PAT, à l'échelle des collectivités, sont un exemple de politique publique qui vont dans le sens du développement de projets alternatifs sur les territoires.

Aujourd'hui, l'aide alimentaire en France contribue à lutter contre la précarité alimentaire grâce à la fourniture de denrées et à la proposition d'un accompagnement aux personnes accueillies, par exemple vers des dispositifs d'insertion (Alphandéry et al. 2020). L'aide alimentaire a pour principale source de financement le FEAD auquel s'ajoutent des financements nationaux locaux et privés (Scherer 2018). Elle peut prendre de multiples formes, comme la distribution de colis, l'accès à une épicerie sociale et solidaire, la prise de repas dans un restaurant solidaire ou lors d'une distribution de rue, ou encore l'abonnement à des paniers de légumes (Ministère des solidarités et de la santé 2020). Fournis par l'agro-industrie via des appels d'offre, les produits dits européens sont distribués par des associations de bénévoles qui disposent également des surplus de la grande distribution ou encore des produits issus des dons et collectes. Dans ces espaces, les produits frais sont rares et les produits frais de qualité encore plus (Scherer 2018). L'aide alimentaire telle qu'elle est mise en place est une solution d'urgence, pourtant bien ancrée dans les politiques de lutte contre la précarité. Elle ne peut pas être une solution durable.

Les initiatives alternatives se développent dans un contexte de prise de conscience des failles du système de l'aide alimentaire et d'émergence de grandes questions : les définitions de qualité et durabilité de l'alimentation, l'accès digne, le droit à l'alimentation, etc. (cf. Tableau de définitions, pages 17-18). Ces enjeux sont de plus en plus portés par des structures dans leur plaidoyer qui remettent notamment en cause le fait que les politiques de lutte contre la précarité répondent à une urgence au lieu de traiter le problème de façon systémique. Ces organisations militent pour des systèmes alimentaires durables tout au long de la chaîne et des solutions politiques et structurelles pérennes. Dans ce cadre, l'approvisionnement est nécessairement étudié ainsi que la durabilité des systèmes agricoles et de production.

2. Les revenus et les prix agricoles

2.1. Petite histoire des prix en agriculture

Les prix agricoles ont longtemps été régulés avant la révolution industrielle et l'arrivée du libéralisme. Au fur et à mesure, des politiques de dérégulation des marchés agricoles ont été adoptées entre le 19^e siècle et les années 1930. Dans ce mémoire, nous présentons l'histoire des prix agricoles à partir des années 1930 ainsi que son lien avec l'évolution des modèles de production agricole.

Dans les années 1930, l'agriculture connaît une crise profonde. En 1936, le Front Populaire fait campagne en proposant une régulation des prix des denrées agricoles et crée alors le premier office agricole pour répondre aux crises du blé : le prix est fixé à 140 francs le quintal et garanti pour toute la durée de la campagne. L'Etat encourage alors les producteurs à se regrouper et à créer des coopératives, des caves, des silos, des moulins. Cette régulation permettant de lutter contre les surproductions et de stabiliser les cours, elle est donc maintenue par le gouvernement qui suit en 1940. Pendant la guerre, l'enjeu n'est plus de limiter les surproductions mais d'organiser le rationnement et de fixer les prix pour éviter qu'ils ne varient trop rapidement. (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 2018)

Après la guerre, les pénuries et les rationnements continuent et il apparaît ainsi vital d'augmenter la productivité de l'agriculture. Les agriculteurs sont alors encouragés à investir dans du matériel, se tourner vers la sélection génétique, recourir massivement aux engrais, etc. Les prix sont toujours garantis pour la filière du blé, mais d'autres marchés (lait, viande, vin, légumes, etc.) souffrent d'un manque d'organisation. Au début des années 1950, la concurrence entre les régions s'amplifie, l'inflation est importante et les prix sont donc très instables (cf. 2.2. page 13). En 1953, l'Etat crée des sociétés d'interventions chargées d'acheter et de stocker les excédents. De leur côté, les producteurs s'organisent pour mieux maîtriser les prix de leurs produits en créant des coopératives et des marchés aux enchères. Les marchés de gros comme Rungis se développent dans les années 1960, encouragés par l'Etat. Cependant, les cours continuent d'être très instables et les protestations des agriculteurs se multiplient. Ils demandent l'aide de l'Etat pour structurer les marchés et mieux contrôler les prix de leurs produits. La politique est alors d'intégrer l'agriculture à l'économie nationale pour la faire entrer dans l'aire du capitalisme mondial. L'objectif qui en découle est de rajeunir la population agricole et moderniser l'agriculture. Au niveau de l'Europe, la Politique Agricole Commune (PAC) de 1962 a le même objectif de modernisation pour mettre fin au déficit alimentaire notamment grâce à des subventions d'équipement. Les exploitations s'agrandissent, s'équipent, se spécialisent, et les circuits de distribution se structurent. En 15 ans, la France perd 700 000 paysans. En matière de prix, les mêmes prix sont garantis à tous les agriculteurs à l'échelle de l'Europe des Six, grâce à un fonctionnement de régulation des prix des marchés agricoles. Le principe est de corriger les déséquilibres de production : on fixe des prix élevés pour encourager les productions déficitaires, et des prix bas pour décourager les productions excédentaires. De son côté, l'Etat Français crée le « Forma » : Fonds d'Orientation et de Réorganisation des Marchés Agricoles, qui a pour rôle de réguler les cours des marchés agricoles et éviter que la loi de l'offre et de la demande ne se retourne au détriment des producteurs et contre les consommateurs. Pour s'assurer de nourrir sa population dans la durée, l'Etat achète des stocks de blé, viande, lait et les écoulent ensuite sur le marché lorsque les cours deviennent plus favorables. (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 2018)

Parallèlement, le secteur de la transformation continue de se développer. Or, la production agricole et agroalimentaire augmente sans tenir compte des besoins du marché. L'Europe doit donc détruire les excédents agricoles. Chaque année, les ministres européens de l'agriculture se réunissent pour fixer une cinquantaine de prix agricoles et il devient de plus en plus difficile de fixer le juste prix des produits. Les stocks continuent d'augmenter, les coûts de production varient d'un pays à l'autre et les disparités entre les différentes monnaies rendent les choses encore plus compliquées. L'arrivée de nouveaux pays dans la Communauté Economique Européenne augmente aussi la concurrence. Dans les années 1980, l'Europe entend supprimer les prix garantis et limiter la production agricole. En 1984, les quotas laitiers sont mis en place pour cesser d'acheter les stocks de lait et de beurre et mieux coller aux attentes du marché. Cette mesure est très difficile à encaisser pour les producteurs français qui ont beaucoup investi pour produire toujours plus. L'Europe souhaite aussi geler certaines terres agricoles pour limiter la production. Les excédents continuent pourtant à s'accumuler et le coût des stocks publics a explosé. Il faut donc trouver un système qui permet de soutenir les revenus des agriculteurs, sans faire exploser le budget européen, d'autant que l'OMC et les Etats Unis mettent la pression à l'UE pour qu'elle stoppe d'intervenir et qu'elle laisse les lois du marché opérer. La PAC est donc réformée en profondeur en 1992 (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 2018). Des aides directes couplées au produit encouragent les meilleurs rendements possibles et à partir des années 2000, des aides directes à l'hectare favorisent l'agrandissement systématique des exploitations (Bonhommeau, Denis, Delaire 2011). Les prix garantis disparaissent progressivement, et la fixation des prix devient petit à petit du ressort des acteurs privés qui appliquent les lois de l'offre et de la demande. La France devient le premier pays exportateur de produits agroalimentaires. Le prix des aliments baisse, ce qui est bénéfique pour les familles qui peuvent consacrer leur budget à d'autres dépenses. Mais de l'autre côté, ce fonctionnement provoque une course à la rentabilité dont les effets sont néfastes pour les consommateurs, producteurs et l'environnement (cf. 3.2. page 16). Les scandales sanitaires se

multiplient, choquent les consommateurs et questionnent la pertinence du système productiviste (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 2018). Dans ce modèle, une part de plus en plus importante de la valeur ajoutée et des aides directes est captée par le capital investi, au détriment du revenu prélevé par le paysan (Bonhommeau, Denis, Delaire 2011).

Aujourd'hui, de plus en plus d'agriculteurs se mobilisent pour tenter d'inventer de nouvelles formes de production et de commercialisation. Ils sont nombreux à vouloir se réapproprier la vente de leurs produits afin de garder la valeur ajoutée captée par les transformateurs et distributeurs. Au fil des années, nous avons assisté à une augmentation de l'instabilité prix alors que de l'autre côté, de plus en plus de mesures d'abandon des politiques de régulation des prix ont été prises.

2.2. L'instabilité du marché due à une forte volatilité des prix

En 1969, un économiste montre l'inadaptation du marché agricole aux mécanismes libéraux, ce qui entraîne des prix et revenus toujours plus bas (Valarché 1969). Dans l'idéologie libérale, la régulation des prix est confiée au marché, c'est-à-dire aux personnes qui le constituent : consommateurs, producteurs, entreprises d'agrochimie, agroalimentaire, distributeurs, agrofournitures, etc. Le marché des produits agricoles et alimentaires est complexe, et l'offre et la demande dépendent de nombreux et divers facteurs.

La loi de l'offre et de la demande est une théorie qui explique l'interaction entre les vendeurs d'une ressource et les acheteurs de cette ressource. Cette théorie définit la relation entre la disponibilité d'un produit particulier et la demande pour ce produit, paramètres qui influencent le prix. (Schluep 2015)

Le marché agricole et alimentaire est caractérisé par une inélasticité de l'offre et de la demande. L'élasticité correspond à la sensibilité de la demande de certains produits et services aux variations de prix. Pour les produits essentiels, la demande est inélastique par rapport au prix car elle varie peu quand le prix augmente. Cette caractéristique est également valable pour l'offre qui est aussi considérée inélastique par rapport au prix sur le marché agricole et alimentaire. (Schluep 2015)

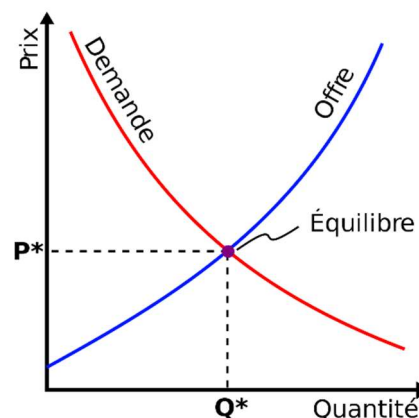


Figure 2 : Loi de l'offre et de la demande

De manière générale, la hausse des prix sur un marché traduit un déséquilibre entre l'offre et la demande. Sur le marché agricole, l'offre dépend notamment des facteurs climatiques ce qui peut largement affecter les cours mondiaux, des coûts de production qui ont tendance à augmenter et de la quantité des stocks qui est faible actuellement et ne peut donc pas jouer le rôle d'amortisseur. (OCDE, Secrétariat du Club Sahel et Afrique de l'Ouest 2011)

Du côté de la demande, comme nous venons de le voir, celle-ci est en hausse croissante et varie peu quand les prix augmentent. Par ailleurs, les comportements de spéculation d'investisseurs impactent le marché. (OCDE, Secrétariat du Club Sahel et Afrique de l'Ouest 2011)

Les marchés agricoles sont donc instables du fait de la rigidité de la demande et l'élasticité de l'offre ainsi que par leur exposition aux aléas climatiques et géopolitiques auxquels s'ajoute le système spéculatif qui contribue énormément à une volatilité des prix (AdminTemp 2018). Ce phénomène s'observe en regardant l'évolution d'un prix sur une période donnée. Ci-contre, un graphique montrant l'évolution des prix des matières premières agricoles et produits alimentaires.

La volatilité des prix est le résultat de fluctuations aléatoires des volumes produits, aggravés par la rigidité de la demande propre aux produits alimentaires et qui implique de fortes variations des prix pour équilibrer le marché suite à de faibles variations des volumes commercialisés. (Gérard, Piketty, Boussard 2008).

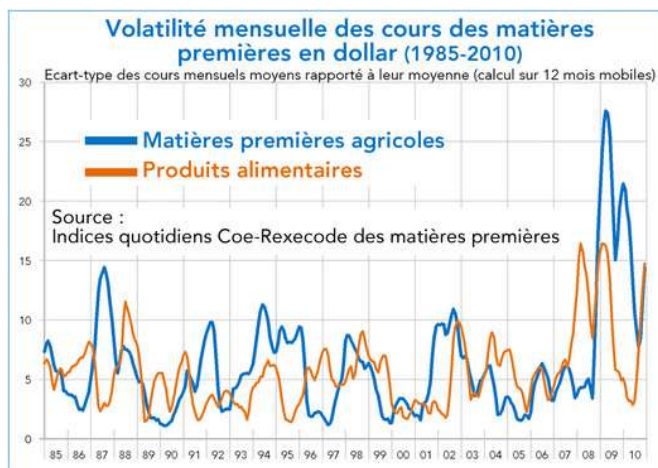


Figure 3 : Evolution des cours des matières premières et produits alimentaires

Le système de production actuel est ultra-sensible aux aléas climatiques et aux variations de marchés, aussi bien ceux des produits agricoles que ceux des agrofournitures. Ce modèle repose aussi sur la réduction de l'emploi paysan qui devient de moins en moins transmissible étant donné l'importance des capitaux à reprendre, et l'espérance de revenus réellement disponibles pour vivre plutôt faible et aléatoire.

2.3. La précarité du monde agricole

Une précarité économique et globale

L'instabilité des revenus agricoles induit une précarité économique qui a des conséquences sur les conditions de vie des agriculteurs. En effet, les aléas climatiques, la concurrence, les difficultés économiques liées à un endettement, l'instabilité des revenus, mais aussi la défiance de certains consommateurs, l'isolement et les conditions de travail font de l'agriculture un secteur d'emploi difficile et précaire.

Les exploitants agricoles ont la mortalité par suicide la plus élevée de toutes les catégories sociales. Selon les données les plus récentes de la sécurité sociale agricole (MSA), 529 suicides ont été dénombrés en 2016 parmi le 1.6 million d'assurés du régime agricole âgés d'au moins 15 ans. (Duclos-Grisier, 2020)

Evolution du revenu des agriculteurs (2000-2015)
Evolution du résultat courant avant impôts (RCAI) par actif non salarié, en milliers d'euros 2015

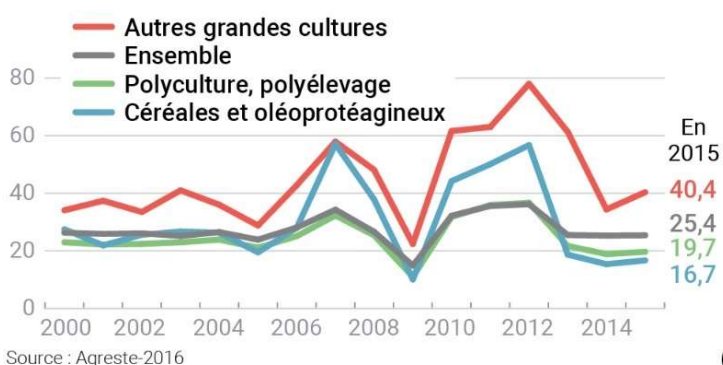


Figure 3 : Evolution des revenus agricoles

Les risques de santé liés à la profession

Par ailleurs, les agriculteurs sont également exposés à des risques de santé spécifiques à leur profession : accidents, contraintes physiques, produits phytosanitaires, agents biologiques, risques psychosociaux (Santé publique France 2018). L'exposition à ces risques dépend de la production et du système d'exploitation. Des études ont par exemple montré que les suicides sont plus importants pour les éleveurs bovins. L'exposition aux pesticides est largement plus forte pour les producteurs de grandes cultures céréalières et oléagineuses car les travailleurs agricoles utilisent des pesticides (fongicides, insecticides, herbicides, raticides, etc.) de façon intensive et prolongée sur de vastes surfaces (Officiel Prevention 2019). L'intoxication peut être aiguë lorsqu'elle est accidentelle, ou chronique quand l'exposition est régulière et fréquente même à de faibles doses. Ce sont les effets d'une intoxication chronique qui sont les plus néfastes et des études ont par exemple démontré un lien entre l'exposition chronique aux pesticides et la maladie de Parkinson (Santé publique France 2018b, p. 2). Les agriculteurs sont exposés à des risques biologiques liés aux environnements de travail agricole contaminés en poussières organiques qui sont à l'origine de nombreuses pathologies professionnelles pulmonaires.

L'usage de diverses machines et engins agricoles induit également des risques physiques particuliers. La mécanisation est surtout importante pour les grandes cultures pendant toutes les phases de l'exploitation et cela augmente les risques d'accidents de travail mécaniques. (Santé publique France 2018b, p. 2)

Le stress induit par les conditions de travail et l'excès de charge mentale peut être responsable de risques psychosomatiques, conduites addictives et autres maladies ou troubles (maladies cardiovasculaires, dépressions, suicides). (Officiel Prevention 2019)

La précarité alimentaire des agriculteurs

Peu de travaux de recherche ont été réalisés sur l'alimentation des agriculteurs. En revanche, des études sur la santé des agriculteurs indique une précarité alimentaire de cette catégorie socio-professionnelle. Cette précarité n'est pas surprenante au vu des conditions économiques difficiles de la profession. Le taux d'endettement des agriculteurs a été multiplié par trois entre 1980 et 2011 et le nombre de demandes de RSA continue d'augmenter (Paturel et al. 2015).

Etonnamment – car on pourrait penser que les agriculteurs autoconsomment une partie de leur production ou ont un potager - les exploitants agricoles sont la catégorie socio-professionnelle qui consacre la plus grande partie de leur budget à l'alimentation (Caillavet et al. 2009). En effet, proportionnellement à tout leur budget, les agriculteurs dépensent peu en loisirs, culture et logement car beaucoup sont propriétaires. L'autoconsommation a diminué entre les années 1975 et 2000 et cela peut s'expliquer par l'évolution des modèles de production et d'exploitation. Les lieux d'approvisionnement des agriculteurs reflètent les tendances du consommateur urbain (grandes et moyennes surfaces et hard discount). Même si peu de chiffres existent, des études sociologiques ont montré que certains producteurs ont recours à l'aide alimentaire. La situation de précarité alimentaire des agriculteurs montre que l'alimentation durable est un enjeu global (Paturel et al. 2015).

3. Comment ces deux questions se rencontrent ?

Lorsque que nous comparons l'historique des politiques d'aide alimentaire et l'histoire des prix agricoles, le lien paraît évident. On voit que l'arrivée des politiques européennes a autant chamboulé les politiques de lutte contre la précarité que les systèmes agricoles. Plus récemment, l'action de l'Etat est passée d'une régulation européenne à une transmission des compétences aux territoires.

3.1. Parler de l'accès à l'alimentation ne va pas de soi dans le monde agricole

Comme nous venons de le voir, peu d'études ont été réalisées sur l'alimentation des agriculteurs. Cette déconnexion entre consommateurs et agriculteurs est due notamment à une division des tâches de production et de distribution qui s'est accentuée depuis les années 1950. Le système industriel a engendré la désertification des zones rurales et les agriculteurs ont donc un rôle limité à la production de matières premières (Les sardinières, CFPPA ségré le fresne 2020). Or, l'enjeu de l'agriculture est de nourrir le monde. Parler d'accès à l'alimentation dans le monde agricole revient à confronter deux réalités précaires et l'équation est complexe. Pourtant, il est impossible de séparer ces enjeux si on souhaite aborder la question de façon systémique. Certains agriculteurs choisissent de rétablir un lien avec les consommateurs en reprenant en main la transformation et la vente de leur production. (Bonhommeau, Denis, Delaire 2011)

L'agriculture doit aujourd'hui faire converger performance économique, sociale, préservation de l'environnement et santé publique. Sur le terrain, les projets locaux de solidarité alimentaire se questionnent sur les choix d'approvisionnement et la mobilisation des producteurs. La question de l'accès à l'alimentation émerge ainsi progressivement comme une question dans laquelle les acteurs agricoles ont un rôle à jouer.

Depuis quelques temps, des acteurs tentent de reconnecter ces deux mondes et de réfléchir à des solutions durables. Le Réseau CIVAM s'empare de la question depuis quelques années car l'approvisionnement est trop souvent pensé sans les producteurs et sans connaissance de leur réalité et contraintes professionnelles.

3.2. L'illusion de la gratuité de l'aide alimentaire

Dans sa thèse soutenue en 2019, Bénédicte Bonzi démontre que la gratuité de l'aide alimentaire est mal vécue par les bénéficiaires et que ce système présente beaucoup de failles. Même si les produits de l'aide alimentaire sont achetés par l'Etat ou les citoyens et donc payés aux agriculteurs, ils sont issus de circuits où la course au « low-cost » ne permet pas une rémunération satisfaisante et des conditions de vie décentes aux agriculteurs. En effet, ces produits sont issus de systèmes de production industriels intensifs fortement subventionnés qui, comme on a pu le voir précédemment, entraînent souvent pour les producteurs un fort endettement et des risques de santé importants. Le coût de ce système est aussi environnemental puisque les modes de production intensifs dépendent de l'industrie agro-chimique pour lutter contre les aléas biologiques. Cette gratuité a donc un prix économique, social et environnemental.

En mars 2022, le collectif « Accès digne à l'alimentation » formé par le Réseau CIVAM, le Secours Catholique, VRAC, le Réseau Cocagne et l'UGESS publie une tribune en réaction à l'annonce de Leclerc du blocage du prix de leur baguette à 29ct. Ils y décrivent l'illusion de la gratuité et critiquent l'argument et la volonté de la grande distribution de toujours « baisser les prix pour rendre l'alimentation accessible à tous » :

« Il est urgent de penser une politique publique agricole et alimentaire cohérente, ambitieuse, durable et citoyenne, qui ne laisse pas le marché segmenter la population sur une activité aussi vitale et aussi profondément sociale que celle de se nourrir. »

Réseau CIVAM, Secours Catholique, VRAC, Réseau Cocagne, UGESS

3.3. La justice alimentaire et la question du « juste prix »

En 1996, au Sommet de l'alimentation à Rome, émerge le concept de « souveraineté alimentaire ». Il est notamment porté par des groupements paysans (Via Campesina) dénonçant la précarité de leur métier et celle de toute une frange de la population n'ayant pas accès à une alimentation de qualité. Ils dénoncent la course à la quantité, les économies d'échelle et la mondialisation des flux alimentaires. D'après Via Campesina, cette façon de penser limite l'accès à une alimentation de qualité et la capacité de chacun de choisir son alimentation. La notion de « justice alimentaire » émerge dans ce contexte et peut se définir comme suit : « Un partage équitable des bénéfices et des risques concernant les lieux, les produits et la façon dont la nourriture est produite et transformée, transportée et distribuée, et accessible et mangée » d'après Gottlieb et Joshi dans leur ouvrage « Food Justice ». Cette définition sous-entend (Pujol 2020) :

- Un meilleur partage de la valeur ajoutée au sein des filières d'approvisionnement
- Plus d'accessibilité sociale et financière à une alimentation de qualité
- Une accessibilité physique à une alimentation de qualité
- La possibilité d'être acteur de son alimentation

Les enjeux que soulève la justice alimentaire sont sanitaires – avec des conséquences qui ne s'observent pas de façon homogène d'une population à l'autre, à la fois pour les consommateurs et les agriculteurs – et sociaux – avec de la pauvreté des deux côtés de la chaîne et les problématiques de dignité et de choix de l'alimentation. Cette notion montre de nouveau l'importance de l'aspect social de l'alimentation.

Avec d'un côté les enjeux de l'accès à l'alimentation et de l'autre ceux de la durabilité des systèmes agricoles, la question du prix, plus particulièrement du « juste prix », est centrale :

Comment on construit un prix bas pour les plus pauvres ? Comment le producteur prend part à cette aide alimentaire ? Qu'est-ce qu'un prix accessible ? Qu'est-ce qu'un prix rémunérateur ? Finalement, qu'est-ce qu'un prix juste ?

Le juste prix est une notion économique théorique, qui assigne à un bien une valeur, basée sur des fondamentaux économiques. Le « juste prix » doit être distingué du « prix de marché » qui correspond à la « valeur courante » de ce bien. (Encyclopédie)

Sur le terrain, des initiatives et producteurs tentent de résoudre cette équation et de s'approcher le plus possible du prix juste, dans un contexte de marché concurrentiel. Ces initiatives – que nous définissons dans la partie suivante – et les producteurs qui les fournissent, ont fait l'objet de l'étude du Réseau CIVAM sur la fixation des prix agricoles dans les territoires du projet Territoires à VivreS.

3.4. Synthèse d'étape, cadre de recherche et hypothèses

Dans cette première partie, nous avons présenté les éléments de contexte nécessaires à la définition du cadre de l'étude réalisée pour le Réseau CIVAM à l'occasion de ce mémoire de fin d'études. Les définitions qui émergent de ce contexte sont les suivantes :

| Notion | Définition |
|---|---|
| Personne en situation de précarité | Une personne ne disposant pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri. (Paturel 2017) |

| | |
|----------------------------------|---|
| Accessibilité alimentaire | La notion d'accès à l'alimentation est multiple. Elle concerne différentes dimensions de l'accessibilité : • économique • pratique • sociale et culturelle • citoyenne Il apparaît que les personnes en situation de précarité alimentaire sont justement celles qui cumulent des freins dans plusieurs voire la totalité de ces dimensions. (Alphandéry et al. 2020) |
| Alimentation de qualité | Par alimentation de qualité on entend « une alimentation saine pour le corps et pour l'environnement, gustative, composée de produits dont on connaît l'origine, vendue à un prix équitable et juste pour les agriculteurs, dans le respect des conditions de travail, accessible pour les consommateurs et porteuse de lien social ». Elle concerne donc tout autant les mangeurs que l'écosystème (social et écologique) dans lequel ils s'inscrivent. (Scherer 2018) |
| Alimentation digne | La dignité est un droit fondamental. La perte de dignité, la honte, la perte de fierté représentent l'un des principaux points évoqués par les personnes en situation de précarité alimentaire. Elle est due au fait de devoir demander de l'aide pour se nourrir et/ou aux conditions d'accès. Dans le rapport du labo de l'ESS, Georges Mouton, membre d'ATD Quart Monde, développe : « Une alimentation digne c'est pouvoir manger tous les jours à sa faim. Pouvoir choisir ses aliments, c'est important. » Une alimentation digne peut se définir par une alimentation choisie et accessible sans avoir besoin de demander de l'aide et en évitant la stigmatisation du recours à l'aide alimentaire. (Alphandéry et al. 2020 ; Ramel et al. 2016) |
| Alimentation durable | D'après l'ADEME, l'alimentation durable correspond à l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. (ADEME 2019) |

Ce tableau de définitions montre que les notions de qualité, dignité et durabilité se rejoignent. Les projets locaux de solidarité alimentaire doivent être pensés avec les personnes en précarité mais aussi avec les producteurs qui ne doivent pas être considérés comme de simples fournisseurs. En effet, ces derniers sont aussi touchés par la précarité et ont – par leur activité – un rôle structurant sur leurs territoires. L'étude engagée par le Réseau CIVAM s'intéresse à l'approvisionnement des initiatives qui contractualisent avec des producteurs locaux :

L'approvisionnement, trait d'union entre producteurs et initiatives

Du côté des initiatives : Quelles productions/filières sur mon territoire ? Quels produits proposer ? Quelles « qualités » ? Quels prix d'achat ? Quels financements ? Mais aussi, quels liens avec les fermes ? Quelle participation des agriculteurs ? Quel rôle/impact sur la transformation des systèmes agricoles et des filières ? Comment interpeller l'acteur public ?

Du côté des producteurs : Quelles planification / mise en culture ? Comment rendre accessible sa production ? Quelles logistique / mutualisation ? Quels prix de vente ? Quels partenaires ? Mais aussi, quelle implication dans le partenariat ? Quels choix économiques sur la ferme ? Quel impact social du modèle de production ? Comment interpeller l'acteur public ?

L'approvisionnement auprès de producteurs implique une sortie partielle ou totale des circuits de don, caractéristiques du système d'aide alimentaire présenté précédemment. Pour cette étude, il a été rapidement nécessaire de définir cet approvisionnement « marchand » :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Approvisionnement marchand | Un approvisionnement marchand s'oppose à l'approvisionnement via des circuits de don (produits issus des surplus de l'agro-industrie et de la grande distribution, ou de dons et collectes). Un approvisionnement marchand apparaît quand les initiatives payent les produits au prix du marché. |
|-----------------------------------|--|

A ce stade, nous pouvons donner une définition complète des initiatives qui ont fait l'objet de notre étude :

| | |
|--|--|
| Initiative d'accès digne à une alimentation durable pour tous | Association ou projet dont l'objectif est de donner accès à une alimentation digne et de qualité pour tous. Si leur mode d'action se rapproche de celui de l'aide alimentaire, elles sortent du système « classique » en ne s'approvisionnant pas, ou pas uniquement via des circuits de don et se tournent vers un approvisionnement marchand. Dans tous les cas, elles ont une réflexion sur la qualité de l'offre qu'elles proposent à leurs usagers et tentent le plus possible de se rapprocher de leur idée d'un système alimentaire durable. <i>Rappel : Dans cette étude, quand on parle d'initiative cela peut être : associations, projets de territoires, initiatives citoyennes, etc.</i> |
|--|--|

De fait, une transaction monétaire intervient directement entre initiatives et producteurs qui doivent alors décider d'un prix. Nous avons évoqué précédemment les failles d'un modèle agricole favorisant les hauts rendements ainsi que l'opposition entre la qualité des produits agricoles et le prix accessible. Nous nous intéressons donc à cette recherche du juste prix par les initiatives d'accès digne à une alimentation durable pour tous qui tentent à la fois de proposer des prix accessibles et rémunérateurs. Notre cadre d'étude étant le projet Territoires à VivreS, nous enquêterons sur les quatre métropoles du projet. L'objectif de l'étude est donc de répondre à la problématique suivante :

Comment les prix des denrées sont fixés entre producteurs et initiatives d'accès digne à l'alimentation durable dans les quatre métropoles de Territoires à VivreS ?

La méthodologie d'étude a été construite à partir de cette problématique ainsi que des hypothèses de départ qui sont les suivantes :

Hypothèse 1 : Les acteurs de l'aide alimentaire qui viennent de la gratuité vont rencontrer des difficultés spécifiques à s'approvisionner dans des « circuits marchands ».

⇒ Objectif de l'enquête : Observer les initiatives du point de vue de leur itinéraire de sortie de la gratuité et leurs premiers pas vers un approvisionnement sur des marchés

Hypothèse 2 : La trajectoire personnelle et professionnelle des producteurs d'une part et les choix réalisés sur la ferme d'autre part, déterminent leur capacité ou au contraire leur incapacité à s'engager dans des projets de solidarité alimentaire.

⇒ Objectif de l'enquête : Observer les déterminants de l'implication des producteurs

- Trajectoire personnelle et professionnelle
- Choix réalisés sur la ferme

Hypothèse 3 : Il y a rarement de méthode définie ni d'objectivation et ni de négociation des prix, que ce soit du côté des porteurs d'initiative ou des agriculteurs y compris en circuits courts.

- ⇒ Objectif de l'enquête : Comprendre comment se résout (ou s'évacue) la question du prix, au niveau des initiatives, des producteurs et dans la rencontre entre les deux
- Des prix sont-ils fixés, par qui, à quel moment ? Selon quels critères ?
 - Y a-t-il négociation des prix ? Comment cela se passe-t-il ?
 - Quelles perceptions du prix ont les acteurs ?
 - Quelle compréhension du prix ont les acteurs ?

Hypothèse 4 : La différence entre le prix d'achat et le prix de vente consentis est souvent compensée par des formes de solidarités bricolées et peu pérennes.

- ⇒ Objectif de l'enquête : Comprendre sur qui repose la solidarité
- Comment l'initiative finance son action ?
 - Quelles perceptions de ce fonctionnement par les acteurs ? Quelle pérennité dans le temps ?

DEUXIEME PARTIE : Une méthode mêlant coopération avec les partenaires, retours d'expériences et analyse des documents sur les thématiques de l'accès digne à l'alimentation durable pour tous

Nous détaillons ici la méthode adoptée pour mener cette étude : les éléments de cadrage, les choix réalisés, les initiatives et producteurs enquêtés, les techniques d'entretien, etc. Au total, onze initiatives, sept producteurs et cinq compléments d'enquêtes ont été interrogés. Nous présentons comment nous avons choisi l'échantillon d'enquête et les différents éléments qui ont permis de nourrir la réflexion et l'analyse. Les hypothèses (cf. page 19) constituent le point de départ de la méthodologie choisie puisque celle-ci a été développée dans l'objectif de les vérifier.

1. Capitalisation des ressources et matériaux existants : état de l'art et recensement des types d'action

1.1. Prospection des études menées sur le même sujet

Tout d'abord, un recensement des études menées sur le sujet des prix dans les initiatives de solidarité alimentaire a été réalisé. Il paraissait important d'interroger les organismes dont nous avons connaissance qui commençaient des travaux sur ces thèmes avant d'élaborer les guides d'entretien. Le Réseau CIVAM avait à cœur de prendre en compte ce qui se faisait dans d'autres structures pour ne pas aborder le même sujet par le même axe de recherche.

Voici la liste des études qui démarraient ou se menaient sur les prix agricoles et l'accès à l'alimentation que nous avons recensée :

- **Chaire UNESCO Alimentation du monde – Montpellier** : En mars 2022, l'organisme commençait une étude sur les modèles économiques des alternatives à l'aide alimentaire. L'enjeu était de se partager régulièrement les avancées de nos deux angles de recherche ainsi que les structures enquêtées afin d'envisager des entretiens communs.
- **Secours Catholique – Caritas France et Institut Godin** : Ces deux structures ont mené une étude sur les modèles d'épicerie sociale en mixité dont le rapport est sorti mi-mars.
- **ISARA – Lyon** : Plusieurs projets de recherche sont ou ont été menés sur l'accès à l'alimentation pour tous :
 - **Babette** : Un projet de recherche action qui a pour objectif de comprendre les difficultés des familles précaires pour aller vers une alimentation de qualité et d'expérimenter des solutions favorisant une évolution dans ce sens. L'originalité de ce projet en lien avec l'étude du Réseau CIVAM qui nous intéresse est que la question alimentaire est abordée dans sa globalité : pratiques des agriculteurs, organisation de la transformation et de la distribution, achats d'aliments, cuisine et repas, transmission des savoirs de cuisine et éducation.
 - Stage en collaboration avec la métropole de Lyon et en lien avec le projet Territoires à VivreS. Une étudiante a mené une étude sur l'accès à l'alimentation et particulièrement sur des initiatives du territoire de Lyon.
- **Action Contre la Faim – Marseille** : En partenariat avec Territoires à VivreS, l'organisme a mené une étude sociologique pour contribuer au développement de l'approvisionnement en

produit sec et maraichers locaux des épiceries sociales de Marseille. Comme pour la Chaire Unesco, l'enjeu était de se coordonner pour voir si au fur et à mesure du cadrage de nos deux études, nos guides d'entretien avaient un angle similaire. Nous souhaitons là aussi éviter les doublons, c'est-à-dire interroger deux fois la même initiative sur la même chose.

- **GESRA⁹ et VRAC – Lyon** : Dans le cadre de Territoires à Vivres, les associations étudient les modalités d'un approvisionnement local de la ville de Lyon.

Nous avons donc contacté ces organismes et les discussions que l'on a eues avec les porteurs de projets nous ont permis de cadrer le sujet et confirmer que l'angle agricole est quelque chose qui était ou a été rarement étudié.

1.2. Bibliographie, état de l'art et appui sur des documents ressource

Une recherche bibliographique a été réalisée en parallèle du travail de prospection auprès des structures qui menaient des études sur ce sujet. Cette recherche a permis de s'approprier le sujet et réunir les informations pour la rédaction du contexte, présenté dans la première partie de ce mémoire. L'élagage du cadre et les recherches nous ont permis de définir les termes présentés précédemment.

Notre collaboration avec l'Axe sur les modèles économiques porté par le laboratoire ATEMIS¹⁰, nous définissons également la notion de « modèle socio-économique » qui est également centrale dans cette étude.

| | |
|--------------------------------|---|
| Modèle socio-économique | Le modèle socio-économique représente l'ensemble des ressources disponibles et le choix de leur affectation afin de mettre en œuvre les activités d'une organisation. Il se caractérise par la structure de coûts et de ressources de l'ensemble des projets portés. (Le rameau 2020) |
|--------------------------------|---|

Un document ressource a particulièrement été utilisé : l'autodiagnostic Accessible.

Cette étude s'inscrit dans la continuité du programme Accessible, un long projet de recherche action mené par le Réseau CIVAM qui s'est terminé en 2020. Un des axes de ce projet était d'étudier les initiatives d'accès digne à l'alimentation durable, identifier les freins et proposer des pistes pour outiller les acteurs.

L'outil de l'autodiagnostic qui en est ressorti est conçu pour renforcer la compréhension des enjeux liés à l'accès à l'alimentation. Il est pensé pour permettre d'animer le débat multi-acteurs et croiser les regards. Pour cela, il ouvre quatre grands champs de réflexion :

- Qu'est-ce que la qualité de l'alimentation ?
- Quelles formes de participation mettre en œuvre au sein des initiatives ?
- Comment prendre en compte les enjeux agricoles ?
- Comment se constitue l'autonomie des acteurs ?

Le document comporte des questions, des idées d'animation ainsi que de nombreuses ressources pour appuyer les débats. Des tableaux de synthèse permettent de fixer des pistes de travail et des éléments à partager. Le projet Accessible a également mené à des conférences/débat lors desquelles l'équation des prix rémunérateurs et accessibles a souvent été évoquée. Ce projet de recherche a

⁹ Groupement des Épiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne

¹⁰ ATEMIS (Analyse du Travail et des Mutations dans l'Industrie Et les Services) : Laboratoire d'intervention et de recherche

mis en lumière que la question des prix des denrées définis dans les initiatives d'accès digne à une alimentation durable pour tous fait très souvent débat et est difficile à aborder.

1.3. Recensement des initiatives locales impliquant le monde agricole et l'accessibilité sur les territoires du projet

Une présélection des initiatives a été réalisée par les différents ingénieurs territoriaux de Territoires à VivreS selon leur connaissance du territoire. Ces derniers ont été chargés de caractériser les initiatives en fonction de l'objectif affiché de leur projet. Les ingénieurs territoriaux de Territoires à Vivres connaissent leur territoire et sont les mieux placés pour faire l'inventaire des initiatives à enquêter. Ils ont donc réalisé une liste des initiatives de leur territoire impliquant le monde agricole et l'accessibilité. Un classement a ensuite été réalisé selon l'objectif affiché du projet. Il s'agissait de savoir si l'objectif principal des initiatives était :

A : le soutien des producteurs

B : l'accès pour les plus précaires

D'autres critères ont pu être également renseignés par les ingénieurs territoriaux pour identifier les modèles socio-économiques des initiatives.

A ce stade, il est apparu nécessaire de définir des éléments de cadrage suite à des questionnements soulevés par la première liste d'initiatives : Y a-t-il des types d'initiatives que nous ne souhaitons pas enquêter ? Souhaitons nous intégrer la restauration collective dans notre étude ? Comment l'intégrer dans la typologie ? Au niveau des producteurs, quels types de production souhaitons nous étudier ? Est-il pertinent de resserrer l'enquête sur un seul type de produit pour faciliter l'analyse ensuite ?

Nous avons donc décidé de définir un cadre d'étude afin de mieux construire les guides d'entretiens et appréhender l'analyse :

- **Au niveau des sujets que l'on souhaitait enquêter**, on choisit de se concentrer sur :

Les initiatives d'accès digne à l'alimentation durable pour tous :

- Des épiceries sociales solidaires, avec toutes leurs différences de modèles (don, vente, paniers, bénévolat participatif des clients, prix différenciés, etc.)
- La restauration collective qui augmente sa part en produits locaux et/ou de qualité
- Cantines/restaurants/boulangeries qui proposent des prix différenciés
- Des initiatives citoyennes

Les producteurs/fournisseurs des initiatives :

- Agriculteurs
- Groupements d'agriculteurs / collectifs de paysans

Une typologie détaillée des sujets enquêtés est présentée un peu plus loin dans ce rapport.

- **Concernant les produits** vendus ou achetés :

Nous ne choisissons pas de nous concentrer sur un type de produit en particulier, mais nous savons que notre enquête va nous amener à étudier majoritairement les filières fruits et légumes car ce sont des produits qui font défaut à l'aide alimentaire. Finalement, l'offre de fruits et légumes dans les initiatives peut aussi se voir comme un complément à l'aide alimentaire et non une alternative. On essaiera donc aussi d'étudier d'autres filières notamment fromages, d'autres produits transformés, miel, yaourts, etc.

- **Le périmètre d'étude** de chaque territoire est défini par les ingénieurs territoriaux du territoire. L'aire de collecte est propre à chaque initiative.
- Rapidement, la nécessité de fixer une **limite de nombre d'entretiens** est apparue. Un équilibre a dû être trouvé entre :
 - Un nombre pas trop faible d'enquêtes par territoires
 - Un nombre pas trop élevé d'enquêtes au total
 Le compromis trouvé est le suivant : trois initiatives enquêtées par territoire, ce qui fait environ douze initiatives au total, et un producteur par initiative = 24 entretiens au total.

Ces éléments de cadrage ont permis de sélectionner un échantillon que l'on présente ci-après.

2. Recueil des retours d'expériences divers

2.1. Présentation de l'échantillon sélectionné et enquêté

Les initiatives étudiées

Lors de cette enquête, nous avons rencontré une diversité d'organisations (associations, collectivités, SCIC, GIEE, etc.) engagées pour un accès à une alimentation durable pour tous. Ces organisations se situent sur les territoires du projet Territoires à VivreS (TàV) à savoir les régions élargies de Lyon, Montpellier, Toulouse et Marseille. A partir de la présélection des ingénieurs territoriaux, seules ont été retenues les initiatives qui répondaient à deux critères :

- Elles ne s'approvisionnent pas, ou pas uniquement, via des circuits de don et se tournent vers un approvisionnement marchand, ou elles ont une réflexion sur la qualité de l'offre qu'elles proposent à leurs usagers.
- Elles souhaitent donner accès à une alimentation digne et de qualité aux personnes qu'elles aident et accompagnent.

Dans le tableau ci-dessous, les deux premières catégories d'initiatives se caractérisent par leur approvisionnement tandis que la troisième est caractérisée par son lien avec la restauration collective. En effet, la restauration scolaire publique répond aux critères exposés précédemment, à savoir un approvisionnement marchand hors des circuits de dons et une volonté de rendre accessible (repas à prix réduits) des produits locaux et de qualité au plus grand nombre.

| | Initiative qui sort (ou souhaite sortir) de la gratuité et qui diversifie son approvisionnement pour aller vers de la qualité | Initiative qui a construit dès le départ son approvisionnement avec des produits locaux et de qualité | Initiatives en lien avec la restauration collective publique et scolaire |
|-----------|---|---|--|
| Lyon | Les Escales Solidaires Epicentre | / | / |
| Marseille | La Drogheria Vivres Solidaires | / | / |

| | | | |
|-------------|-------------|--|---------------------------------|
| Montpellier | Esperluette | La Cagette La 5 ^e Saison | GIEE Maraîcher Etang de l'Or |
| Toulouse | GESMIP | Cocagne Alimen'Terre | Resto Bio |

Les producteurs

La méthodologie adoptée a été d'interroger en premier lieu les initiatives pour leur demander ensuite deux ou trois contacts de producteurs qui les fournissent.

Parmi les six producteurs interrogés :

| Producteur : | Fournit : |
|--|--------------------------|
| Matthias Urban | La 5 ^e saison |
| Ferme de Saint-Just | Cocagne Alimen'Terre |
| Chèvrerie la Joanna | Epicentre |
| Ferme Urbaine Collective de la Condamine | La Cagette |
| Pierre Cabarrou | Resto Bio |
| Gérard Faget | Resto Bio |

Remarque : La Ferme de Matthias Urban, la Ferme Urbaine Collective de la Condamine et la Chèvrerie de la Joanna sont des exploitations de petite taille, qui fonctionnent avec environ 4 ou 5 ETP la majorité de l'année. La ferme de Saint-Just est plus grande et produit des volumes plus importants. Tous pratiquent une agriculture soit bio, soit paysanne, soit les deux. ETS Faget et Le Moulin de la Ribière sont deux activités de transformation, respectivement de viande bovine et de blé en farine.

Les « pas de côté »

D'autres initiatives et producteurs présents hors des territoires couverts par le projet Territoires à VivreS ont été rencontrés pour compléter l'analyse.

- **Marché du Lavoir, Dieulefit** : Dans la Drôme, un collectif composé d'une élue, de producteurs, citoyens et commerçants mène des réflexions sur l'accessibilité alimentaire et les prix rémunérateurs pour les producteurs. Ils ont créé un marché avec trois prix différents pour chaque produit.
- **La Ferme du Colibri, Le Thor** : Paysan et administrateur du Réseau CIVAM, Nicolas Verzotti cultive 1.5 hectares de légumes et fruits en agroforesterie sur la commune du Thor. Il mène depuis plusieurs années des réflexions sur la construction des prix agricoles sur les marchés, l'accessibilité alimentaire et le droit à l'alimentation.

- **Le Cabas Solidaire, Soli'Niort** : Soli'Niort est une association créée en 2018 à l'initiative du Secours Catholique et de l'association l'Escale. Le Cabas Solidaire est une épicerie solidaire qui a ouvert en 2020 où l'on peut trouver une large gamme de produits « locaux et/ou bio », « de qualité » et à « petit prix ». Suite à un déséquilibre économique, Soli'Niort a réorganisé sa tarification au début de l'année 2022.
- **GRAP Lyon** : Le réseau GRAP de la région Rhône Alpes, basé à Lyon, est un réseau d'épiceries et de transformateurs bio, permettant d'approvisionner des épiceries en produits bio et locaux, en facilitant la logistique pour les épiceries/transformateurs et les producteurs. Nous nous sommes intéressés au fonctionnement de leur système logistique et souhaitons savoir comment sont fixés les prix entre les épiciers/transformateurs, GRAP et les producteurs.
- **AMAP AURA** : Depuis la création du Miramap (Mouvement Inter-Régional des AMAP) il y a dix ans, le réseau des AMAP mène des réflexions sur l'accessibilité alimentaire avec comme objectif « une alimentation de qualité et accessible » dans les territoires et les dispositifs AMAP. En février 2020, lors de la Rencontre Nationale des AMAP, se lance un chantier interrégional pour engager un processus de mutualisation de savoirs et savoir-faire autour des défis de lutte contre les inégalités alimentaires.

Au total, onze salariés ou bénévoles pour des initiatives, sept producteurs et cinq « compléments d'enquête » ont été rencontrés. Les entretiens d'une durée d'environ une heure ont été menés sur place ou en distanciel (par visioconférence ou appel téléphonique). Le plus souvent, un seul interlocuteur – un·e responsable et/ou salarié·e - répondait aux questions. Ces entretiens étaient parfois complétés d'une visite de l'initiative quand les conditions le permettaient.

Les échanges avec les producteurs se sont tenus pour la plupart au téléphone et ont duré entre 15 et 50 minutes.



Figure 4 : Carte des structures enquêtées

A travers des entretiens et relectures régulières, Agnès Terrieux, chercheuse au LISST (Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires), maître de conférences en géographie, a apporté un appui scientifique et méthodologique pour la conduite de l'étude.

Il y a donc eu 18 entretiens à retranscrire et analyser pour l'enquête et 5 autres qui permettaient d'alimenter la réflexion.

2.2. Elaboration des guides d'entretien et grilles d'analyse

Des entretiens qualitatifs semi-directifs

Afin de recueillir les témoignages et les informations nécessaires au traitement de notre sujet, il est apparu évident de réaliser des entretiens qualitatifs. En effet, il ne s'agissait pas de collecter des données chiffrées auprès des acteurs mais bien d'analyser un discours. La méthode semi-directive a été choisie, c'est-à-dire que les thèmes abordés ont été énoncés aux personnes enquêtées au préalable, puis un guide d'entretien permettait de diriger l'échange durant l'entretien. (COMBESSIE 2007)

Durant les entretiens, les guides servaient de repère pour orienter les échanges. Ils devaient donc être facilement et rapidement consultables. Ils étaient organisés en plusieurs colonnes avec les thèmes à aborder, puis pour chacun, les questions principales ainsi que des questions de relance.

Un guide d'entretien par type d'acteurs enquêté

Au vu des hypothèses et des informations à collecter, les guides d'entretiens ont été divisés en cinq parties.

- Pour les initiatives :

| | |
|------------------------|--|
| Questions globales | Présentation du projet, origine et activité actuelle |
| Approvisionnement | Les étapes par lesquelles les porteurs de projet sont passés pour définir leur modèle d'approvisionnement, choix des produits et fournisseurs. Questions d'abord globales puis centrées sur les approvisionnements locaux. |
| Distribution/vente | Questions brèves pour comprendre les modes de distribution et de vente aux clients et/ou bénéficiaires et leurs profils. |
| Prix | Comment les porteurs de projet ont-ils fixé les prix ? Quelle a été la démarche pour définir les prix d'achat avec leurs fournisseurs ? |
| Financement/solidarité | Comprendre les financements et les types de solidarités qui permettent à l'initiative d'assurer leur action |

- Pour les producteurs :

| | |
|--|---|
| Questions globales | Présentation du projet et du système de production actuel |
| Commercialisation | Comprendre comment les producteurs commercialisent leurs produits, leurs débouchés |
| Partenariat avec l'initiative | La mise en place du partenariat avec l'initiative qu'ils fournissent : Pourquoi ce choix, les étapes de construction de ce débouché |
| Prix | Comment ont-ils réfléchi le prix de leurs produits et leur accessibilité, comment ont été fixés les prix avec l'initiative ? |
| Durabilité du débouché et de leur activité | Comprendre si le partenariat avec l'initiative est stable/pérenne ou temporaire et plus globalement leur activité (transmission de leur exploitation) |

L'ordre des thèmes a été construit pour annoncer un déroulement possible de l'entretien, mais n'avait pas pour objectif de figer ces enchaînements, ni la formulation des questions. En revanche, les mots clés étaient nécessairement utilisés pour assurer une uniformité de la conduite des entretiens. Chaque entretien avait une dynamique propre.

Par ailleurs, chaque initiative avait des caractéristiques particulières ; toutes avaient des fonctionnements et des histoires très divers. Les questions de relance apparaissaient parfois trop spécifiques aux initiatives de type « épicerie sociale et solidaire », or elles ne représentaient pas la majorité des projets enquêtés. Les questions principales ont été le plus possible utilisées de manière uniforme pour toutes les initiatives et une attention particulière a été portée sur le fait d'aborder tous les thèmes. L'ordre défini par le guide d'entretien a aussi été respecté au maximum car la logique de raisonnement permettait d'aborder les différents thèmes de manière naturelle.

Les grilles d'analyse ont également été élaborées à partir des hypothèses et des thèmes définis dans les guides d'entretiens. Les grilles d'analyse sont présentées en Annexe 1 et 2 (cf. page 63).

2.3. Participation à des événements et entretiens avec des personnes ressources

Les personnes « ressource »

Nicolas Verzotti est maraîcher et administrateur du CIVAM très impliqué sur les questions d'accès à l'alimentation. Son exploitation est située à Le Thor, près d'Avignon et il produit sur 1,5 hectares. Modes de production bio, le plus possible traditionnels, peu d'investissements. Il est favorable à la planification et l'organisation collective des producteurs. Il prend beaucoup de recul sur les systèmes alimentaires et agricoles et a une vision précise de la construction de ses prix. Ses connaissances ont été enrichissantes pour notre étude.

Noé Guiraud est postdoctorant à l'école urbaine de Lyon et au Laboratoire d'Études Rurales de l'université Lyon, Québec. Géographe et économiste, il est spécialisé en géographie théorique et quantitative, en géographie économique et en économie institutionnaliste. Ses recherches portent principalement sur la résilience alimentaire, et plus spécifiquement sur la relocalisation des filières dans les pays industrialisés.

Il réalise un travail avec l'initiative du marché paysan aux trois prix différents qui se mène à Dieulefit. Son expertise et ses recherches ont été très utiles pour comprendre le contexte, les enjeux globaux et les perspectives à plus grande échelle de cette initiative.

Agnès Terrieux est maître de conférences en géographie et formatrice des enseignants d'histoire et géographie de l'enseignement agricole. Elle travaille avec les CIVAM depuis quelques années et a accompagné la conduite de cette étude, particulièrement à travers la définition du cadre méthodologique d'enquête et d'analyse. Son recul, sa connaissance du sujet de l'alimentation ainsi que son expérience d'accompagnement de mémoires ont été très précieux.

Les rencontres sur les prix - Avignon

L'événement organisé à Avignon mi-mars par le Réseau CIVAM sur le sujet des prix agricoles a été essentiel. En effet, il a été l'occasion de présenter la méthode et le calendrier de l'étude aux partenaires nationaux et ingénieurs territoriaux. Les participants à ces journées ont pu poser des questions sur les hypothèses, la construction des guides d'entretien et nous avons pu valider les choix que nous avons faits jusque-là.

Lors de ces rencontres, Nicolas Verzotti a présenté sa ferme ce qui nous a donné des clefs pour la construction du guide d'entretien des producteurs. Agnès Terrieux a également posé le contexte de la problématique lors d'une présentation.

Les comités nationaux

L'étude a été menée dans le cadre du projet multi-partenarial Territoires à VivreS. La participation aux comités nationaux de Montpellier (28-29 mars) et de Lyon (9-10 mai) a été précieuse et riche en enseignements. Rencontrer les acteurs locaux et les échanges / réflexions organisés pendant ces temps de travail communs a permis de mieux comprendre le contexte de l'étude, les différentes dynamiques des territoires et les enjeux locaux. Lors de ces comités, une prise de recul sur les objectifs globaux et le calendrier du projet a été possible. Les partenaires discutent des livrables, des positions qu'ils partagent ou non et de leur coopération autour de leurs objectifs communs.

TROISIEME PARTIE : La fixation des prix entre producteurs et initiatives d'accès digne à une alimentation durable – Résultats d'enquête

Dans cette partie, nous présentons d'abord le contexte des coopérations entre initiatives et producteurs, puis les processus de fixation des prix. Dans le cadre de cette étude, onze salariés ou bénévoles d'initiatives, sept producteurs ont été interrogés. Cinq entretiens « compléments d'enquête » ont été réalisés en plus, hors des terrains d'étude Territoires à VivreS. L'analyse des discours et verbatim récoltés a permis de confirmer ou infirmer les hypothèses. Nous présentons dans cette partie les résultats de l'analyse, issus de la comparaison des grilles d'analyse ainsi que de la typologie qui en est ressortie.

Remarque : Par souci de lisibilité et pour éviter de répéter trop souvent « les porteurs de projet, salariés ou bénévoles des initiatives », celles-ci sont parfois personnifiées.

Contexte des coopérations entre initiatives et producteurs

1. Du côté des initiatives : Les motivations et difficultés pour « sortir du don » et aller vers un approvisionnement local et durable

Toutes les initiatives étudiées, qu'elles aient ou non été créées sur le modèle de récupération d'inventures et de dons, affichent un souhait fort de permettre une alimentation de qualité et digne aux personnes en situation de précarité. Quelle que soit leur histoire, le développement des approvisionnements locaux et durables est apparu comme une solution.

1.1. Aller vers des approvisionnements locaux et durables : les motivations

Certaines initiatives venant du modèle de l'aide alimentaire ont remis en cause cet approvisionnement par le don d'inventures. Elles critiquent la qualité et le manque de diversité des produits distribués via cette filière. Ces critiques s'appuient notamment sur des études menées auprès de bénéficiaires. Une étude a par exemple montré que les attentes des ménages en situation d'insécurité alimentaire s'organisent autour de la qualité des produits et la diversité des denrées permettant à la fois un équilibre nutritionnel et un choix de leur alimentation (Badia et al. 2014). Bien conscientes de ces enjeux, les initiatives étudiées ainsi que d'autres se détachent du système de don dans le but d'améliorer le service rendu aux personnes en termes de dignité, de durabilité et de qualité des denrées (Alphandéry et al. 2020). De même, aller vers des approvisionnements locaux et de qualité permet d'attirer une clientèle non-précaire afin de construire des lieux en mixité favorables à un accès plus digne à l'alimentation. Cette démarche tient souvent une place importante dans le projet politique de l'initiative et s'ancre parfois même dans des politiques locales.

1.1.1. Diversifier l'offre pour aller vers une alimentation digne et choisie

Une motivation que l'on retrouve très souvent dans les discours des initiatives est leur volonté de diversifier l'offre alimentaire proposée. Vivres Solidaires est une jeune initiative marseillaise portée par deux associations : Marhaban et Destination Famille. Vivres Solidaires a dans un premier temps construit son approvisionnement avec des commerçants du quartier en organisant des collectes de proximité. Une fois l'agrément d'aide alimentaire obtenu, l'initiative s'est tournée vers la banque

alimentaire. Néanmoins cette dernière ne convainc pas pleinement, en témoigne une salariée engagée sur le projet Vivres Solidaires : « *Cette filière d'approvisionnement n'est pas suffisante. Elle est essentielle car elle nous permet de maintenir notre action, mais on voit bien qu'au bout de trois mois de distribution de la même boîte de ratatouille on aimerait bien proposer autre chose. Il y a plein de produits manquants, on aimerait bien diversifier l'alimentation des familles qu'on accompagne* ». Comme de nombreuses structures d'aide alimentaire, l'initiative Vivres Solidaires remet donc en question l'offre des Banques Alimentaires en termes d'équilibre, de diversité et de dignité de l'alimentation proposée aux familles qui en bénéficient (Alphandéry et al. 2020). A partir de la plateforme d'aide alimentaire qu'ils ont acquise et développée ces derniers mois, les deux associations souhaitent créer « *un outil complémentaire type épicerie sociale et solidaire* », et tenter d'aller vers une plus grande mixité de publics : « *Est-ce que par ce biais-là, on arriverait à diversifier à la fois nos outils, les publics touchés et peut être d'une certaine manière diversifier nos formats d'approvisionnement ? Est-ce qu'à terme, on pourrait atteindre cette fameuse mixité des publics ?* ». Ainsi, la diversification des approvisionnements serait aussi un levier qui permettrait à l'initiative d'élargir sa clientèle.

Cette stratégie a aussi été choisie par Epicentre, une épicerie sociale et solidaire de Lyon. Pour eux, la diversification et la montée en qualité des approvisionnements est nécessaire pour atteindre progressivement la mixité et attirer une clientèle solidaire qui contribue au modèle économique de l'épicerie. L'initiative a l'ambition de proposer un service d'épicerie de quartier, avec la même gamme de produits, permettant ainsi d'aller vers une alimentation choisie : « *Dans l'offre qu'on a établie, on essaye de pouvoir regrouper toute la sphère de types de produits qu'on peut proposer pour que le bénéficiaire portant le projet puisse avoir le choix* » explique un responsable d'Epicentre. L'association s'approvisionne donc toujours à la banque alimentaire qui reste leur fournisseur principal en quantité mais diversifie sa gamme et monte en qualité en proposant aussi des produits bio et locaux : « *On a eu plus de 600 nouveaux produits bio et locaux en 2021* ». Le GESMIP (Groupement des Epiceries Sociales et solidaires de Midi-Pyrénées) tente depuis quelques années de diversifier ses approvisionnements pour permettre aux épiceries d'offrir une gamme plus complète de produits à leurs bénéficiaires : « *Une épicerie sociale, pour qu'elle puisse fonctionner, c'est à dire qu'elle puisse avoir assez de produits et que le bénéficiaire puisse faire des courses les plus complètes possibles, elle est obligée d'avoir de nombreux fournisseurs. Ça passe par de la Banque alimentaire, par notre plateforme d'approvisionnement, par d'autres associations aussi partenaires comme l'ANDES [...], de la ramasse, des collectes, etc. L'aspect logistique d'approvisionnement, c'est quelque chose qui est très diversifié, et je dirais que l'aspect producteurs locaux et produits sains est en train d'émerger là-dedans.* » développe le président de l'association. Il ajoute : « *On a besoin d'accueillir au sein de nos associations une autre clientèle ou des adhérents solidaires, c'est à dire des personnes qui adhèrent à l'association, qui ont des moyens et qui pourraient bénéficier de produits du producteur au prix du marché* ». L'association a lancé une expérimentation de production avec un maraîcher salarié du groupement, en partie dans l'objectif d'attirer un autre profil de clientèle. La Drogheria, épicerie solidaire marseillaise a cette même volonté d'offrir une large gamme de produits. Elle inscrit sur son site internet : « *La Drogheria Belle de Mai propose une alternative à la grande distribution ; soit en terme pratique (la plus large gamme de produits possible, approvisionnement en circuits courts, prix accessibles à tous), soit théorique (un modèle économique qui privilégie le troc et l'entraide, un lieu de "commerce" mais aussi de rencontre et d'échange).* »

Pour Cocagne Alimen'Terre, une initiative de Cocagne Haute-Garonne, acheter des produits à des producteurs locaux est un moyen de répondre à une demande croissante, la seule production sur leurs jardins s'avérant insuffisante. Compléter le contenu des paniers avec des producteurs locaux était aussi l'occasion de pouvoir proposer aux adhérents et bénéficiaires des denrées qu'ils n'étaient pas en capacité de produire eux-mêmes via les jardins d'insertion. Cela leur a permis de compléter leur offre en termes de quantité, mais également de diversité.

1.1.2. Sortir des invendus pour aller vers une alimentation de qualité.

Les initiatives de solidarité alimentaire sortent d'un approvisionnement par les dons d'invendus, la qualité des produits issus de cette filière ne les satisfaisant pas. « *On a la banque alimentaire qui est notre principal fournisseur en termes de quantité, mais on va se retrouver sur des produits qui sont de moins bonne qualité* », confie un salarié d'Epicentre. La qualité est remise en cause par les associations et leurs bénévoles, et cela constitue pour elles une motivation importante à se tourner vers d'autres marchés. Apparaît alors la question : comment définir la « qualité » ? Pour les initiatives interrogées qui sortent d'un système d'approvisionnement par invendus, cette question se pose différemment que pour celles où ce sujet est central dès l'origine du projet. En effet, certaines définissent la notion de qualité en amont du projet alors que d'autres s'y confrontent en cours d'activité.

Les associations se réfèrent donc à des labels ou à leur connaissance de la production et du monde agricole. Pour la Drogheria par exemple, ce sont des produits « *de saison, issus de l'agriculture paysanne ou raisonnée et des circuits courts* ». Toutes les initiatives valorisent à la fois l'aspect environnemental et social de leurs approvisionnements et nombreuses sont celles qui choisissent les critères « bio et local » pour définir cette qualité.

Pour assurer la qualité : essentiellement du bio-local

Les initiatives interrogées sont la plupart du temps confrontées à leur propre précarité financière qui les freine dans leur fonctionnement (cf. page 50). Développer les approvisionnements locaux est chronophage et plus encore lorsque l'initiative - et c'est le cas d'une majorité d'entre elles - souhaite faire participer les consommateurs et/ou adhérents. Les membres des associations aboutissent souvent à un consensus autour du bio et du local pour définir la qualité, témoignant de la renommée et de la confiance accordée par les initiatives à ces deux caractéristiques. Par ailleurs, ces produits sont considérés comme étant en général moins accessibles. Cette définition de la qualité par le local et le bio permet donc à la fois de répondre à cette inégalité d'accès et est également une façon pratique et rapide pour les initiatives de répondre à la définition de la qualité.

Certaines initiatives se lancent dans l'élaboration de chartes pour arriver à une définition partagée de la qualité des produits distribués. A l'Esperluette, une charte a été rédigée en collaboration avec les membres du Conseil d'Administration de l'association. Une bénévole très impliquée explique que le comité d'élaboration de cette charte a dû composer avec les visions de chacun : « *En général, en écrivant "dans la mesure du possible..." on arrivait à mettre tout le monde d'accord* ». Elle ajoute : « *Moi j'ai trouvé le travail sur la charte très intéressant mais heureusement qu'on ne s'en sert pas parce qu'au quotidien on est quand même beaucoup dans la "démerde"* ».

Epicentre est également en train de construire une charte et fait face à la complexité des questions que cela soulève. L'objectif est d'aboutir à une vision partagée de la qualité des produits souhaités, en allant plus loin que les critères « bio » / « local » et en s'intéressant davantage par exemple aux modes de production tels que la taille des exploitations, les techniques culturales utilisées, etc.

Pour les Escales Solidaires, la concertation serait trop chronophage, la salariée de l'association développe : « *De façon informelle on en parle, mais on n'a jamais fixé vraiment de... C'est un peu mon jugement mais après je sais qu'on en discute souvent, on est d'accord sur ce qu'on veut mettre en place mais il n'y a pas eu de consultation officielle. Si à chaque fois il faut se concerter, ça fait perdre du temps* ». A la Cagette, il n'y a pas de volonté de mise en place d'une charte pour le choix des produits, « *l'usage voulant que l'on essaye toujours de proposer une version "vertueuse" (souvent bio) et une version "prix". Cependant, si, à prix et qualité équivalents, nous pouvons privilégier un approvisionnement local, nous choisissons cette solution* », explique l'association sur son site internet. L'association des Escales Solidaires valorise des produits qui sont « *soit bio, soit locaux, soit les deux* ». Pour Cocagne Alimen'Terre, « *le cahier des charges c'est bio et local, c'est*

à dire 31, Ariège et Gers ». Nous retrouvons donc bien les critères « bio » et « local » qui sont valorisés.

Le critère local – dans son application – fait l’objet de deux appréciations différentes. L'exemple de Cocagne Alimen’Terre cantonne le local à une vision fixe, ici limitée aux départements limitrophes. C’est aussi le cas de la restauration collective qui travaille à l’échelle des départements ou régions. A l’inverse, certaines initiatives développent une définition plus souple en fonction des produits qu’elles souhaitent proposer. L’Esperluette, épicerie montpelliéraine, fait par exemple appel à des producteurs espagnols pour s’approvisionner en agrumes. La 5e saison définit également la qualité et le local de cette manière : « *On ne fait que des produits bios, locaux, ça s'arrête aux Pyrénées ou en Espagne pour les fruits que l'on ne peut pas avoir ici pour diversifier un peu* ». Un salarié d’Epicentre à Lyon présente ainsi une vision dynamique du local qui dépend des produits et des opportunités : « *Pour moi "local" c'est la région au sens large. On essaie d'éviter d'aller trop loin, mais par exemple l'huile d'olive, elle vient de la région de Montélimar car on ne peut pas avoir de l'huile d'olive qui vient du Rhône. Il y a certains produits, on accepte d'aller un peu plus loin. Pour le vin, je reste dans la région, mais je suis aussi allé un peu plus dans le sud parce que dans le Sud il y a aussi de très bons vins. La logique c'est une logique intelligente de ce qu'on appelle local. Pour moi le local ce n'est pas la France, c'est beaucoup plus restreint* ». Les initiatives doivent également composer entre volonté de relocalisation de leurs approvisionnements et maintien d’une diversité de l’offre afin de ne pas trop contraindre le droit à choisir son alimentation. Cela est particulièrement vrai pour les produits qui ne sont pas produits en France. « *Quand on met du chocolat bio, on se sert plutôt dans les Biocoop ou tous les magasins bio. Forcément ce chocolat va venir de peut-être plus loin, mais il va avoir par contre une éthique derrière ça. Il y a un enjeu bio, il y a un enjeu de circuit et de commerce équitable* ». Ainsi, ici, quand le critère « local » ne peut pas être complètement rempli, d’autres peuvent venir compenser pour assurer le caractère « durable » du produit.

Certaines initiatives veulent proposer des produits de meilleure qualité mais n’ont pas encore le modèle économique qui leur permet de le faire. Elles choisissent donc de se maintenir dans des circuits d’inventus, mais privilégiant des magasins spécialisés bio par exemple.

Remarque : Le critère « label biologique » s’inscrit dans le cadre de la loi Egalim qui demande que « *Au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous établissements chargés d’une mission de service public devront compter 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques* ». La loi Egalim définit la qualité assez largement en s’appuyant sur divers labels tels que Label Rouge, HVE, Bio, IGP, AOC/AOP, etc.

1.1.3. *De l’accompagnement social aux approvisionnements locaux de qualité : pour les initiatives, l’exigence d’un projet durable et global*

Les associations et initiatives étudiées portent toutes des valeurs politiques et militantes fortes. Elles expriment une volonté de favoriser l’accès de tous à une alimentation de qualité et de soutenir des producteurs locaux. Plus globalement, les initiatives enquêtées militent pour des systèmes alimentaires durables et souhaitent donner une place importante à la démocratie alimentaire dans leurs modèles. Cet enjeu de démocratie fait partie intégrante de l’enjeu de soutenabilité de l’action. En effet, la démocratie alimentaire implique que les citoyens / consommateurs soient conscients des débats autour de la durabilité des systèmes alimentaires et qu’ils puissent échanger leurs points de vue et élaborer collectivement des solutions (Paturel, Carimentrand 2018). Toutes les initiatives étudiées ont donc un engagement social fort, qui se traduit souvent par un volet d’accompagnement des personnes qui bénéficient des produits alimentaires proposés. Par exemple, Cocagne Alimen’Terre porte la vision que « *il faut rendre le bio accessible à tous* » et que cela nécessite

« *d'impulser des changements de comportement alimentaire* », notamment via la mise en place d'ateliers cuisine. D'autres initiatives ont la volonté de créer des lieux d'accueil conviviaux et d'entraide comme les Escales Solidaires et l'Esperluette où l'objectif est de créer du lien entre les habitants et de permettre l'épanouissement de chacun, toujours dans un souci de durabilité de l'action. A la Drogheria, un système d'autogestion permet de former des personnes à diverses tâches et de les sensibiliser à l'achat en vrac et à l'alimentation saine et respectueuse de l'environnement et des producteurs. L'association organise beaucoup de formations, travaille notamment avec des personnes handicapées et a à cœur d'embaucher les personnes qu'elle forme ou de les accompagner avec Pôle Emploi.

Par ailleurs, la durabilité des projets passe par le soutien des producteurs locaux. Les personnes interrogées accordent une grande importance au lien direct qu'elles ont avec eux et valorisent les moments d'échanges entre consommateurs et producteurs.

⇒ **Un volet accompagnement soutenu par les financeurs et les politiques publiques**

Cette démarche d'accompagnement social est très présente dans beaucoup d'initiatives enquêtées et est soutenue par leurs financeurs. En effet, c'est souvent ce composant « accompagnement social » qui leur permet de répondre à des appels à projets car la denrée seule est peu financée. « *Sur ces appels à projet, que ce soit pour des financements publics ou privés, les axes de travail sont l'accompagnement social et la dynamique participative* » souligne une salariée de Vivres Solidaires. Certaines initiatives travaillent beaucoup avec des structures sociales qui facilitent leur mise en lien et leurs échanges avec les personnes bénéficiaires.

L'accompagnement social des ménages dans le cadre de l'aide alimentaire est un objectif affiché des pouvoirs publics, dans de nombreux textes et dispositifs législatifs (Brunet et al. 2016). Le Programme National pour l'Alimentation valorise les « actions destinées à construire des systèmes alimentaires plus durables ancrés localement et favorisant l'accès à tous à une alimentation de qualité » (Xicluna 2019). De plus en plus de PAT intègrent l'accès digne et durable à une alimentation de qualité à leurs programmes. Par exemple, le PAT de Lorraine a pour objectif de favoriser l'inclusion sociale, la démocratie alimentaire, valoriser le rôle social de l'alimentation (Ramel et al. 2016). On retrouve ici les éléments mis en avant par les initiatives dans leur projet social. Ces politiques redonnent du « pouvoir » aux collectivités territoriales à une échelle locale et les initiatives en lien avec la restauration collective étudiées se démarquent en ce sens.

La restauration collective : S'ancrer dans des politiques de territoire.

Comme nous l'avons vu précédemment, la loi Egalim appelle au développement du « bio » dans la restauration collective. Elle incite également les élus locaux à soutenir les producteurs de leur territoire. Ainsi, Resto Bio et la collectivité de l'Etang de l'Or se tournent vers les producteurs locaux dans ce cadre.

Près de Montpellier, la communauté de communes de l'Etang de l'Or, accompagnée par le CIVAM local et la Chambre d'Agriculture, crée un GIEE maraîcher qui pourrait fournir la cuisine centrale du territoire : « *On a depuis plusieurs années un souhait de relocalisation de nos approvisionnements, essentiellement en bio, puisqu'on ancre ça dans une dynamique plus globale de signal technico-politique aux agriculteurs du territoire et que tout ça rentre dans une problématique de protection de la ressource en eau.* », explique un chargé de mission à la Communauté d'Agglomération de l'Etang de l'Or. La relocalisation des approvisionnements fait donc partie de politiques de territoire plus globales portées par les acteurs publics.

Resto bio est une société créée par le GAB (Groupement pour l'Agriculture Biologique) qui ne dépend pas directement des politiques de l'Etat mais dont les objectifs s'inscrivent dans ceux d'Egalim. Une salariée de la société explique :

- « Une des missions c'est effectivement d'apporter aux producteurs bio des débouchés commerciaux rémunérateurs, les plus pérennes et durables possible et donc par la restauration collective, c'est aussi le maintien d'une activité dans les territoires, le soutien plutôt à une agriculture paysanne.
- Ça va être aussi justement l'accessibilité alimentaire en approvisionnant de façon privilégiée je dirais, puisque c'est le cœur de l'activité, la restauration collective et notamment scolaire ; donc un accès à une alimentation saine et durable, également pour les enfants. »

Les enjeux auxquels Resto Bio ambitionne de répondre sont portés par le GAB 31 à l'échelle du territoire.

1.2. Aller vers des approvisionnement locaux et durables : les difficultés

1.2.1. La Banque Alimentaire, un avantage économique...

Les Banques Alimentaires permettent aux initiatives de proposer des volumes importants à leurs usagers. Souvent les Banques Alimentaires représentent une part conséquente des volumes achetés, vendus ou donnés, mais qu'une petite part du budget. Le prix des denrées vendues par les Banques Alimentaires est très faible. Les initiatives Vivres Solidaires, le GESMIP et les Escales Solidaires achètent les denrées aux Banques Alimentaires 0.20€/kg. Epicentre achète les produits des Banques Alimentaires 10% de leur prix moyen du marché. La vente de ces produits est également encadrée par la loi. Le prix de vente par les initiatives des denrées obtenues via les canaux de l'aide alimentaire ne peut dépasser 10 % de leur valeur dite "mercuriale" (prix moyen relevé dans le commerce, grande et moyenne distribution).

Ce circuit d'approvisionnement permet aux associations de fournir les quantités nécessaires aux personnes bénéficiaires à des prix très réduits. Par exemple, un salarié d'Epicentre affirme : « *La Banque Alimentaire est notre principal fournisseur en termes de quantité* ». Le Président du GESMIP ajoute : « *L'avantage, c'est que c'est un prix très bas au kilo donc ça va permettre de mettre à disposition des produits relativement pas chers aux bénéficiaires.* »

L'avantage budgétaire que présentent les Banques Alimentaires est d'autant plus important pour les produits onéreux comme la viande. Une épicerie lyonnaise souhaite proposer des produits carnés de meilleure qualité, mais se confronte au frein économique que cela représente : « *On dépense beaucoup d'argent dans la viande. Relocaliser la viande, ce serait un vrai un budget à mon avis. Pour l'instant ce n'est pas envisageable mais on peut déjà essayer de réduire au moins notre consommation.* »

Les initiatives qui s'affranchissent des Banques Alimentaires doivent repenser leur modèle économique et de financement. D'ailleurs, l'arrivée d'une subvention peut parfois permettre aux initiatives de se lancer dans la réorientation de leurs approvisionnements : « *On a répondu à un appel à projet pour avoir justement cette aide-là pour 2021, pour pouvoir bénéficier d'une alimentation soit bio, soit locale, soit les deux. Donc grâce à cette subvention, on arrive à se procurer de l'alimentation durable* », dit une salariée des Escales Solidaires.

1.2.2. ... mais aussi logistique

Toutes les initiatives évoquent la logistique comme étant un enjeu important à la diversification et à la gestion des approvisionnements en produits locaux. Le rapport Revivre a montré que la complexité et les contraintes logistiques d'approvisionnement et de distribution dans les circuits d'aide alimentaire (Jézéquel, Moulin 2018). L'enjeu de mutualisation ou de facilitation de la logistique des associations est essentiel car souvent leurs choix résultent de l'adaptation aux contraintes logistiques et humaines (Brunet et al. 2016). Sans contraintes financières pour l'achat des denrées en raison de subventions conséquentes, Les Escales Solidaires mettent en avant

l'avantage logistique des Banques Alimentaires : « *J'essaye maintenant de prendre plus chez les producteurs, mais c'est tellement plus accessible... Pour l'instant on a choisi la facilité avec la Banque alimentaire.* » Quand la salariée des Escales Solidaires évoque l'accessibilité du système des Banques Alimentaires, il s'agit bien d'une accessibilité à la fois économique et logistique. Elle ajoute qu'elle souhaiterait développer les approvisionnements auprès de producteurs locaux mais : « *Ça multiplie toutes les sources, en termes de commande, je pense que ça va être très compliqué à gérer. Pour moi ce serait bien qu'on ait un lien direct, qu'on puisse connaître le producteur, d'où viennent nos produits, échanger, qu'ils connaissent à qui eux ils "donnent" leurs produits. Enfin moi, c'est ce que je souhaiterais dans l'idéal, mais je ne pense pas que ce soit vraiment possible en termes de logistique.* » Cette initiative bénéficie d'un financement d'Habitat et Humanisme pour développer des approvisionnements durables, mais le temps que cela nécessite est un frein majeur : « *C'est frustrant parce que je n'arrive pas à me dégager assez de temps pour avoir vraiment toute cette réflexion alors qu'on a les moyens financiers. [...] C'est souvent la logistique qui nous restreint.* »

Une autre limite identifiée à un approvisionnement local et durable concerne les volumes de livraison que les producteurs locaux peuvent fournir aux initiatives. En effet, ceux-ci sont jugés trop faibles et insuffisamment réguliers par certaines associations : « *Aussi, le problème de passer par le producteur c'est qu'on n'arrive pas à avoir des grosses quantités non plus, du coup c'est plus pour avoir des beaux légumes... mais ce n'est pas sur eux qu'on peut compter pour vraiment faire tous les créneaux sur une semaine, ce n'est pas possible* » (Escales Solidaires). La 5e saison évoque également cette difficulté logistique de volumes : « *Le frein c'est la diversification et le volume d'achat qui est trop faible, il faudrait acheter en plus grosse quantité pour avoir accès à d'autres maraîchers qui vendent en gros ou en semi gros. Avec une cinquantaine de paniers ce serait plus facile pour trouver des producteurs et faire des économies sur les tarifs et les prix* ». Un salarié d'Epicentre ajoute : « *Si on peut limiter au maximum les intermédiaires on va le faire, en bonne intelligence encore une fois parce que ça reste une certaine gymnastique que d'avoir affaire à une vingtaine de fournisseurs.* »

Le conditionnement et le stockage des produits frais peut être problématique quand l'initiative achète des gros volumes à des grossistes ou des coopératives de producteurs. Un salarié de La Cagette explique : « *Pour passer des commandes et avoir un rayon toujours bien rempli, il faut avoir de la capacité de stockage. En fait on a très peu de stockage. Si on pouvait avoir un petit peu plus de stockage pour améliorer nos rotations, pouvoir avoir nos franco c'est-à-dire ne jamais être bloqués parce qu'on doit passer une commande mais qu'on n'a pas assez de place pour stocker et qu'on a des ruptures (de stock) sur certains produits et pas sur les autres... on aurait besoin d'un peu de stockage et aussi d'augmenter un peu la gamme pour pouvoir être un peu plus à l'aise.* »

La Cagette fait également face à une limite informatique qui les oblige à proposer en magasin des produits au prix de ceux achetés quelques jours auparavant : « *Notre système informatique est contraint, on doit mettre à jour les prix des produits à chaque fois qu'on a une nouvelle réception. [...] C'est vraiment une contrainte informatique un peu bête... Mais du coup des fois, tu te retrouves avec des produits vendus beaucoup plus chers que ce qu'on les a achetés et ils ne se vendent pas parce qu'ils sont trop chers par rapport à ce que c'est. T'as une question de calibre, de qualité du produit...* »

L'offre du territoire est une limite essentielle au développement des approvisionnements locaux et durables (Commissariat général au développement durable 2017). L'Esperluette, association montpelliéraine, peine à trouver des arboriculteurs et maraîchers qui seraient capables de leurs fournir des produits pour 80 paniers et qui n'auraient pas déjà trouvé tous leurs débouchés. « *On galère à trouver des producteurs. [...] Dans la région en maraîchage, ceux qui font des produits de qualité peuvent les vendre sans difficulté à des tarifs un peu élevés, il y a plus de demande que d'offre.* », confie une bénévole de l'association. Le degré d'autonomie alimentaire potentiel de Montpellier est de 2.02%. Sachant qu'une grande partie de la production est exportée, l'autosuffisance alimentaire de la ville actuelle est sûrement bien inférieure. (Utopies, 2019)

Construire une logistique durable et de proximité est une tâche particulièrement complexe qui implique traçabilité, sécurité sanitaire, efficacité de livraison, stockage, respect des volumes et des délais, le tout dans un modèle économique soutenable (Préfecture d'Occitanie 2020). Les initiatives se tournent donc souvent vers des coopératives comme BioApro à Lyon, des plateformes comme le GESRA/GESMIP qui apportent une solution de mutualisation. Certaines organisent des collectes auprès de magasins spécialisés type Biocoop afin de garder les avantages logistiques et économiques de s'adosser aux invendus de la grande distribution tout en améliorant la qualité des produits proposés. C'est ce que fait par exemple l'Esperluette et ce qu'envisage Vivres Solidaires comme solution provisoire pour diversifier leur offre avant de trouver des financements dédiés à l'approvisionnement.

Pour la grande majorité des initiatives étudiées, améliorer leur système logistique est une des clefs pour stabiliser et pérenniser leur modèle.

1.3. L'approvisionnement hors du don : des modèles économiques variés qui semblent précaires ou non autonomes

Pour certaines initiatives étudiées, le choix a été fait de s'affranchir complètement du don et de proposer uniquement des produits durables à petits prix. Elles se tournent donc vers des producteurs locaux ou des grossistes et groupements d'achats qui font le lien avec les producteurs. Ce sont en général des structures plutôt ancrées dans leur territoire ; soit anciennes, soit soutenues par un réseau fort ou des collectivités territoriales et leurs structures publiques. Par exemple, La Cagette qui est installée sur Montpellier depuis 2015 compte environ 70 fournisseurs locaux en direct et de nombreux partenaires.

Les initiatives disposant d'approvisionnements entièrement marchands doivent de fait combler une plus grande différence de prix entre le prix d'achat des denrées et le prix de vente aux usagers. Dans ce cadre, l'autofinancement choisi par certaines initiatives est difficile à atteindre et ne permet parfois pas de toucher un public précaire. Différentes stratégies sont mobilisées par les associations : recours aux bénévoles, aux subventions, etc.

Pour en savoir plus sur les modèles socio-économiques des initiatives et leur pérennité, cf. page 43-44 et 51.

2. Fournir les initiatives : Pour les producteurs, des motivations d'abord opérationnelles

2.1. Des motivations avant tout opérationnelles, pratiques et relationnelles

La logistique de livraison est un enjeu important pour les producteurs et les territoires (Noireaux, Cassière, Edzengte 2020). En effet, la distribution a un coût économique non négligeable pour les producteurs et un coût environnemental (Vaillant et al. 2017). Nombreux sont ceux interrogés ayant évoqué cette question de distribution qui mêle livraison et vente. Par exemple, un agriculteur de la Ferme Urbaine Collective de la Condamine souligne la difficulté à maîtriser la logistique et le débouché : « *Se déplacer pour 50 euros c'est embêtant. [...] Des fois entre la logistique et le débouché, ça a beau être simple mais si personne ne vient acheter, ça ne sert à rien. Des fois on se fatigue aussi à tenir des magasins pour rien et vice versa. Et des fois on se fatigue à livrer pour rien (peu de volumes à livrer, peu de ventes)* ». Les producteurs sont donc en recherche de systèmes et de solutions qui pourraient leur permettre de simplifier ce poste de travail. C'est pourquoi des réseaux comme GRAP ou VRAC par exemple s'emparent de cette question en proposant des solutions de simplification logistique. La mission de GRAP est d'approvisionner des épiceries en produits bio et locaux, en facilitant la logistique pour les épiceries et les producteurs.

L'engagement des producteurs interrogés dans les initiatives d'accès digne à l'alimentation durable est souvent motivé par des critères opérationnels et logistiques. Le partenariat avec l'initiative doit présenter un avantage pratique et de fait, souvent économique pour le producteur. Certains ont commencé à livrer l'initiative car elle se trouvait géographiquement sur leur itinéraire de livraison. C'est le cas de la Chèvrerie La Joanna qui livre Epicentre : « *C'était sur notre route de commercialisation, pour améliorer la rentabilité de notre circuit de livraison* ». Les deux éleveurs de la chèvrerie trouvent également un intérêt important à livrer l'épicerie car celle-ci sert de point relais pour une autre épicerie lyonnaise « Epi C'bon ! ».

Certains producteurs contractualisent avec les initiatives car celles-ci peuvent accepter des produits moins conformes, hors calibre, plus facilement que dans les filières de distribution classique. Par exemple, la Ferme de Saint Just a trouvé intéressant le dispositif des paniers de Cocagne Alimen'Terre : « *On sait qu'on peut mettre des produits qui ne seraient pas forcément acceptés en magasin, c'est à dire des produits un peu biscornus, un peu moins élégants que ce que vous allez trouver en grande surface.* » Un chargé de mission de la Collectivité de l'Etang de l'Or explique que c'est cette flexibilité qui a permis de lancer leur démarche : « *La mayonnaise a vraiment pris parce qu'à un moment, un producteur nous a contacté parce qu'il avait des courgettes qui étaient très belles mais grêlées par le vent, donc il allait les jeter parce qu'il ne pouvait pas les vendre en magasin, et donc nous on lui a pris. C'est ça qui a initié la démarche.* » Cette souplesse que l'initiative peut offrir en tant que débouché est un avantage important pour les producteurs qui les fournissent. Elle peut leur permettre de gérer plus facilement des situations d'urgence de commercialisation. Une salariée de la ferme de Saint-Just donne un exemple : « *Cela m'est arrivé cette année de les appeler en disant "j'ai 300 kilos d'artichauts, je ne sais pas quoi en faire, je vais les jeter" et eux vu qu'ils font des paniers, ils ont une très grande souplesse. C'est vrai que c'est bien quand on est dans l'urgence comme ça.* »

Cette souplesse logistique s'accompagne d'une relation d'échange et d'un dialogue entre les initiatives et les producteurs qui rendent possible des arrangements : un producteur peut aider l'initiative en adaptant par exemple son calendrier de livraison et une initiative peut accepter des produits qu'un producteur n'arrive pas à écouler dans son débouché habituel.

2.2. Mais des motivations également idéologiques, politiques et de valeur

Pour certains producteurs, la raison principale de leur implication est d'abord d'ordre opérationnel afin de faciliter la complexité logistique de leur travail. Le côté social de l'initiative n'est qu'un plus : « *Au début, ça n'a pas joué dans le souhait de vouloir travailler avec eux, c'était du bonus* » explique une salariée d'exploitation.

Néanmoins, pour d'autres, il ne s'agit pas d'un débouché comme un autre. Les producteurs se montrent sensibles à l'action sociale des initiatives qu'ils fournissent et considèrent parfois l'initiative comme un débouché historique. Des motivations plus politiques peuvent alors expliquer l'engagement des producteurs dans de tels projets de solidarité alimentaire. Un paysan de la région de Montpellier est membre de l'association « Les producteurs d'un Monde Nouveau et Solidaire » avec laquelle il souhaite défendre un accès au plus grand nombre à des produits bio en circuit court afin que ce ne soit plus un marché de niche. Avec cette association de producteurs, il remet en question les prix élevés des produits en vente directe : « *On a des clients qui peuvent se le permettre et tous ceux qui n'ont pas le porte-monnaie ne peuvent pas se le permettre ; et ça, nous politiquement, ce n'est pas notre vision* ».

Comme l'avait montré Mathieu Béraud en 2018, ces valeurs s'inscrivent dans un engagement plus large qui concerne en premier lieu leurs systèmes de production, leurs pratiques culturelles, d'élevage ou leurs choix globaux de gestion de l'exploitation, mais qui concerne également leurs débouchés (Béraud 2021). Par exemple, une des lignes de conduite principale de la chèvrerie de la

Joanna est de ne pas participer à l'artificialisation des sols et à la spéculation foncière. L'exploitation étant située en zone périurbaine, il s'agit d'un enjeu important du territoire. L'éleveuse témoigne : « *Ce qui me touche beaucoup c'est la question de l'accès au logement* ».

De l'autre côté, des initiatives affirment que leur action sociale est un atout pour s'associer avec de nouveaux producteurs : « *Les producteurs avec qui on bosse, ils ont aussi cette sensibilité. Ils savent qu'une partie des paniers sont solidaires [...] c'est un atout parce que quand on va voir des producteurs extérieurs en disant qu'on a besoin de carottes, de pomme de terre parce que nous on n'arrive pas à les produire, on trouve plus facilement...* » explique une salariée de Cocagne Alimen'Terre.

Ainsi, si les producteurs s'avèrent sensibles à l'accessibilité de leurs produits, ils trouvent aussi un intérêt logistique et opérationnel à fournir les initiatives. Mais au-delà des motivations qui poussent les initiatives et les producteurs à travailler ensemble, qu'en est-il de leurs relations commerciales ?

Fixer un prix de vente du côté des producteurs et des initiatives

1. La définition des prix du côté des producteurs : les producteurs, faiseurs ou preneurs de prix ?

1.1. Une estimation générale des coûts de production, difficile à actualiser au quotidien

Les producteurs enquêtés disposent d'une plutôt bonne connaissance de leurs coûts de production et de leur rémunération horaire. Ils essayent d'en avoir une idée la plus précise possible. En général, le calcul précis de ces coûts est effectué au lancement de l'activité par le maraîcher ou l'éleveur. Ils n'actualisent ce calcul que lorsqu'ils arrivent à se dégager le temps nécessaire pour le faire, ce qui peut être plus ou moins fréquent. Pour chaque produit, ils déclarent qu'il faut prendre en compte le coût de revient pour fixer leurs prix. Les producteurs ne nous ayant cependant pas davantage détaillé les composantes de leurs coûts de production – ce calcul étant spécifique à chaque produit – il est difficile de savoir en réalité à quel point ils les maîtrisent. Ils sont parfois accompagnés et formés par des structures locales d'accompagnement agricole.

L'éleveuse de la chèvrerie de la Joanna exprime la connaissance globale qu'elle a de ses coûts de production : « *On a un budget carburant qui est très bas et on produit peu de déchets* ». Cette estimation régulière leur permet de savoir sur quel « poste de travail » ils peuvent tenter d'améliorer leur efficacité et d'avoir un regard critique sur leur système. Un maraîcher de la Ferme Urbaine Collective de la Condamine affirme : « *Notre système est compliqué parce qu'il est ultra diversifié, donc il est cher obligatoirement. On n'a pas d'économie d'échelle en fait, donc tout est forcément un peu plus cher. Quand tu ne fais que quatre légumes, tu es équipé, tu envoies et tu sors des légumes, pour moins cher.* »

Des prix qui varient en fonction de la logistique de livraison

La plupart du temps, les producteurs ajoutent le coût de la livraison à leur tarif qu'ils ont fixé. Ce coût va dépendre de la distance à parcourir et des quantités livrées qui, si elles sont importantes, peut permettre d'amortir le coût du déplacement par des économies d'échelle. Par exemple, la chèvrerie de la Joanna a mis en place trois tarifications : une pour la vente directe où ils n'ont pas de coût de livraison, une tarification qui dépend de la localisation et des étiquetages et une troisième tarification créée en 2022 dite « *intermédiaire* » pour les livraisons de moins de huit kilomètres et disposant d'un emballage « *facilité* ». A Montpellier, un autre exploitant adapte aussi ses prix en fonction des volumes : « *Se déplacer pour 50 balles, c'est embêtant... Donc si vous ne voulez pas beaucoup, c'est assez cher et dès que vous dépassez une certaine quantité, ça baisse.* » La commerciale de la Ferme de Saint-Just explique aussi : « *Quand ils (l'initiative) nous prennent des produits ils prennent des gros volumes et du coup on fait un tarif préférentiel.* » Sans surprise, le coût du transport est amoindri lorsque des économies d'échelle sont réalisables.

Au quotidien, face à la difficulté d'actualiser régulièrement leurs frais, les paysans expliquent utiliser leur comptabilité comme outil de pilotage en direct et d'ajustement de leurs prix. Face à l'inflation, les coûts de production agricole augmentent et les producteurs le ressentent. Ils ajustent donc leurs tarifs à la hausse. « *On calcule de manière très difficile les prix. [...] On a eu la logique de tout augmenter de 10 ou 20% cette année, et après on navigue à vue...* », explique un maraîcher de la Ferme Urbaine Collective de la Condamine.

Pour définir leurs prix, les producteurs naviguent donc « à vue » en fonction de nombreux facteurs qui ne se limitent pas à leurs coûts de production.

1.2. Se plier au marché : « Si je vends plus cher, personne ne me l'achète »

Même si les producteurs ont des outils pour calculer leurs coûts de production, cela ne leur permet pas de décider leurs prix. En effet, les producteurs ne définissent par leurs prix de manière autonome, ils sont plus ou moins dépendants du marché. Le contexte de concurrence de marché décrit dans la première partie de ce mémoire se retrouve dans les enquêtes réalisées pour cette étude.

Le nombre de producteurs agricoles étant conséquent, il existe une atomie de l'offre. Dès lors, la théorie économique classique explique que les producteurs ne disposent pas ou peu de pouvoir de marché. Ils sont alors preneurs de prix. L'éleveuse de la chèvrerie de la Joanna exprime clairement cette notion : « *Il y a l'établissement du prix et puis il y a aussi le marché. La construction d'un prix se fait avec nos coûts de production mais aussi avec les réalités du marché* ». Quelques études telles que « *L'agriculteur est-il préparé à vendre ses produits ?* » publiée en 1954 et une autre de 2003 sur des mesures de réduction de la volatilité des prix des matières premières questionnent la capacité des producteurs à vendre leurs produits. (SOLagral 2003 ; Farcy 1954)

Si les producteurs souhaitent vendre, ils sont contraints de suivre les prix du marché qui correspondent à des moyennes, diffusées via des mercuriales. Il s'agit d'un recensement du cours des produits sur un marché. Cela permet d'avoir une idée des prix pratiqués. Néanmoins, si les mercuriales prennent en compte les différents systèmes de production, elles le font de manière insuffisante. Comme l'expliquait le maraîcher de la Condamine, les coûts de production dépendent très fortement des modèles de production. Le meunier du Moulin de la Ribière exprime également cette incohérence : « *Celui qui fait 25 kilos de farine à l'heure est obligé d'appliquer le même tarif*

que celui qui en fait 10 tonnes. Mais c'est comme ça, et nous on est obligé de subir. » Matthias Urban de la région de Montpellier se sert notamment des prix des grossistes : *« Déjà je regarde régulièrement les prix du grossiste, comme ça je sais combien paye un magasin. Je connais les marges des magasins donc je connais les prix de vente dans les magasins. »* A plus petite échelle, cette concurrence existe également entre voisins de marché par exemple.

Les producteurs ont donc différentes échelles de comparaison et adaptent leurs prix en fonction de ce qui se pratique autour d'eux : *« C'est un mélange de plein de choses. Moi je regarde beaucoup les prix en magasin, on regarde les mercuriales sur les MIN, les prix de gros, semi gros et bio spécialisés, et ma collègue regarde un peu les prix quand elle va à La Cagette. Et là-dedans on essaie de faire notre sauce. C'est pas évident. »* affirme un maraîcher de la Ferme Urbaine Collective de la Condamine.

Par ailleurs, les prix du marché évoluent au cours de l'année en fonction des saisons et du niveau de la demande. Les producteurs savent qu'à une certaine période de l'année, ils pourront vendre plus cher leurs produits. La Condamine détaille : *« On a plein de critères : on a des critères de rareté, quand on a quelque chose qu'on n'a pas beaucoup, ça va être plus cher, quand quelque chose est plus difficile à faire, ça va être plus cher, quand c'est primeur, ça va être plus cher. Par contre, le vice versa de ce truc-là, c'est que les courgettes primeurs elles sont chères, et quand on va déborder de courgettes en juin/juillet, on va les vendre beaucoup moins cher. »* Et Matthias Urban ajoute : *« Souvent au départ tout le monde veut vendre à un moment donné, et arrivé à la fin de la saison il n'y a plus rien donc les prix remontent ».*

Les producteurs fixent leurs prix en fonction du consentement à payer de leurs clients et des consommateurs. Ce concept de micro-économie correspond au « prix maximum qu'un acheteur consent à payer pour une quantité donnée d'un bien ou d'un service » (Kalish et Nelson, 1991 ; Kohli et Mahajan, 1991 ; Wertenbroch et Skiera, 2002). L'exploitante de la chèvrerie de la Joanna confie : *« Effectivement si on devait mettre bout à bout, je pense que le prix serait plus élevé aujourd'hui mais je ne suis pas sûr qu'on vendrait nos fromages. »*

1.3. L'accessibilité, une sensibilité qui joue sur la fixation des prix

1.3.1. Leur propre « consentement à payer »

Parfois, les producteurs adaptent en partie leurs prix en fonction de leur propre consentement à payer et se mettent dans leur subjectivité de consommateur. Quelques agriculteurs interrogés l'expriment clairement comme Matthias Urban : *« Si un grossiste m'achète mes potimarrons à 2€50, dans un magasin ça va se vendre à plus de 5€, je ne peux pas accepter, [...] je ne veux pas que mes courges se vendent uniquement à des ultra riches ».* Plus direct, le meunier du moulin de la Ribière assure : *« J'applique le tarif qui me semble être honnête, je veux voler personne. »* On retrouve dans ces deux témoignages une démarche militante et éthique. Le consentement à payer est très personnel et s'ajoute à leur bonne connaissance des prix du marché. Dans la définition du prix, le consentement personnel à payer du producteur se traduit par une forme de consentement maximal à vendre.

1.3.2. Une sensibilité globale à l'accessibilité

Les producteurs interrogés ont souvent exprimé une sensibilité à l'accessibilité de leurs produits. Par exemple, l'agriculteur de la Ferme Urbaine Collective de la Condamine affirme : *« Il y a clairement une sensibilité sur ça. Depuis le début, on cherche à faire des légumes pas très chers ».* Un autre producteur engagé de la région montpelliéraine plaide pour l'accessibilité des produits de qualité en circuits courts : *« On essaie de ne pas être plus cher que les magasins. Pourquoi est-ce qu'un client va aller chez les producteurs si ce n'est pas pour avoir des produits un peu moins chers ».*

? Je ne trouve pas ça logique, on essaye de faire le contraire. Chez les producteurs, ça devrait être un peu moins cher et de meilleure qualité. Tous les avantages doivent être chez les producteurs. On essaye réellement d'être un petit peu moins cher ou au même niveau que les magasins. »

Tous les agriculteurs sont donc face à de multiples facteurs qu'ils doivent prendre ou prennent naturellement en compte pour fixer leurs prix. **Ils composent donc entre le prix qui leur permettrait de couvrir leurs frais de production, le prix auquel ils peuvent effectivement vendre sur le marché en fonction de la concurrence locale et des mercuriales et leur propre sensibilité ou leur engagement personnel.** De tous ces paramètres dépendent la rémunération qu'ils pourront se verser à la fin du mois. Or, cette rémunération peut servir de « variable d'ajustement » pour avoir des prix bas.

1.4. Vivre de son métier ou sacrifier sa rémunération horaire ?

Cette volonté d'accessibilité a donc des limites. Même si les producteurs cherchent à appliquer des tarifs « honnêtes », comme l'expliquait le meunier du moulin, ils doivent aussi penser à leur rémunération personnelle. Un maraîcher explique : *« Moi ça ne fait que deux ans, mais mes collègues ça fait cinq ans sans salaire, enfin là un tout petit salaire depuis deux ans, et on voit bien que toutes nos charges augmentent. On a une éthique très très forte, on essaie d'être des maraîchers sur sol vivant, ça implique beaucoup de travail supplémentaire et de réussite aléatoire, du coup nos prix, derrière, il faut que ça suive. On se compare à des gens qui n'ont pas du tout le même système que nous alors c'est compliqué de s'aligner sur des prix. Donc c'était une valeur forte l'accessibilité, puis ça a un petit peu changé. On va essayer de se faire des salaires et après on verra. On ne veut pas arriver à 4000€ par mois mais quand on sera arrivés à ce point de respect de nous-mêmes... »* Le besoin de dégager une rémunération décente est un enjeu de pérennité de leur activité. Une agricultrice témoigne, en pensant à la transmission de sa ferme : *« Pour que la ferme perdure, il faut qu'il y ait un revenu minimum. [...] En termes de rémunération horaire on est entre 3 et 5 euros, et je pense qu'il faudrait être au moins à 8-10 euros de l'heure pour la transmission de l'exploitation. »*

L'engagement militant – aussi fort soit-il – ne dispense pas non plus du besoin de se rémunérer pour vivre : *« Si moi je gagne 5€ de l'heure, je suis content parce que je fais 80 heures par semaine... (Il réfléchit) Je ne gagne même pas les 5€ parce que sinon avec 80 heures par semaine, je serais riche. Mais le boulot, je veux bien le faire, je m'amuse là-dedans et donc je veux créer quelque chose où je peux montrer que le monde peut fonctionner autrement. Mais parfois, quand je vois que partout ailleurs c'est plus cher que moi, je peux faire une marge légèrement plus élevée parce que j'ai besoin de grappiller quand même aussi un peu à droite et à gauche pour trouver mon équilibre. »*

Néanmoins, pour pouvoir vendre à des prix « acceptés », le premier levier utilisé par les producteurs est la minoration de leur rémunération horaire. Face à l'inflation, c'est ce que les éleveurs de la chèvrerie de la Joanna mettent en place : *« Pour cette année 2022 on doit faire face à l'inflation alors pour l'instant ça fait deux mois qu'on a joué sur notre rémunération horaire. »* Suite à l'augmentation de leurs coûts, certains producteurs préfèrent parfois vendre à perte plutôt que de ne pas vendre : *« Typiquement cette année, il y a des produits sur lesquels j'ai baissé mes prix alors que tout a augmenté. Donc je sais très bien que je les vends à perte. Mais si je ne les vends pas à perte je ne les vends pas du tout, ça permet quand même une rentrée d'argent. »* (Ferme de Saint-Just).

Modifier son système de production : un levier pour assurer une meilleure rémunération et baisser ses prix ?

Pour améliorer leur rémunération, l'augmentation de leurs prix n'étant pas une option, un maraîcher de la Ferme Urbaine Collective de la Condamine pense à adapter le système de production : *« Il y a plusieurs leviers. Moi je pense que de l'économie d'échelle et de la mécanisation sont un petit peu obligatoire. La méthode Fortier (du bio-intensif sur petite surface), c'est une méthode du Québec, sur 5000 m² ils sortent un peu plus que ce qu'on a fait nous. Donc il y a d'autres modèles qui sont possibles, je ne dis pas que c'est le seul modèle possible, mais avoir des semences très productives, aller vite dans nos itinéraires techniques... c'est les moyens de nous dégager du temps pour produire plus et faire autre chose. »* Les deux éleveurs de la chèvrerie de la Joanna sont également à la recherche de gains « d'efficacité » dans leur travail : *« On fait des plans de trésorerie prévisionnels, on reporte des investissements, on augmente encore vraiment l'efficacité. Pour l'instant, en observant le marché et le type de clientèle qu'on a, on a choisi de ne pas augmenter nos prix »*. À plus long terme, ils souhaitent pouvoir améliorer leurs salaires en adaptant leur système et s'interrogent si cela sera suffisant : *« C'est principalement par les compétences, pas forcément en travaillant plus, mais en améliorant l'efficacité. Ce ne sera sûrement pas suffisant, il y aura aussi la société. »* Les producteurs tentent d'optimiser le plus possible leurs systèmes de production et de vente, mais comptent également sur des changements sociétaux qui les dépassent.

Pour certains, il s'agit de prouver que produire dans des conditions durables des produits de qualité, les vendre à prix accessibles tout en vivant décemment est possible : *« Même si on se fatigue, on s'abîme un peu, à côté de ça il y a plein de bons côtés et j'ai envie que cette ferme ça ne résonne plus comme un échec mais que ça résonne plutôt comme quelque chose qui tourne. Qu'importe si ça doit tourner avec un peu d'événementiel, le modèle à la limite ce n'est pas très grave, mais qu'on sache que les quatre maraîchers ici, ils s'en sortent, ça me ferait plaisir. »* La diversification des activités est en effet un levier utilisé parfois par les producteurs pour atteindre un équilibre financier.

2. Fixer un prix d'achat du côté des initiatives : les enjeux des modèles de financement et des relations commerciales

Comme présenté dans la première partie des résultats de l'analyse, la motivation principale des initiatives interrogées dans la relocalisation de leurs approvisionnements est de favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité. La réflexion sur les prix commence donc à partir du prix de vente qu'elles souhaitent proposer au public visé et en particulier à des consommateurs avec des ressources économiques restreintes. Les initiatives vont également penser leur modèle socio-économique en fonction de ces paramètres.

2.1. Le prix de vente dépend du public visé et du modèle socio-économique.

Certaines organisations visent entre autres un public avec très peu de ressources, comme par exemple Vivres Solidaires : *« On est vraiment sur des familles qui ne choisissent pas du tout leur alimentation, qui vivent de ce qu'on leur donne [...] qui n'étaient pas suivies par des travailleurs sociaux, et qui n'avaient pas les moyens financiers de mettre 2, 3 ou 4€ dans un colis payant. »* Dès lors pour ces structures, il s'agira de fixer des prix très bas afin qu'ils demeurent accessibles pour le public visé. D'autres touchent un public moins précaire mais avec des ressources limitées et souhaitent améliorer l'accessibilité économique de leurs produits.

Le modèle socio-économique d'une association peut être défini comme « la structuration des moyens au service du projet associatif » (Renault-Tinacci 2021). Les associations et organisations mobilisent une grande diversité de ressources/stratégies qui dépassent les moyens financiers pour mettre en œuvre leur projet. Voici une présentation brève des modèles socio-économiques des initiatives étudiées :

| Escales solidaires | Vivres Solidaires | La Cagette | La 5e Saison | Esperluette | Cocagne Alimen'Terre |
|--|---|---|--|---|--|
| Participation de 2€/repas Location des Escales pour des événements /professionnels Financement Habitat Humanisme (beaucoup de mécénat) Bénévolat, Services civiques | Financements politiques de la ville, financements privés aussi, France Relance, etc. Beaucoup d'appels à projets Bénévolat | Investissement des coopérateurs dans les décisions + fonctionnement du magasin Marge de 20% Financements extérieurs ponctuels | 1 panier solidaire peut financer 2 paniers accessibles Financés ponctuellement par politique de la ville + CAF + un de la banque pop) Bénévolat (6 bénévoles très réguliers) | Adhésions et paniers solidaires Événements conviviaux avec un public mixte Beaucoup de financements publics/privés Bénévolat | Marge de 30% sur les produits achetés en direct Consommateurs solidaires (adhésion au dispositif) Beaucoup de subventions Insertion financée Bénévolat |
| GESMIP | Epicentre | La Drogheria | Resto Bio | GIEE Etang de l'Or | / |
| Autofinancement partiel (ventes, cotisations, collectes) Bénévolat Subventions publiques et privées (Fondations, mécénat d'entreprises) | Bénévolat + services civiques + solidarité des consommateurs solidaires Financements ponctuels qu'ils vont chercher + appels à projets | Autofinancement majoritaire Beaucoup de partenariats et diversification des activités (financement des autres activités) | Autofinancement (les clients payent un service) Peut-être d'autres financements | Financements de la collectivité / de l'état | / |

Ce tableau a été élaboré à partir des entretiens de l'enquête, c'est pourquoi il peut être incomplet. En revanche, il permet d'avoir une idée des stratégies utilisées par les initiatives pour équilibrer leur modèle socio-économique :

- La mixité des publics et l'adhésion de clients solidaires
- Des financements publics (France Relance, politique de la ville, subvention, CAF, AAP des collectivités et de l'Etat, etc.) et privés (mécénat d'entreprises, fondations, banques, etc.)
- Le bénévolat et le recours à des services civiques, stagiaires, emplois aidés, etc.
- La diversification des activités de l'association (activités de production, insertion par l'activité économique, location de locaux, organisations d'événements, etc.)

Dans la plupart des cas, comme l'explique un chargé de mission d'une collectivité : « *Le prix payé par l'utilisateur n'est pas du tout le coût de revient* ». On remarque que les initiatives qui font appel à beaucoup de financements extérieurs, de bénévolat, ou celles qui diversifient leurs activités peuvent toucher un public précaire. L'accessibilité est plus difficile à atteindre lorsque l'initiative choisit de privilégier l'autofinancement et repose sur moins de bénévoles. Les associations comprennent que pour sortir d'une clientèle de niche et compenser la différence de prix, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur d'autres types de financements et subventions, sur des formes de solidarité permettant de réduire certains coûts (Exemple : le bénévolat) ou sur une diversification importante des activités. En fonction de leur modèle, les initiatives peuvent donc proposer des prix de vente plus ou moins bas aux consommateurs et il en est de même pour la fixation des prix d'achat des denrées auprès des fournisseurs. Les initiatives qui ont d'importantes subventions pour l'aide alimentaire peuvent accepter des prix plus élevés.

2.2. Une fixation des prix qui va dépendre des fournisseurs

Quelques initiatives assument leur stratégie de négocier plus avec les grossistes qu'avec les producteurs locaux. En effet, c'est avec des commerciaux de grossistes qu'elles sont le plus souvent en contact pour négocier les prix. Le salarié de La Cagette décrit la situation : « *On a des relations qui sont différentes avec chaque type de fournisseur. Avec les petits on essaie toujours d'être sympa et avec les gros on va commencer à être un peu plus en négociation... enfin on essaie, c'est pas notre métier. Chez les grossistes, tu vas être en face d'un commercial. Le commercial, son but c'est de te vendre des produits chers et pour le dire trivialement « de te la mettre à l'envers », ben on va jouer le même jeu... alors qu'avec les petits producteurs, on sait ceux qui sont en galère, on va essayer de ne pas trop les enfoncer* ». Epicentre a la même stratégie qui lui permet même de réduire les marges qu'il applique avec les producteurs locaux : « *Pour les grossistes on a un système de marge standard qu'on peut retrouver dans n'importe quelle épicerie bio, on n'est pas loin des 30%. Du coup on a moins de marge pour tous les fournisseurs locaux, parce qu'encore une fois la démarche c'est qu'on a envie de mettre en avant et de porter les fournisseurs locaux, de les aider.* »

Les initiatives s'autorisent la négociation avec les grossistes alors que, comme détaillé dans la partie suivante, elles souhaitent l'éviter avec les producteurs locaux qui les fournissent en direct.

2.3. Au-delà du prix, une volonté de flexibilité avec les producteurs locaux

Comme illustré dans la partie « Fournir les initiatives ? Pour les producteurs, des motivations d'abord opérationnelles » (cf. page 36), une des motivations principales de l'implication des producteurs dans les initiatives enquêtées est la souplesse, soit de leur modèle, soit de l'interlocuteur avec qui elles échangent. Les organisations ont globalement une conscience de la situation précaire des agriculteurs. Elles souhaitent leur offrir une flexibilité et pouvoir ainsi les aider dans leur organisation et leurs revenus. La plupart des initiatives ne signent d'ailleurs pas de contrat avec les

producteurs locaux en direct, alors qu'elles peuvent en signer avec les grossistes pour encadrer l'acte commercial. Le fondateur de la Drogheria développe la raison de ce choix : « *On n'a pas de contrat. On a un contrat moral, on les fait travailler et eux nous font travailler. On est contre l'idée de signer un contrat parce que les engagements ne vont pas avec les aléas météorologiques, avec des maladies, avec les soucis des producteurs. C'est un engagement moral : on leur garantit qu'on travaille avec eux toute l'année, et on leur garantit une flexibilité qui pour nous demande de réorganiser le travail. On essaie de les laisser le plus possible dans leur champ d'action.* »

A la 5e Saison, la volonté des bénévoles est d'assurer à la fois des prix fixés par le producteur et une loyauté envers lui : « *On voulait être solidaire en même temps des gens qui n'avaient pas forcément les moyens de se payer à manger mais aussi des producteurs. [...] dans une volonté d'établir une relation avec eux : "tu me fais le prix que tu veux et on va rester ensemble".* » Certaines initiatives adaptent leur marge en fonction des fournisseurs, en faveur des producteurs locaux : « *On a défini la marge standard qu'on peut faire et après on s'est dit qu'on mettrait moins de marge avec les fournisseurs locaux.* » Cette volonté forte de soutenir les producteurs est essentielle car elle conditionne les échanges que les deux parties auront autour du prix et la négociation qui aura lieu ou non lors d'une transaction.

La rencontre entre les producteurs et les initiatives : quelle négociation des prix ?

Ce sont plutôt les initiatives qui sont en position de négocier, d'accepter ou non le prix des producteurs. L'engagement des initiatives fait qu'elles ne souhaitent jamais négocier les prix et qu'elles essaient la plupart du temps d'arranger les producteurs, soit en termes logistique, soit économique. La négociation ne prend donc pas la même forme que sur le marché « classique » avec une négociation commerciale « dure ». Cependant, elle peut parfois s'en rapprocher car les initiatives sont par ailleurs contraintes par leurs propres modèles et réalités socio-économiques.

1. Les initiatives ne souhaitent pas négocier les prix avec les producteurs locaux et n'ont pas les outils pour le faire

La négociation du prix pour le « tirer vers le bas » est rarement souhaitée par les initiatives. Les membres des associations portent le projet d'assurer une meilleure rémunération aux producteurs que dans les circuits conventionnels. En effet, dans la majorité des cas, les initiatives demandent aux producteurs de proposer un prix, et la négociation commence à partir de là. Qu'elles aient une bonne connaissance ou non du monde agricole, elles s'intéressent aux problématiques alimentaires et ont donc conscience de la précarité des agriculteurs. Un salarié d'Epicentre affirme : « *On ne veut pas venir casser les prix, on ne veut pas venir négocier des prix* ». Certaines personnes racontent leur difficulté à négocier : « *Ce n'est pas trop notre fort la négociation, on est plutôt généreux.* » indique un bénévole d'une initiative montpelliéraine. A propos de la négociation, un salarié de La Cagette déclare : « *Ce n'est pas notre métier* ». Les personnes qui sont en position de négociation dans les initiatives ne sont pas formées à cela, elles ne se sentent pas outillées et essaient alors de l'éviter.

Des prix fixés par les producteurs ou les initiatives et acceptés par l'autre partie

De fait, dans certains cas, les prix sont acceptés tels quels par les initiatives ou par les producteurs et il n'y a donc pas de négociation perçue par les acteurs.

Les prix sont parfois cadrés par une structure via des grilles de tarifs et l'initiative propose un prix que le producteur accepte : « *Il n'y a pas de négociation dans le sens où ils ont une grille de tarifs* ». Ici, le producteur ne perçoit pas de négociation car l'initiative propose des tarifs que le producteur accepte.

Dans d'autres cas, les producteurs proposent un prix qui est tout de suite validé par l'initiative. Un exploitant Lyonnais présente la façon dont cela s'est passé avec l'épicerie qu'ils fournissent : « *On leur a présenté une grille de tarifs qui est la même pour tout le monde. On n'a pas diminué nos prix parce que c'était une épicerie solidaire.* » L'éleveur interrogé n'adapte pas non plus son prix en fonction du type de débouché.

Une des initiatives étudiées dispose de plus amples marges de manœuvres financières lui permettant de ne pas négocier les prix proposés par les producteurs : « *Maintenant qu'on a la subvention, c'est vrai qu'on n'a pas à négocier très fortement les prix, du coup on essaye toujours d'adapter le prix en fonction de ce qui eux les arrange aussi donc ça c'est assez confortable. On n'a pas l'impression de négocier pour les mettre dans une situation un peu compliquée et ça c'est vrai que c'est assez chouette* » (Escalaes Solidaires).

2. Bien que non souhaitée, une concurrence subsiste

Même si les initiatives ne souhaitent pas négocier avec les producteurs, elles sont elles-mêmes confrontées à leurs réalités économiques et de fonctionnement. Par ailleurs des producteurs qui livrent la même initiative peuvent se retrouver en concurrence. Dans ce cas, l'initiative peut avoir des difficultés à gérer la situation et cela peut avoir une incidence sur les producteurs et créer une forme de concurrence. Cette concurrence peut mener à l'apparition de formes de négociations non identifiées comme telles.

2.1. Refus de produits « trop chers » - les prix peuvent parfois être revus ou négociés

Quand les initiatives fixent un prix, celui-ci peut être « *rediscuté au fur et à mesure* » comme l'indique un bénévole de la 5e Saison. Comme les producteurs, les initiatives se réfèrent aussi à des mercuriales de prix ou alors comparent entre les producteurs qui leur vendent les mêmes produits. « *Pour tout ce qui est construction du prix on se positionne sur un prix vente directe bio. Ma référence c'est la mercuriale Agrimer des grossistes bio* ». Cette comparaison fait que parfois les initiatives refusent des produits car « *trop chers* ». Cocagne Alimen'Terre reste flexible mais se retrouve parfois face à des situations où elle a dû baisser les prix et trouver un compromis : « *ça m'est arrivé une ou deux fois de dire à un producteur avec qui on n'avait pas planifié qui m'appelait ponctuellement en me disant "je croule sous les poireaux, est-ce que ça t'intéresse, je te les vends 4€ le kilo ?" : Si j'applique une marge de 30%, parce que malgré tout je suis obligée de prendre une marge, le poireau à 5€, non. Et du coup il y avait ce débat : "Qu'est-ce qui te permet de dire que le poireau à 4€ est trop cher ?" "ben je sais que la moyenne des poireaux vendus en vente directe est de tant, donc là on est vraiment trop en dehors."* » La solution a été de partager l'effort, en réduisant la marge des deux côtés. D'autres producteurs ont participé au « *débat* », explique la chargée de mission de l'association : « *La discussion s'est engagée avec d'autres producteurs qui disaient "moi le poireau je le sors à 2€50, je ne vois pas pourquoi il serait à 4€ chez toi" et là on est rentrés dans le débat "mais toi t'es mécanisé, moi non..."* ». Ici, les parties ont eu la possibilité d'expliquer leurs contraintes respectives et cela facilite le dialogue et la compréhension des décisions.

Les producteurs qui vendent les mêmes produits sont en concurrence entre eux. Dans un partenariat en particulier, une initiative envoie un prévisionnel au début de chaque année aux producteurs qui le remplissent avec les quantités qu'ils peuvent leur vendre, puis l'initiative répartit les lots entre les producteurs. Cela permet de fixer les prix « de base » et le budget annuel même si les prix peuvent varier par la suite. Le maraîcher détaille un exemple concret : *« Typiquement, on a fait des prévisionnels et on a dû baisser notre prévisionnel pour contenter xx (l'autre maraîcher qui fournit l'initiative) parce qu'il estimait qu'il avait planté tant de courgettes pour yy (l'initiative) et qu'il voulait leur vendre. Et donc nous, on a dû réduire notre chiffre d'affaires. On leur avait proposé 25 000 de chiffre d'affaires, on va être à 22 000 donc nous ça nous embête un peu. Comme on a un peu changé d'état d'esprit et qu'on a envie de se tirer des salaires, des fois on boude un peu sur cette concurrence. Il y avait sept maraîchers à fournir l'initiative et on n'est plus que trois... moi je ne critique pas parce que je peux comprendre la volonté de faire accéder les gens à du bio pas cher, mais je trouve que ça ne correspond pas totalement aux valeurs de yy (l'initiative). Ça fait quand même deux tiers des producteurs qui ne sont pas rémunérés et c'est en partie dû au fait qu'on a des prix pas assez chers. »* Cette concurrence s'explique par le fait que l'initiative, s'auto finançant entièrement, n'est pas en capacité de combler la différence entre prix d'achat et prix de vente accessible. La structure *« est engagée dans une accessibilité au prix, elle est tiraillée mais tend très clairement vers le prix le plus bas pour faire accéder... »* explique le maraîcher. De son côté l'initiative présente ses contraintes et son point de vue : *« Pour les petits producteurs locaux il y a souvent un peu des concurrences entre producteurs. Je pense aux maraîchers notamment, ils vont tous avoir les mêmes productions aux mêmes moments de l'année et on va en prendre souvent chez le plus gros qui vend le moins cher, au détriment des plus petits qui vendent cher. »* L'objectif est que les clients puissent acheter les produits. En parlant des maraîchers, ce même salarié ajoute : *« Ils sont aussi dans un magasin où il y a des gens qui vendent les mêmes produits qu'eux en général donc s'ils nous vendent des trucs hyper chers, nous derrière on ne les vend pas. »* Les initiatives sont donc aussi confrontées à cette question : *« Si je vends plus cher, personne ne l'achète ».*

Des partenariats avec des producteurs sont parfois rompus par les initiatives, pour cause de tarifs ou d'une qualité de produits qui ne conviennent pas, de contraintes logistiques ou encore de mauvaises ventes. Un salarié d'une épicerie explique : *« Quand on peut faire des commandes on a un peu plus la main, s'il y a un produit qui ne nous plaît pas on ne va plus le recommander. [...] On reste une épicerie donc on a vraiment une casquette épicerie, s'il y a des produits qui ne marchent pas malheureusement... C'est un travail qui est quotidien, on est attentifs au flop comme au top. »* Quelques initiatives n'éprouvent pas de difficultés à trouver d'autres fournisseurs qui conviennent mieux à leur modèle, elles peuvent donc se permettre d'abandonner des partenariats pour commander le produit qu'elles souhaitent auprès d'un autre producteur.

Cette concurrence est particulièrement présente dans les initiatives où l'approvisionnement en local représente des volumes importants. Certaines initiatives n'ont pour l'instant pas affaire à ces problématiques mais craignent devoir négocier un jour : *« ça nous est arrivé une fois que nos deux producteurs proposent le même produit mais on s'est débrouillé. [...] C'est bien tombé mais ça aurait pu être un peu plus chiant. Souvent on a essayé d'équilibrer... Je pense que c'est bien qu'on n'ait pas eu plus ce problème parce qu'on n'aurait pas forcément été très très bon dessus. »* Une autre initiative ne saurait pas non plus comment gérer cette situation : *« En général, ils ne me proposent pas les mêmes choses du coup je ne saurais pas dire... S'ils me proposent la même chose, je ne saurais pas qui prioriser, si je priorise le prix ou... en plus ils n'ont pas la même technique de production. Il y en a une qui est vraiment à petite échelle, c'est tout bio, incroyable et l'autre c'est un peu plus culture raisonnée on va dire mais ce n'est pas la même qualité en soi du coup si je priorise le prix je prioriserais forcément le second. »*

Parfois, un jugement des modèles de production peut être exprimé par les salariés ou bénévoles des associations. Par exemple, une initiative explique les prix élevés de certains producteurs par le fait

qu'ils sont « *mal organisés* ». Dans son discours, la personne compare un modèle de maraîchage diversifié sur petite surface à un modèle de production à plus grande échelle.

2.2. Un "effort" est parfois attendu du producteur

Les membres des initiatives qui discutent avec les producteurs peuvent parfois exprimer l'attente ou le souhait d'un effort de la part des producteurs. Certains membres d'une initiative trouvent les prix des producteurs et expliquent : « *ils pourraient nous faire un prix, on est quand même dans de la solidarité...* » Pour eux, les agriculteurs devraient diminuer leur tarif pour en quelque sorte faire « un don » à l'association et être eux aussi « solidaires » des personnes bénéficiaires. Cet effort est demandé par des bénévoles et cela peut s'expliquer par le fait qu'eux-mêmes s'investissent « gratuitement » dans le projet.

Il est aussi parfois attendu du producteur qu'il soit souple et arrangeant, comme les initiatives (cf. page 44). L'effort peut également se traduire par un don d'inventus des producteurs ou des tarifs préférentiels. Nombreuses sont les initiatives qui évoquent le fait que les producteurs leur font parfois « des tarifs préférentiels ». Cet effort n'est pas demandé par l'initiative, il s'agit plutôt d'un souhait.

Cette négociation peut également dépendre de l'interlocuteur qui est en contact avec les producteurs car dans beaucoup de cas, plusieurs personnes s'occupent de gérer les approvisionnements locaux. Les personnes interrogées n'étaient pas sûres de la manière dont leurs collègues négocient les prix et les commandes. Au cours de leur développement, certaines initiatives ont décidé de dédier un poste à cette gestion des fournisseurs pour améliorer le lien direct et la fluidité des échanges avec les fournisseurs.

3. L'utilité de négociations et planifications collectives et transparentes

Dans certains partenariats, la concurrence et la négociation sont mieux vécues grâce à une discussion en amont. Cette discussion s'accompagne parfois d'une planification avec les producteurs en fonction des besoins de l'initiative à chaque période de l'année. Deux initiatives ont organisé la construction d'un groupe de producteurs.

Cocagne Alimen'Terre a opté pour cette stratégie : « *Je n'ai pas imposé un prix, ils se sont mis d'accord entre eux, par contre ils ont harmonisé les prix entre eux, et après moi j'avais quand même le regard de dire : "je sais que pour le consommateur il ne faudra pas dépasser tel prix", sachant que nous, sur tout ce qui est achat/négo, on a clairement exposé qu'on prenait 30% de marge. Donc voilà on a fait les calculs entre les prix que proposaient les producteurs et les 30% de marge, est-ce qu'on était sur un prix acceptable ou pas. Et en l'occurrence, à aucun moment j'ai dû arbitrer à chaque fois le prix proposé par le producteur m'allait bien et on s'est alignés.* » Dans ce partenariat, l'initiative a organisé une planification lors de réunions avec tous les producteurs qui pouvaient répondre à sa demande : elle leur a présenté les besoins en volumes pour chaque produit et par saison, les tarifs qu'elle pouvait leur proposer, afin qu'ils se positionnent sur un lot et qu'ils se mettent d'accord entre producteurs sur un prix. La négociation est ainsi plus fluide car les tarifs sont fixés et surtout décidés ensemble. L'assistance commerciale d'une exploitation de la région toulousaine félicite la méthode adoptée par Cocagne Alimen'Terre : « *En fait, les prix avaient déjà été validés les années précédentes. On s'est retrouvés tous là et chacun a annoncé ses prix. Moi j'ai trouvé ça très bien parce que très transparent.* » Avec ce système, la concurrence est limitée puisque, même si les prix sont fixés à partir de mercuriales, ce sont les producteurs qui décident de

leurs prix ensemble. Les producteurs proposent parfois des tarifs préférentiels liés aux volumes qu'ils vendent à l'initiative. *« C'est des partenaires qui comprennent l'enjeu pour nous de gagner de l'argent quand on vend un produit tout simplement, et donc qui acceptent de payer un petit peu plus cher. Et en même temps, comme on leur vend en gros volumes c'est forcément moins cher que pour d'autres »*, explique la salariée de l'exploitation. Dans ce cas, le tarif préférentiel n'est pas forcé ou demandé par l'initiative, cela vient de la volonté des producteurs.

La transparence est un élément très apprécié des producteurs. Un autre producteur apprécie le système de marge fixe appliqué par l'initiative qu'il fournit : *« Ils ont un système avec une marge qui est fixe, qui est assez basse [...] donc nous ça nous plaît. »*

Créer un groupe de producteurs pour approvisionner la restauration collective

Une autre initiative, en lien avec la restauration collective, a mis en place cette méthode de construction d'un groupe de producteurs organisé pour répondre à une demande, en l'occurrence un appel d'offre pour une collectivité. Le contexte de la restauration collective est particulier mais la démarche de construction d'un groupe de producteurs est intéressante. *« Il y a quelques années, on a fait un appel à projet et on a demandé à la FR CIVAM et au CIVAM Bio d'identifier des producteurs potentiellement intéressés par la restauration collective à proximité. On les a réunis pour échanger, faire tomber des idées reçues sur la restauration collective. [...] Ensuite, vu le nombre de producteurs qui étaient intéressés et avec qui on pouvait travailler, sachant qu'on avait typiquement une productrice de glace à base de lait de brebis, c'était des tarifs qui n'étaient pas possible... Donc on a sélectionné le groupe sur quatre maraîchers et un arboriculteur. »* Du fait de bons partenariats avec Biocoop Restauration et de relations de confiance dus en partie au fait que la personne qui travaille à la collectivité a longtemps travaillé avec les équipes de Biocoop Restauration, ils ont pu signer un accord : *« Biocoop Restauration, dans une logique de structuration de filières, nous autorise pour la durée du marché à parfois, quand on le souhaite et quand c'est possible, acheter nos courgette bio par exemple directement auprès des maraîchers du GIEE pour la partie plaine et on continue à les acheter à Biocoop Restauration pour la partie littorale. »* En effet, dans cet accord intervient également le fait que Biocoop Restauration, pour des raisons notamment de volumes, est en capacité de fournir les cuisines de la plaine mais pas celle du littoral. Le salarié complète son explication : *« On a pris leur calendrier de production et on leur a proposé un calendrier d'approvisionnement. On a donné une visibilité à un an à l'avance. [...] À terme c'est ce qu'on espère là pour l'automne 2022, que nous on fasse un lot spécifique dans notre nouveau marché "produits issus du maraîchage bio", qu'ils se positionnent et potentiellement qu'ils soient retenus. »* Le CIVAM Bio accompagne la structuration administrative du GIEE et la fixation d'un prix du groupe de producteurs. Ce prix est cadré par la grille de Biocoop Restauration car l'accord repose sur le fait que la collectivité ne doit pas faire concurrence à l'entreprise.

Dans ces deux cas, malgré des contraintes différentes, la négociation demeure organisée. Les producteurs se concertent et un espace de discussion autour du prix est créé à la fois entre les producteurs et les initiatives, mais aussi entre producteurs. La planification des besoins et des commandes avec les producteurs est également un élément clef utilisé par ces deux structures car elle permet aux deux parties d'avoir une visibilité sur une longue période. Cela permet aussi aux producteurs de discuter de leurs pratiques agricoles.

Il y a donc rarement de méthode définie d'objectivation et de négociation des prix, que ce soit du côté des porteurs d'initiative ou côté agriculteurs y compris en circuits courts, contrairement à ce qu'on pourrait penser. La « solidité » des modèles ainsi que la présence ou de financements extérieurs permettent de moins négocier les prix avec les producteurs.

La pérennité des modèles socio-économiques

Remarque : L'étude portait entre autres sur les financements mais pas uniquement. Nous présentons dans cette partie ce qui est ressorti de l'analyse des discours concernant les financements et les interrogations des personnes enquêtées sur la pérennité du modèle de leur initiative.

Pour introduire cette partie, nous choisissons de présenter un verbatim particulier. Lors de notre entretien complémentaire de l'enquête avec l'AMAP de la région AURA, la chargée de mission interrogée a pris du recul sur les différents moyens de rendre possible une alimentation digne et durable accessible :

« Le constat de l'équation insoluble, on le partage tout le temps. [...] Au niveau des prix, il y a trois possibilités :

La première option c'est de réussir à relier les deux bouts en sensibilisant le consommateur sur le fait de mettre un plus gros budget sur l'alimentation et de peut-être faire baisser d'autres postes de dépenses pour augmenter le poste alimentaire. Mais on sait que ce n'est pas toujours possible parce que l'alimentation est souvent la variable d'ajustement et que du coup tout le reste c'est déjà serré serré serré.

La deuxième option c'est de subventionner la production pour qu'elle soit moins chère donc là, toujours dans le but de permettre aux producteurs d'avoir la juste rémunération. Est-ce que c'est réorienter des aides publiques ? Est-ce que c'est réorienter des aides de la PAC ?

La troisième option c'est de subventionner le consommateur, pour que lui il ait un plus grand pouvoir d'achat et qu'il puisse acheter : soit qu'il puisse avoir lui plus de pouvoir d'achat pour pouvoir acheter des choses plus chères, soit avoir un tiers financement sur ce qu'il achète. »

AMAP Auvergne-Rhône Alpes

L'enjeu de financement des initiatives est essentiel et toutes les initiatives s'interrogent sur la pérennité de leurs modèles. Confrontées à des problématiques logistiques et économiques, elles essayent de se « débrouiller » au quotidien pour compenser la différence entre le prix d'achat et le prix de vente des denrées. Faisant face à la détresse ou au besoin des personnes qu'elles accompagnent, les associations espèrent pouvoir trouver des solutions de pérennisation de leurs modèles mais font pour l'instant avec les moyens du bord.

Pour rappel, voici les différents leviers et stratégies de financement identifiés lors de cette étude :

- La mixité des publics et l'adhésion de clients solidaires
- Des financements publics (France Relance, politique de la ville, subvention, CAF, AAP des collectivités et de l'Etat, etc.) et privés (mécénat d'entreprises, fondations, banques, etc.)
- Le bénévolat et le recours à des services civiques, stagiaires, emplois aidés, etc.
- La diversification des activités de l'association (activités de production, insertion par l'activité économique, location de locaux, organisations d'événements, etc.)

Sur le terrain, les salariés et bénévoles tentent de trouver des solutions et l'équilibre financier est difficile à atteindre. Quand on aborde cette question de pérennité, pas que financière, le porteur de projet de la Drogheria explique clairement cette difficulté et situation constante de « débrouille » : *« Oui il y a un équilibre, si on est toujours là... mais ça fait 10 ans qu'on cherche un équilibre. La gymnastique, elle est plutôt à s'adapter, trouver l'équilibre en faisant différemment les choses plutôt que d'être dans la répétition. On invente des solutions au fur et à mesure. »*

Les initiatives n'ont pas le choix de trouver des systèmes de financement ou de compensation de leurs coûts. En une phrase, un salarié d'Epicentre résume bien l'enjeu : « *Il ne faut jamais qu'on soit en dessous de notre prix d'achat, qu'on respecte un modèle économique et qu'on ne vende pas à perte* ». Pour l'instant, l'association supporte le coût grâce aux dons, à l'organisation d'événements, ou encore la mixité des publics de l'épicerie. Mais le salarié que nous avons rencontré évoque les limites et la nécessité de trouver d'autres financements : « *Ce coût on le supporte parce qu'on a envie de soutenir les producteurs locaux donc en fait, nous on va dire qu'on est le tiers financeur jusqu'à maintenant, pour qu'au final les bénéficiaires, ils aient un prix qui soit hyper attractif. Mais pour pérenniser cette action, il faut que nous on trouve un tiers financeur, de toutes façons on ne peut pas...* » Même si l'autofinancement semble être le fonctionnement le plus pérenne pour les initiatives, il n'est souvent pas facile à mettre en place et à faire durer dans le temps. D'autres initiatives que Epicentre privilégient l'autofinancement et évoquent l'instabilité de ce système. Un salarié de La Cagette explique l'insécurité du pari qu'ils prennent sur la compensation de leurs dépenses et entrées d'argent : « *Notre pari c'est que ça se lisse dans le temps, c'est-à-dire que des fois on perd de l'argent mais des fois on en gagne parce que les prix varient.* » A Montpellier encore, l'association de la 5^{ème} Saison s'autofinance majoritairement et peine à dégager des salaires pour les personnes qui s'impliquent à temps plein sur le projet. Un bénévole explique : « *Il faudrait arriver à dégager un salaire ou deux. C'est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'asso qui fonctionne avec beaucoup de travail bénévole sans pour autant arriver à dégager des salaires. Notre mission c'est ça, sinon l'association ne pourra pas continuer à maintenir ces activités comme ça car les gens qui sont dedans n'ont plus ces revenus nécessaires. [...] L'équilibre financier est déficitaire. Il devrait être autofinancé, vendre des paniers devrait le permettre, et ce n'est pas le cas. Nous on vend d'autres produits à côté, de l'huile d'olive, des pâtes, du coup ça fait rentrer de l'argent et ça fait que le compte n'est pas à zéro mais il descend. On va devoir restructurer ça parce qu'on ne peut pas perdre de l'argent toutes les semaines.* » L'autofinancement rend compliqué la rémunération des personnes impliquées dans les projets. A l'exception de la 5^{ème} saison – dont l'équilibre financier est déficitaire – les initiatives qui s'autofinancent peinent à toucher des publics en situation de précarité et ont du mal à supporter la différence de coût sans financement externe.

L'autofinancement ayant des limites, la majorité des initiatives étudiées ont recours à des subventions extérieures pour atteindre leurs objectifs. Or, cela ne leur permet pas non plus de pérenniser leur action sur la durée. Nombreuses sont celles qui évoquent la précarité du système d'appels à projets et la peur que les subventions qui leur permettent de fonctionner s'arrêtent d'un jour à l'autre. La salariée des Escales Solidaires exprime sa crainte que la subvention qui leur permet de développer les approvisionnements de qualité ne soit pas reconduite : « *C'est ce que j'appréhende un petit peu. Je me dis que si la subvention n'est pas reconduite ça va stopper tout net l'avancement de notre travail, on n'aura pas les fonds nécessaires pour continuer des approvisionnements comme ça, on va devoir négocier avec les producteurs, ça va mettre un rapport un peu compliqué parce qu'on va devoir renégocier les prix... [...] je crains beaucoup que cette subvention ne dure pas. [...] Pour 2023, je ne sais absolument pas comment ça va se dérouler.* » La durée limitée des subventions est également critiquée par le fondateur de la Drogheria : « *Financer une fois une structure, ça peut être chouette mais si le financement dure une année, des fois elles n'ont même pas le temps de savoir qui elles sont, et définir leur action, que le financement s'arrête déjà...* » dit-il en prenant du recul sur le fonctionnement global de ce système de subventions. Ces deux témoignages mettent en avant l'insécurité à laquelle les petites structures de solidarité alimentaire font face. Beaucoup d'entre elles doivent donc répondre à beaucoup d'appels projets pour assurer leur financement. Une salariée de Vivres Solidaires évoque l'inadaptation du système d'appel à projets pour les petites structures : « *Il faut répondre à des myriades d'appels à projets... Parce que quand on répond à un appel à projet en janvier, on a les réponses en septembre et du coup on est sur des avances de trésorerie qui sont complexes pour des petites structures.* »

Cette insécurité due à la crainte que les subventions ne soient pas reconduites d'une année à l'autre est très souvent partagée. Une bénévole de l'Esperluette à Montpellier l'explique aussi en rappelant le contexte des nombreuses subventions apparues pendant et après la crise sanitaire : « *Pour moi on est assurés avec les financements qu'on a jusqu'à mi 2023 à peu près. Parce qu'il faut voir aussi que quand on a eu la subvention, on était sur un nouveau projet, avec une thématique un peu à la mode... Tout le monde veut bien te financer. Et là on va bientôt arriver au moment où c'est un peu moins facile. Je pense qu'on a encore peut-être deux ans devant nous, mais derrière on va rentrer dans le souci de toutes les associations, c'est que les financeurs veulent financer du projet et qu'une fois qu'il faut financer du fonctionnement récurrent ils n'ont plus envie alors que c'est là où il y a un gros enjeu de pérennité.* » Elle explique également que les financeurs ont des difficultés en raison des événements récents. Suite au COVID, à la crise, la guerre en Ukraine, ils ont beaucoup dépensé et vont devoir compenser dans les années qui arrivent. Elle ajoute ensuite : « *C'est un enjeu qui est vraiment énorme parce qu'une fois qu'il n'y aura plus ces aides exceptionnelles qui ont permis d'aller vers de l'approvisionnement de qualité, le gros risque c'est qu'on revienne sur les fonctionnements d'avant avec les surplus du modèle agricole.* »

Une salariée de Cocagne Alimen'Terre prend aussi du recul et parle de la précarité de ce système de subventions : « *C'est extrêmement précaire parce qu'il suffit qu'une subvention s'arrête ou qu'une structure sociale ne trouve pas les fonds, et le dispositif s'arrête du jour au lendemain. Donc c'est une course perpétuelle à la recherche de fonds. Pour le moment ça a été très subventionné l'accessibilité alimentaire mais le jour où il y aura un autre sujet plus important, qu'est-ce que ça va donner ? L'intérêt, il y sera toujours, mais c'est la pérennité des financements qu'on questionne.* » Comme la bénévole de l'Esperluette, elle affirme que depuis quelques temps, l'accessibilité alimentaire est un volet subventionné facilement et partage son inquiétude face au fait qu'il soit de plus en plus difficile de trouver des financements. La salariée interroge la pérennité globale du système de financement des associations.

Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, les structures en sont aussi dépendantes. L'enjeu réside donc dans la recherche de modèles pérennes. La seule personne qui évoque peu d'inquiétude face à l'arrêt des subventions et à la pérennité de son modèle est le chargé de mission de la collectivité territoriale de l'Etang de l'Or : « *La cantine, c'est de la restauration collective à caractère social, donc on est bien sur une politique publique donc subventionnée. Ces subventions dépendent des politiques nationales. Mais c'est un peu comme l'école, les hôpitaux ou les autoroutes, demain on peut avoir une politique nationale qui décide de fermer l'école ou de rendre l'école privée. Après il n'y a pas aujourd'hui de remise en cause de la politique sur les cantines... on ne va pas arrêter de faire des cantines.* » Le risque présenté par le chargé de mission est donc que les politiques nationales arrêtent de financer la restauration collective, mais cela l'inquiète peu car ce n'est pas envisagé actuellement. L'assurance d'être financé sur la durée est permise par le modèle de la restauration collective subventionné par les collectivités et l'Etat.

Finalement, le système qui semble le plus pérenne est donc celui de la restauration collective, dont les financements sont ancrés dans les politiques publiques nationales et territoriales. Ce modèle est déjà développé sur les territoires et il permet par ailleurs de nourrir un grand nombre de personnes. De leur côté, les associations mettent en place différents leviers et stratégies pour financer leur fonctionnement. Parfois, les stratégies sont combinées de manière à diversifier les sources de financement et augmenter la durabilité de leurs modèles. Cette durabilité/pérennité est quelque chose que les associations et structures recherchent constamment et qui est difficile à atteindre. Les structures contraintes d'avoir recours à des subventions extérieures, qu'elles obtiennent en répondant à des appels à projets, évoquent la précarité de ce fonctionnement. Elles ne savent en effet jamais si la subvention qui leur permet d'assurer leur action de distribution alimentaire va être

reconduite d'une année à l'autre, ou non. Les salariés et bénévoles craignent d'abandonner les familles et personnes qu'elles approvisionnent d'un jour à l'autre.

Dans ce souci de durabilité, elles souhaitent pour la plupart privilégier l'autofinancement mais celui-ci ne permet souvent pas aux structures d'atteindre leurs objectifs sociaux et économiques. Les dispositifs de financements avec des consommateurs aisés comme les épiceries en mixité (Exemple : Epicentre, Cocagne Alimen'Terre, etc.) semblent alors plus pérennes. L'intérêt de ce système réside dans le fait que la solidarité est portée ni par l'initiative, ni par les producteurs, mais par des consommateurs qui en ont les moyens.

Une initiative que nous avons rencontrée se rapproche de ce modèle : le marché du Lavoir à Dieulefit. Le principe repose sur la mise en place de trois prix différents : le prix producteur, le prix accessible et le prix solidaire. Ces prix ont été définis par un collectif de citoyens, élus et producteurs, qui ont décidé de fixer le prix accessible de façon à ce que les consommateurs contribuent à 65% du prix producteur, et le prix solidaire où les personnes contribuent à 125% du prix producteur. Le prix producteur correspond au prix fixé par le producteur en fonction de ses objectifs et de son modèle d'exploitation. Les bénéfices ne reviennent pas directement aux producteurs : une caisse commune a été créée pour les rassembler et permettre ensuite une redistribution entre producteurs. Les consommateurs qui viennent faire leur marché au Lavoir choisissent librement le prix qu'ils souhaitent payer à la caisse. Cette initiative est l'exemple d'un modèle qui, suite à cette étude, nous paraît intéressant en termes de pérennité.

Conclusion de l'analyse

Les initiatives de solidarité alimentaire se tournent vers des producteurs locaux pour avoir une meilleure qualité de produits à proposer à leurs usagers. En effet, les produits issus du système de don et d'invidus ne satisfont pas les initiatives étudiées en termes de qualité et de diversité. Il est à noter que cette qualité est difficile à définir ; les initiatives vont souvent s'arrêter sur le caractère « bio et local » des produits tout en conservant une certaine souplesse dans leur définition. Par exemple, le critère « local » va être plus ou moins « local » selon le produit désiré et particulièrement la zone où il est produit. Si proposer des produits de qualité favorise un accès à une alimentation plus durable, cela permet également d'attirer d'autres publics contribuant à un objectif de mixité sociale, favorable à une alimentation plus digne et pouvant parfois aider à stabiliser le modèle économique de l'initiative. Malgré l'engagement fort des initiatives, il demeure malgré tout difficile de s'émanciper totalement du don pour leurs approvisionnements.

Se tourner vers des producteurs locaux pour sortir du système de don se traduit par le besoin d'acheter des denrées. Or, cela a un coût qui peut éloigner une initiative de ses objectifs d'accessibilité. Entre les producteurs et elles, de nombreux éléments entrent en compte dans l'élaboration du prix des produits.

Si les producteurs définissent en théorie leurs prix en fonction de leurs coûts de production, ils ne les connaissent pas de manière précise, notamment dans un contexte d'inflation. Connaître ses coûts de production nécessite un certain niveau d'informations et de compétences, mais surtout du temps. Des organisations comme l'AFOCG peuvent aider à réduire cette méconnaissance. Au-delà de leurs coûts de production, les agriculteurs définissent aussi leurs prix en fonction des producteurs voisins ou des mercuriales. Dès lors, les producteurs se retrouvent contraints par le marché. En effet, ils doivent « se plier au marché », sans quoi ils estiment ne pas pouvoir vendre. Cela se traduit par une tension du prix vers le bas afin d'obtenir un prix « acceptable » sur le marché. Pour réduire leurs prix, les producteurs compressent leur propre rémunération qui agit souvent comme une variable

d'ajustement. Ils peuvent également envisager de modifier leur modèle de production. Il est à noter que les producteurs ne vendent pas moins cher aux initiatives car ce sont des dispositifs de solidarité. En effet, pour eux, l'initiative demeure avant tout un débouché comme un autre même s'ils ressentent une certaine fierté à servir de telles structures. Les producteurs témoignent d'une réelle sensibilité à l'accessibilité de leurs produits. Au-delà du prix, ils apprécient la flexibilité offerte par les initiatives. Ces dernières peuvent apporter des facilités en termes de logistique, une certaine souplesse sur le calibrage des denrées, sur la quantité acceptée, etc. Pour tous les acteurs ayant participé à cette étude, l'enjeu logistique demeure important et peut être un poste de dépenses ou au contraire d'économies. Plus globalement, initiatives et producteurs sont la plupart engagés et ont des valeurs fortes qui se traduisent dans le choix des modèles socio-économiques, dans les discours ou dans les modèles de production. Au-delà de ces barrières, on observe par ailleurs pour les initiatives un frein au développement des approvisionnements locaux lié à une offre limitée sur le territoire.

De leur côté, les initiatives se doivent de présenter un prix accessible à leur public cible qui dispose de moyens financiers très réduits. Pour autant, elles ne vont pas chercher à négocier les prix et ne sont pas ou très peu outillées pour le faire. Cela peut engendrer des formes de négociation parfois mal vécues par les producteurs et ceux-ci sont rarement inclus dans la gouvernance des initiatives de solidarité. Afin d'éviter de telles situations, certaines initiatives organisent une planification avec les producteurs afin de réduire l'effet de concurrence. Les initiatives qui optent pour de tels procédés se sont rapprochées d'organisations agricoles locales comme les CIVAM.

Comblant l'écart entre prix juste pour le producteur et prix accessible pour le public visé nécessite aux initiatives de trouver divers financements et de « bricoler » des systèmes de solidarité comme le bénévolat, la diversification des actions, le développement d'une activité de production, etc. En réalité, le prix juste est ce que les initiatives et les producteurs cherchent mais peinent à atteindre de manière durable. Les formes de solidarité mises en place par les initiatives ne sont pour la plupart pas pérennes et/ou ne permettent pas de fournir un public précaire sans tiers financement.

Qualité de vie au travail

Le choix s'est porté sur la compétence : Favoriser un dialogue social de qualité

Pour traiter cette partie concernant la qualité de vie au travail, j'ai choisi de parler de la compétence « favoriser un dialogue social de qualité ». Dès mon arrivée, l'intégration dans les équipes du Réseau CIVAM et Territoires à VivreS s'est faite de façon accueillante et bienveillante. Le dialogue avec Mélanie Théodore et Agnès Terrieux a été fluide dès le début et grandement facilité par leur disponibilité importante. Les administrateurs du Réseau CIVAM qui s'occupent de la thématique de l'accès à l'alimentation se sont également rendus disponibles pour échanger sur leur vision de mes missions et leurs attentes. Le contexte de l'étude et du projet Territoires à VivreS m'a été expliqué pendant la première semaine de stage et je me suis sentie outillée pour commencer mes recherches et réfléchir aux grilles d'entretiens à construire. J'ai été installée dans le bureau de ma maître de stage, ce qui a permis de faciliter le dialogue et les échanges quotidiens. En plus de ce dialogue quotidien possible, des points d'échange plus formels étaient régulièrement prévus et réalisés.

Ces échanges ont continué après le départ de Mélanie Théodore en congé maternité. Clément Coulet, son remplaçant, a été particulièrement attentif au bon déroulé de l'enquête et s'est rendu très disponible au moment crucial de l'analyse.

Favoriser un dialogue de qualité est une compétence que le Réseau CIVAM souhaite développer depuis quelques années et cela passe par exemple par l'organisation de réunions d'équipes mensuelles auxquelles j'ai pu participer. Ces réunions se tiennent tous les mois, dans chaque lieu de travail de l'équipe. En effet, l'équipe est divisée dans trois sites : Paris, Eure (26 – Drôme) et Cesson (35 – Ile et Vilaine). Ces réunions d'équipe ont pour objectif de mettre en commun les connaissances, compétences et savoirs-faires de chacun afin d'obtenir des points de vue diversifiés. Mais en plus d'apporter un avantage technique, l'intelligence collective favorise le bien-être au travail. En effet, elle permet à chacun de s'exprimer et d'affirmer ses idées. Tous se sentent reconnus et impliqués dans le processus de prise de décision ce qui procure pour de nombreuses personnes une source de motivation au travail.

L'équipe du Réseau CIVAM était globalement volontaire pour apporter des éléments de contexte ou des conseils concernant la conduite de l'étude. Les salariés montraient leur intérêt dans mes missions de stage et de l'attention quant à l'intégration des stagiaires dans l'équipe et le réseau.

L'intelligence collective est définie en 2004 par Mack comme étant : « une capacité qui, par la combinaison et la mise en interaction de connaissances, idées, opinions, questionnements, doutes... de plusieurs personnes, génère de la valeur (ou une performance ou un résultat) supérieur à ce qui serait obtenu par la simple addition des contributions (connaissances, idées, etc.) de chaque individu » (Zaïbet, 2007). Ce fonctionnement a été également adopté par l'équipe du projet Territoires à VivreS qui a à cœur de favoriser au maximum la coopération entre les différents territoires et les ingénieurs territoriaux entre eux. Des comités sont donc organisés régulièrement pour partager les avancées de chaque projet de territoire ainsi que pour faciliter l'émergence d'idées et d'inspiration entre les différentes structures partenaires. L'objectif est également d'assurer une certaine cohérence de plaidoyer entre les associations qui forment le collectif Accès digne à l'alimentation. A l'échelle de l'étude, la présentation des hypothèses et de la méthodologie aux partenaires avant le commencement de l'enquête a par exemple permis de bénéficier des commentaires et conseils de chacun pour favoriser la satisfaction de chacun quant aux résultats attendus.

Conclusion générale

Cette étude menée par le Réseau CIVAM dans le cadre du projet Territoires à VivreS a ainsi permis de mettre en lumière la précarité en amont et à l'aval du processus de distribution ou vente de produits alimentaires. Les acteurs étudiés se positionnent en tant qu'alternatifs aux modèles qu'ils critiquent – autant pour les initiatives (modèle de l'aide alimentaire « classique ») que pour les producteurs (modèles agricoles productivistes) – mais ils n'échappent pas aux réalités du contexte dans lequel ils œuvrent. La volatilité des prix et la concurrence forte s'appliquent aux producteurs qui fournissent les structures œuvrant pour un accès digne à une alimentation durable pour tous, ce qui conduit à une forte instabilité des revenus agricoles. Du côté des initiatives, cette instabilité se retrouve. Elles interrogent la pérennité des financements par appels à projets, et soulèvent en ce sens la question du rôle des pouvoirs publics dans la lutte contre la précarité alimentaire. Les difficultés rencontrées par ces initiatives agissant pour un accès à une alimentation digne et la situation des agriculteurs qui sacrifient leur rémunération pour fournir des produits les plus accessibles possible devraient alerter plus largement et nécessiteraient un dispositif d'aide pérenne.

Des initiatives et structures se démarquent et inspirent : le système du marché paysan drômois avec trois prix différents, qui est souvent apparenté à une sécurité sociale de l'alimentation, et la restauration collective dont les financements dépendent des politiques publiques nationales. D'autre part, certaines initiatives mettent en place des gouvernances incluant les producteurs et organisent la planification de leurs productions collectivement. Plusieurs solutions se dégagent donc de cette étude.

Pour les initiatives déjà existantes, il serait bénéfique de les outiller en faveur d'une planification avec les producteurs et d'une fixation des prix transparente. Cela pourrait passer par la réalisation d'une fiche ou d'un outil pour les guider dans les discussions sur les prix avec les producteurs. Il s'agirait également d'inciter les structures qui se créent ou réfléchissent à relocaliser leurs approvisionnements, à contacter les organismes de développement agricole pour les accompagner dans cette tâche.

A des échelles locales, il serait possible d'organiser et d'accompagner le développement d'initiatives qui fonctionneraient avec des prix différenciés. On pourrait imaginer répliquer le modèle du marché paysan à trois prix dans des épiceries par exemple et des caisses communes pour l'alimentation pourraient se créer à l'échelle de plusieurs épiceries ou marchés. La mise en commun de plusieurs caisses sur un territoire pourrait permettre une compensation entre les lieux où l'équilibre serait majoritairement déficitaire et ceux où il serait la plupart du temps excédentaire.

Même s'il existe des solutions à l'échelle locale des structures et territoires, cette étude a également montré que le modèle le plus durable apparaît quand les financements et le fonctionnement sont ancrés dans les politiques publiques nationales. Nous avons évoqué dans ce rapport l'absence de gouvernance à l'échelle nationale dénoncée dans des rapports comme celui du Labo de l'ESS publié en 2020 « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou·te·s à une alimentation de qualité ». Les initiatives de coordination territoriale sont encore trop peu nombreuses (Alphandéry et al. 2020) et des collectifs appellent à des mesures systémiques de la part du gouvernement. Le rapport « Qui veille au grain » des Greniers d'Abondance montre par exemple la nécessité de politiques publiques ambitieuses qui « fassent système » et propose un certain nombre de mesures à l'échelle nationale française ou européenne. Par exemple, la sécurité sociale de l'alimentation est portée par des réseaux tels que VRAC, le Réseau CIVAM, ou encore le Réseau Salarial et des expérimentations se lancent sur les territoires. Cependant, cette mesure ne suffirait pas seule. Ils proposent également la généralisation des communs nourriciers grâce aux offices fonciers et la réforme des politiques agricoles, commerciales et monétaires de l'Union Européenne.

Aussi ambitieuses et nécessaires soient-elles, les initiatives d'acteurs isolées ne suffiront pas à changer la trajectoire dans laquelle nous sommes engagés. Assurer notre sécurité alimentaire présente et future implique de redéfinir en profondeur les règles du jeu à l'échelle nationale et internationale. La transition des systèmes de production agricoles vers des modèles plus durables et rémunérateurs doit être accompagnée et la transmission des exploitations doit aussi être assurée sur les territoires.

Bibliographie

ADEME, 2019. Alimentation durable : définition et enjeux. *Optigede - Ademe* [en ligne]. 13 juin 2019. [Consulté le 22 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.optigede.ademe.fr/alimentation-durable>

ADMINTEMP, 2018. Régulation. *Coordination Rurale (CR)* [en ligne]. 30 juillet 2018. [Consulté le 22 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.coordinationrurale.fr/regulation/>

ALBERGHINI, Ariane, BRUNET, Florence, GRANDSEIGNE, Raphaël et LEHRMANN, Justine, 2017. L'aide alimentaire : acteurs, pratiques et modalités d'accompagnement des publics (I). *Recherche sociale* [en ligne]. 2017. Vol. 221, n° 1, pp. 5-92. [Consulté le 8 septembre 2022]. DOI 10.3917/recsoc.221.0005. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-recherche-sociale-2017-1-page-5.htm>

ALPHANDÉRY, Marc, PICARD, Dominique, LABOULAIS, Florian et LABO DE L'ESS, 2020. agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou·te·s à une alimentation de qualité. [en ligne]. 2020. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20201014/laboess_prekarite_alimentaire_2020.pdf

ANDRIEU, Élise, CAILLAVET, France, LHUISSIER, Anne, MOMIC, Milan et RÉGNIER, Faustine, 2005. L'alimentation comme dimension spécifique de la pauvreté¹. Approches croisées de la consommation alimentaire des populations défavorisées. [en ligne]. 2006 2005. pp. 32. Disponible à l'adresse : <https://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/travaux2005-2006-2-1-2-alimentation-Andrieu.pdf>

ASSOCIATION RESOLIS, 2018. La lutte contre la précarité alimentaire - 60 initiatives locales pour une alimentation solidaire. *Accueil* [en ligne]. La sorbonne Paris, 18 janvier 2018. pp. 60. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://resolis.org/journal/la-lutte-contre-la-prekarite-alimentaire-60-initiatives-locales-pour-une-alimentation-solidaire/619c480c-4367-47ac-8f9a-78e0922d7044>

BADIA, Benjamin, BRUNET, Florence, KERTUDO, Pauline, TITH, Florence et CAILLAVET, France, 2014. final : *INEGALITES SOCIALES ET ALIMENTATION : Quels sont les besoins et les attentes en termes d'alimentation des personnes en situation d'insécurité alimentaire et comment les dispositifs d'aide alimentaire peuvent y répondre au mieux ?* [en ligne]. Paris. [Consulté le 8 septembre 2022]. FORS RECHERCHE SOCIALE. Disponible à l'adresse : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Etude-Inegalites-sociales-et-alimentation-Rapport-final-2_cle026811.pdf

BANQUES ALIMENTAIRE, CROIX ROUGE FRANCE, MÉDECIN DU MONDE, SOCIÉTÉ SAINT VINCENT DE PAUL, UNIOPSS, SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE et UNION NATIONALE DES ASSOCIATION FAMILIALES, 2015. *Depasser_1_aide_alimentaire_pour_aller_vers_1_accompagnement_par_1_alimentation.pdf*. [en ligne]. décembre 2015. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Depasser_1_aide_alimentaire_pour_aller_vers_1_accompagnement_par_1_alimentation.pdf

BÉRAUD, Mathieu, 2021. Motivations et déterminants des producteurs en circuits courts alimentaires de proximité: Quels effets sur les pratiques de production? . mai 2021. pp. 134.

BIHAN, Hélène, 2011. *Précarité et impact sur les comportements de santé: consommation de fruits et légumes, et prise en charge du diabète* [en ligne]. CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS : Université Méditerranée Marseille. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00631236/document>

BONHOMMEAU, Paul, DENIS, Gaboriau et DELAIRE, Gustave, 2011. Revenu du paysan: de quoi parle-t-on ? [en ligne]. mai 2011. Vol. 323, pp. 44-45. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.civam.org/wp-content/uploads/2021/02/FICHE-17.pdf>

BONZI, Bénédicte, 2019. *Faim de Droits : le don à l'épreuve des violences alimentaires* [en ligne]. These de doctorat. Paris, EHESS. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.theses.fr/2019EHES0075>

BRUNET, Florence, ALBERGHINI, Ariane, GRANDSEIGNE, Raphaél et LEHRMANN, Justine, 2016. Etude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre. [en ligne]. 2016. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/aide_alimentaire-dgcs-fors_synthese_2016-11.pdf

COLLET, M, MENAHEM, G, PARIS, V et PICARD, H, 2003. Précarités, risque et santé. . 2003. N° 63, pp. 6.

COMBESSIE Jean-Claude, « II. L'entretien semi-directif », dans : Jean-Claude Combessie éd., *La méthode en sociologie*. Paris, La Découverte, « Repères », 2007, p. 24-32. URL : <https://www.cairn.info/--9782707152411-page-24.htm>

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2017. Théma - L'alimentation un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires.pdf. [en ligne]. Le Commissariat Général au développement durable/Délégation au développement durable et le Service de l'économie, de l'évaluation et l'intégration au développement durable. La défense cedex, septembre 2017. pp. 40. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20L%27alimentation%20un%20nouvel%20enjeu%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20pour%20les%20territoires.pdf>

COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT, 2022. Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver. [en ligne]. 2022. [Consulté le 22 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <http://www.senat.fr/rap/r18-034/r18-0344.html>

DUCLOS-GRISIER, Anne et LA RÉDACTION VIE-PUBLIE.FR, 2020. Suicides dans le monde agricole : comment mieux aider les agriculteurs en difficulté ? *vie-publique.fr* [en ligne]. 1 décembre 2020. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/277663-suicides-dans-le-monde-agricole-aider-les-agriculteurs-en-difficulte>

FARCY, H., 1954. L'agriculteur est-il préparé à vendre ses produits ? *Économie rurale* [en ligne]. 1954. Vol. 20, n° 1, pp. 3-7. [Consulté le 8 septembre 2022]. DOI 10.3406/ecoru.1954.1341. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1954_num_20_1_1341

GÉRARD, Françoise, PIKETTY, Marie Gabrielle et BOUSSARD, Jean-Marc, 2008. L'instabilité des prix agricoles : réflexion sur les causes et les implications de la flambée des prix. *Oléagineux*,

Corps gras, Lipides [en ligne]. novembre 2008. Vol. 15, n° 6, pp. 378-384.
[Consulté le 22 septembre 2022]. DOI 10.1051/ocl.2008.0231. Disponible à l'adresse :
<http://www.ocl-journal.org/10.1051/ocl.2008.0231>

HERVIEU, M Bertrand et CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION, 2012. *Aide alimentaire et accès à l'alimentation des populations démunies en France*. 22 mars 2012.
https://cna-alimentation.fr/wp-content/uploads/2017/03/CNA_Avis72.pdf

INSEE, 2021. Définition - Pauvreté monétaire / Seuil de pauvreté / Seuil de pauvreté | Insee.
[en ligne]. 8 juillet 2021. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse :
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1653>

JÉZÉQUEL, Alain et MOULIN, Eric, 2018. Version 4 : *SOLUTIONS LOGISTIQUES POUR L'APPROVISIONNEMENT ET LA DISTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE* [en ligne].
Morngis : Re vivre. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_final_Revivre_cle4dd711.pdf

LE RAMEAU, 2020. Comprendre la diversité des modèles. [en ligne]. 2020.
[Consulté le 22 septembre 2022]. Disponible à l'adresse :
https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/lr-ficherepere-modeles_socio-economiques_ig-bad.pdf

LES CHIFFRES CLÉS DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE et CNLE, 2016. Définition et mesure de la pauvreté. [en ligne]. 2016. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/CNLE_ChiffresCles2016_ch1.pdf

LES GRENIERS D'ABONDANCE, 2022. Qui veille au grain ? <https://www.pat-cvl.fr/wp-content/uploads/2022/03/Livre-Qui-veille-au-grain-3.pdf> [en ligne]. 2022.
[Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.pat-cvl.fr/wp-content/uploads/2022/03/Livre-Qui-veille-au-grain-3.pdf>

LES SARDINIÈRES et CFPPA SEGRÉ LE FRESNE, 2020. Le projet Accessible a pour objectif de favoriser l'échange et le partage entre acteurs du secteur social et du monde agricole pour construire des solutions d'accès de tous à une alimentation durable et de qualité. . 2020.

NDIAYE, Malick, 2014. INDICATEURS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE. *Intégrer les programmes de nutrition et de sécurité alimentaire en situation d'urgence et pour le renforcement de la résilience* [en ligne]. Atelier Régional de Formation. Saly, Sénégal. 12 juin 2014. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse :
https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/food-security-capacity-building/docs/Nutrition/SahelWorkshop/2.2.WFP_Int%C3%A9grationIndicateursFSetNut.pdf

NOIREAUX, Virginie, CASSIÈRE, François et EDZENGTE, Joseph Edzengte, 2020. Stratégie collective logistique des agriculteurs : une difficile équation. In : *AIRL 13^{ème} Rencontres Internationales de la Recherche en Logistique et en Supply Chain Management* [en ligne]. LE HAVRE, France. octobre 2020. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse :
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03420581>

OCDE et SECRETARIA DU CLUB SAHEL ET AFRIQUE DE L'OUEST, 2011. Volatilité des prix agricoles et alimentaires Vues et perspectives africaines. [en ligne]. 2011.
[Consulté le 22 septembre 2022]. Disponible à l'adresse :
<https://www.oecd.org/fr/csao/evenements/48159509.pdf>

OFFICIEL PREVENTION, Officiel, 2019. La prévention des risques professionnels des agriculteurs. [en ligne]. septembre 2019. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.officiel-prevention.com/dossier/formation/fiches-metier/la-prevention-des-risques-professionnels-des-agriculteurs>

PATUREL, Dominique, 2017. Insécurité alimentaire et précarité alimentaire. . Octobre 2017. pp. 6.

Dominique Paturel. Insécurité alimentaire et précarité alimentaire. Etats Généraux de l'Alimentation, Atelier 12, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). FRA., Oct 2017, Paris, France. 5 p. fihal-02791270f

PATUREL, Dominique, 2019. Chroniques "démocratique alimentaire " - volet 3 Le droit à l'alimentation, un droit en friche Science de gestion INRA UMR 951 Innovation. [en ligne]. 2019. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.chaireunesco-adm.com/Le-droit-a-l-alimentation-un-droit-en-friche>

PATUREL, Dominique et CARIMENTRAND, Aurélie, 2018. Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? *Revue de l'organisation responsable* [en ligne]. 2018. Vol. 13, n° 1, pp. 43-54. [Consulté le 8 septembre 2022]. DOI 10.3917/or.131.0043. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-de-l-organisation-responsable-2018-1-page-43.htm>

PATUREL, Dominique, MARAJO-PETITZON, Élodie et CHIFFOLEAU, Yuna, 2015. La précarité alimentaire des agriculteurs. *Pour* [en ligne]. 2015. Vol. 225, n° 1, pp. 77-81. [Consulté le 8 septembre 2022]. DOI 10.3917/pour.225.0077. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-pour-2015-1-page-77.htm>

PRÉFECTURE D'OCCITANIE, 2020. La construction d'une logistique de proximité. *se préparer à la loié egalim* [en ligne]. Occitanie, 2020. pp. 8. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/magazine_egalim_3_logistique_cle8e6833.pdf

PUJOL, Zoé, 2020. Une diversité d'actions pour travailler la justice alimentaire - PQN-A. *Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine* [en ligne]. 28 septembre 2020. [Consulté le 22 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://pqn-a.fr/justice-alimentaire-de-quoi-parle-t-on/>

RAMEL, Magali, BOISSONNAT PLESY, Huguette, SIBUÉ-DE CAIGNY, chantal et ZIMMER, Marie-France, 2016. *Se nourrir lorsqu'on est pauvre: analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*. Montreuil : ATD Quart monde. « Revue Quart monde » dossiers et documents, n° 25. ISBN 979-10-91178-35-8. 363.808 6942

RENAULT-TINACCI, Mathilde, 2021. Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles. [en ligne]. 2021. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/2021-12/9782111573246_Extrait.pdf

SANTÉ PUBLIQUE FRANCE, 2018a. Santé des agriculteurs : risques et expositions professionnelles. [en ligne]. 22 février 2018. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.santepubliquefrance.fr/liste-des-actualites/sante-des-agriculteurs-risques-et-expositions-professionnelles>

SANTÉ PUBLIQUE FRANCE, 2018b. Les agriculteurs et la maladie de Parkinson. [en ligne]. 22 février 2018. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse :

<https://www.santepubliquefrance.fr/liste-des-actualites/les-agriculteurs-et-la-maladie-de-parkinson>

SCHERER Pauline, « Des tiers-lieux au service de nouvelles solidarités alimentaires », *Cahiers de l'action*, 2022/1 (N° 58), p. 16-26. DOI : 10.3917/cact.058.0016. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2022-1-page-16.htm>

SCHLUEP, Isabelle, 2015. Volatilité sur les marchés agricoles: quelles en sont les causes? *La Vie économique* [en ligne]. 26 février 2015. [Consulté le 22 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2015/02/volatilite-sur-les-marches-agricoles-queelles-en-sont-les-causes/>

SOLAGRAL, 2003. ETUDE SUR DES MESURES DE REDUCTION DE LA VOLATILITE DES PRIX DES MATIERES PREMIERES. [en ligne]. mai 2003. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <http://hubrural.org/IMG/pdf/solagral-volatilite-prix-matieres-premieres.pdf>

VAILLANT, Ludovic, GONÇALVES, Amélie, RATON, Gwenaëlle et BLANQUART, Corinne, 2017. Transport et logistique des circuits courts alimentaires de proximité : la diversité des trajectoires d'innovation. *Innovations* [en ligne]. 2017. Vol. 54, n° 3, pp. 123-147. [Consulté le 8 septembre 2022]. DOI 10.3917/inno.pr1.0018. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-innovations-2017-3-page-123.htm>

VALARCHÉ, Jean, 1969. LES PRIX AGRICOLES ET LE FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS. *Revue d'économie politique* [en ligne]. 1969. Vol. 79, n° 2, pp. 470-481. [Consulté le 22 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://www.jstor.org/stable/24694723>

XICLUNA, Pascal, 2019. Programme national pour l'alimentation : découvrez les lauréats 2018-2019. *Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire* [en ligne]. 26 février 2019. [Consulté le 8 septembre 2022]. Disponible à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-decouvrez-les-laureats-2018-2019>

Annexes

Annexe 1 : Grille d'analyse pour les initiatives

| | Problématiques | Eléments de réponse / Commentaires | Verbatim |
|--|---|------------------------------------|----------|
| ⇒ Observer les initiatives du point de vue de leur itinéraire de sortie de la gratuité et leurs premiers pas vers un approvisionnement sur des marchés | Qu'est ce qui a présidé à cette démarche (réflexion sur les enjeux agricoles, recherche de qualité, injonctions d'un financeur...) ? Quelles références idéologiques / quels concepts invoqués ? | | |
| | Comment ont-ils procédé, quelles questions se sont-ils posées à quelles étapes ? (Quels types de produits, qu'est-ce qu'on entend par qualité, par durable, où trouver des fournisseurs/producteurs, quels types de circuits, qu'est-ce qui existe sur le territoire, quels volumes, faut-il se regrouper...) | | |
| ⇒ Comprendre comment se résout (ou s'évacue) la question du prix, au niveau des initiatives, des producteurs et dans la rencontre entre les deux | Des prix sont-ils fixés, par qui, à quel moment ? Les initiatives déterminent-elles des prix d'achat en amont de la rencontre avec les producteurs ? Les producteurs calculent-ils des prix (sont-ils accompagnés pour le faire ? selon quels critères ?) ou se calent-ils sur des pratiques existantes ? | | |
| | Y a-t-il négociation des prix ? Comment cela se passe-t-il ? (Ex : 1 gestionnaire de projet discute d'un côté avec les fournisseurs, de l'autre avec les usagers ? Tout le monde autour de la table ? Ce n'est discuté que d'un côté ? Avec les consommateurs ? les producteurs ?) | | |
| | Quelles perceptions du prix ont les acteurs ? Qu'est-ce qu'ils trouvent cher, pas cher, au regard de quels | | |

| | | | |
|---|--|--|--|
| | critères, qu'est-ce qui consentent à payer plus cher ? Quelle est la part d'expérience personnelle ? | | |
| | Quelle compréhension du prix ont les acteurs ? Quelles connaissances, quels éléments objectifs de la composition du prix ? Quelle précision sur le vocabulaire utilisé (notion de coût, de marge, de valeur ajoutée...) | | |
| ⇒ Comprendre sur qui repose la solidarité ? | Préalable : y a-t-il don ou vente des produits ? Si vente à prix coutant, différenciés, subventionnés ? | | |
| | Y a-t-il du financement public et sous quelle forme ? Financement des denrées ? Financement de fonctionnement ? Financement de matériel ? Financement du travail (insertion, emplois aidés...) | | |
| | Y a-t-il du travail bénévole ou gratuit ? Bénévolat, stage, service public, heures supplémentaires non rémunérées, entraide, chantier d'amapiens ? | | |
| | Attend-on un geste du producteur ? (dons d'invendus, baisse du prix, mise à disposition d'une parcelle, temps passé bénévolement...) | | |
| | Attend-on un geste d'autres consommateurs ? (dons monétaires, dons de produits de type paniers suspendus, prix différenciés selon les ressources...) | | |
| | Quelles perceptions de ce fonctionnement par les acteurs ? Quelle durabilité dans le temps ? Signes d'essoufflement ? | | |

Annexe 1 : Grille d'analyse pour les initiatives

| | Problématiques | Eléments de réponse / Commentaires | Verbatim |
|--|---|------------------------------------|----------|
| ⇒ Observer les déterminants de l'implication des producteurs | Trajectoire personnelle et professionnelle : Des expériences, le milieu social, l'engagement politique ont-ils déjà offert des éléments de connaissance sur les enjeux de précarité ? L'agriculteur dispose-t-il de ressources sociales et culturelles pour s'impliquer / retirer quelque chose de son implication ? | | |
| | Choix réalisés sur la ferme : des aménagements en termes de temps de travail ont-ils été pensés pour libérer du temps (mono-traite, partage des tâches entre associés...) ? Certains choix techniques permettent-ils de réduire les coûts de production (limitation des intrants, autoproduction des aliments, partenariat entre ferme pour le compostage...) ? | | |
| | Partenariat avec l'initiative - Pourquoi ce choix, les étapes de construction de ce débouché/partenariat, comment cela se passe ? | | |
| ⇒ Comprendre comment se résout (ou s'évacue) la question du prix, au niveau des initiatives, des producteurs et dans la rencontre entre les deux | Les producteurs calculent-ils des prix (sont-ils accompagnés pour le faire ? selon quels critères ?) ou se calent-ils sur des prix existants ? | | |
| | Comment ont-ils réfléchi le prix de leurs produits et leur accessibilité, comment se sont définis les prix avec l'initiative | | |
| | Quelle compréhension du prix ont les acteurs (idem) ? Quelles connaissances, quels éléments objectifs de la composition du prix ? Quelle précision sur le | | |

| | | | |
|---|---|--|--|
| | vocabulaire utilisé (notion de coût, de marge, de valeur ajoutée...) | | |
| ⇒ Comprendre sur qui repose la solidarité ? | Durabilité du partenariat / circuit de distribution Est-ce que ce partenariat est pérenne/durable ? De quelle manière vous y retrouvez-vous dans ce partenariat ? (Rémunération, sens, etc.) | | |

Résumé

L'étude menée par le Réseau CIVAM dans le cadre du projet Territoires à VivreS a pour objectif de permettre une meilleure compréhension des relations commerciales entre des initiatives œuvrant pour un accès digne à une alimentation durable pour tous et les producteurs qui les fournissent. Ce mémoire présente les résultats de l'enquête sociologique réalisée pendant six mois auprès de différents acteurs pour répondre à cette problématique : Comment les prix des denrées sont fixés entre producteurs et initiatives d'accès digne à l'alimentation durable dans les quatre métropoles de Territoires à VivreS ?

Dans un contexte d'instabilité des prix et revenus agricoles ainsi que des financements des associations de solidarité alimentaire alternatives, il apparaît que la précarité existe en amont et à l'aval du processus de distribution ou vente. Les acteurs étant confrontés à diverses contraintes et problématiques au quotidien, il y a rarement de méthode définie d'objectivation et de négociation des prix, que ce soit du côté des porteurs d'initiative ou côté agriculteurs y compris en circuits courts. Les difficultés rencontrées par ces initiatives agissant pour un accès à une alimentation digne et la situation des agriculteurs qui sacrifient leur rémunération pour fournir des produits les plus accessibles possible devraient alerter plus largement et nécessiteraient un dispositif d'aide pérenne. Plusieurs solutions se dégagent de cette étude, notamment au niveau local telles que l'implication des producteurs et les organismes d'accompagnement agricole dans la gouvernance des projets alimentaires de territoires. Cependant, aussi ambitieuses et nécessaires soient-elles, les initiatives d'acteurs isolées ne suffiront pas à changer la trajectoire dans laquelle nous sommes engagés. Les modèles d'initiatives étudiées les plus durables étudiés étant ceux ancrés dans des politiques publiques nationales et territoriales stables, il apparaît nécessaire de les généraliser pour répondre aux enjeux de sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation digne et durable.